

Schéma de Développement du Loisir Pêche du Loir-et-Cher





Sommaire

Préambule	8
Diagnostic du loisir pêche en Loir-et-Cher	9
1. Présentation du territoire.....	10-37
1.1. Contexte géographique et administratif	10
Situation géographique	10
Découpages administratifs et EPCI	11
1.2. Caractéristiques physiques du territoire	12
Climat	12
Régions naturelles	12
Topographie	14
Géologie et pédologie	14
Réseau hydrographique	15
1.3. Données socio-économiques	17
Démographie	17
Réseaux de communication	19
Activités socio-économiques	20
1.4. Les politiques nationales, régionales et locales	21
Organismes en charge de la gestion des milieux aquatiques ...	21
Les politiques environnementales	23
1.5. Tourisme et activités de nature	32
Les acteurs du tourisme	32
Le tourisme en Loir-et-Cher	34
2. Le loisir pêche en Loir-et-Cher	38-82
2.1. Organisation de la pêche	38
2.2. Règlementation, surveillance et cartes de pêche	42
Legislation française et sites de pêche	42
Les conditions pour pêcher	43
Les cartes de pêche	43

Sommaire

Sommaire suite

2.3. Les effectifs de pêcheurs	44
Répartition géographique des ventes	45
Evolution des ventes par catégorie de pêcheurs	45
Statistiques sur la pêche en Loir-et-Cher	46
Surveillance des parcours	47
2.4. Réciprocité et maîtrise des droits de pêche	48
La réciprocité	48
La maîtrise des droits de pêche	49
2.5. L'offre et la variété de pêche	49
L'offre de pêche	49
La variété de pêche	52
Les publics et les attentes des pêcheurs	57
2.6. Le contexte piscicole	62
La qualité des cours d'eau	62
Le patrimoine piscicole	64
Les déversements de poissons	66
2.7. Les parcours de pêche	67
2.8. Initiation, animation et formation	72
Le service animation du Loir-et-Cher : historique et partenariats institutionnels	72
Le Pôle Départemental d'Initiative Pêche et Nature (PDIPN)	73
Les Ateliers Pêche et Nature	76
Les sites utilisés par le PDIPN	77
Clubs de pêche et associations investis dans les APN	78
Les animations	79
2.9. Les moniteurs guides de pêche	80
2.10. Promotion-Communication	80
La communication externe	80
La communication interne	81
2.11. Les partenaires	82



Sommaire suite

Bilan de diagnostic et stratégie départementale de développement du loisir pêche 83

Les points forts et les points faibles du loisir pêche en Loir-et-Cher.....	85
Les opportunités à saisir et les menaces à éviter pour le loisir pêche en Loir-et-Cher	86
Définition des enjeux stratégiques	86

Programme des actions et évaluation financière 87

<u>Enjeu n°1</u> : Favoriser l'accès au loisir pêche pour tous	90
<u>Enjeu n°2</u> : Valoriser le potentiel halieutique	99
<u>Enjeu n°3</u> : Développer le tourisme pêche	102
<u>Enjeu n°4</u> : Améliorer l'information, la formation et la promotion du loisir pêche en Loir-et-Cher	108
<u>Enjeu n°5</u> : Aider, conseiller et soutenir le monde associatif de la pêche	126
<u>Enjeu n°6</u> : Optimiser la réglementation et la surveillance	132

Annexes 140

<u>Annexe 1</u> : Carte des communautés de communes et d'agglomération du Loir-et-Cher	141
<u>Annexe 2</u> : Liste des Syndicats Intercommunaux «Rivière» et «Tourisme» en Loir-et-Cher	142
<u>Annexe 3</u> : Liste de Offices de Tourisme	144
<u>Annexe 4</u> : Grille d'évaluation des parcours de pêche	145
<u>Annexe 5</u> : Grille de qualification des parcours de pêche	146
<u>Annexe 6</u> : Fiche technique Abris pêche en bois	149

Sommaire



Table des illustrations

Table des figures

Figure 1 : Localisation de la Région Centre et du Loir-et-Cher	10
Figure 2 : Cartes des régions naturelles du Loir-et-Cher	13
Figure 3 : Réseau hydrographique du Loir-et-Cher	15
Figure 4 : Carte de la densité de population par commune en Loir-et-Cher en 2011	17
Figure 5 : Carte de l'évolution de la population par communauté de communes entre 1982 et 2010..	18
Figure 6 : Pyramide des âges de la population de Loir-et-Cher en 2009	18
Figure 7 : Carte des infrastructures et des grands axes de communication	19
Figure 8 : Cartes des outils de protection et de connaissance des espaces naturels du Loir-et-Cher...	26
Figure 9 : Carte des cours d'eau classés en liste 1 en Loir-et-Cher	29
Figure 10 : Carte des cours d'eau classés en liste 2 en Loir-et-Cher	29
Figure 11 : Schéma de l'organisation du milieu associatif de la pêche de loisir en France	38
Figure 12 : Localisation des AAPPMA en Loir-et-Cher	41
Figure 13 : Carte des dépositaires et des détaillants d'articles de pêche en Loir-et-Cher	44
Figure 14 : Graphique des effectifs de pêcheurs par bassin versant	45
Figure 15 : Graphique de l'évolution des ventes de cartes par catégorie	46
Figure 16 : Répartition des procès verbaux par catégorie de 2000 à 2012	47
Figure 17 : Cartes des ententes réciprociatres	48
Figure 18 : Carte des chambres d'hôtes, gîtes et campings de Loir-et-Cher	60
Figure 19 : Etat écologique 2010 des eaux de surface	62
Figure 20 : Principaux critères qualitatifs de labellisation	68
Figure 21 : Carte de localisation des parcours en cours de labellisation	69
Figure 22 : Les publics du PDIPN	74
Figure 23 : Les partenaires du PDIPN du Loir-et-Cher	75

Tableau des tableaux

Tableau 1 : Tableau des différentes cartes de pêche	43
Tableau 2 : Présence ou absence des espèces piscicoles sur les trois principaux bassins versants	65
Tableau 3 : Evaluation des parcours en plan d'eau en Loir-et-Cher	68
Tableau 4 : Diagnostic des parcours de pêche en Loir-et-Cher	70
Tableau 5 : Analyse AFOM	84
Tableau 6 : Les points forts et les points faibles du loisir pêche en Loir-et-Cher	85
Tableau 7 : Les opportunités à saisir et les menaces à éviter pour le loisir pêche en Loir-et-Cher	86



Liste des sigles

- A.A.P.P.M.A. : Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique
A.D.A.P.A.E.F. : Association Départementale Agréée des Pêcheurs Amateurs aux Engins et aux Filets
A.D.T. : Agence de Développement Touristique
A.P.B. : Arrêté préfectoral de Protection de Biotope
A.P.N. : Atelier Pêche Nature
B.A.F.A. : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur
B.A.F.D. : Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur
B.E.A.T.E.P. : Brevet d'Etat d'Animateur Technicien de l'Education Populaire et de la jeunesse
B.P.J.E.P.S. : Brevet Professionnel Jeunesse, Education Populaire et Sports
B.T.P. : Batiments et Travaux Publics
C.A.U.E. : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
C.D. : Comité Départemental de Pêche au coup
C.D.E.S.I. : Commission Départementale des Espces Sites et Itinéraires sportifs de nature
C.D.T. : Comité Départemental du Tourisme
C.E.N. : Conservatoire des Espaces Naturels
C.H.I. : Club Halieutique Interdépartemental
C.L.E. : Commission Locale de l'Eau
C.L.P.L. : Club Loir Passion Leurres
C.P.M.A. : Cotisation Pêche et Milieu Aquatique
C.R.T. : Comité Régional du Tourisme
C.S.P. : Conseil Supérieur de la Pêche
D.C.E. : Directive Cadre européenne sur l'Eau
D.D.T. : Direction Départementale des Territoires
D.R.E.A.L. : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
E.H.G.O. : Entente Halieutique du Grand Ouest
E.N.I.V.L. : Ecole Nationale d'Ingénieurs du Val de Loire
E.N.S. : Espace Naturel Sensible
E.N.S.N.P. : Ecole Nationale Supérieure de la Nature et du Paysage
E.P.C.I. : Etablissement Publics de Coopération Intercommunale
E.P.L. : Etablissement Public Loire
E.P.T.B. : Etablissement Public Territorial de Bassin
E.R.D.F. : Electricité Réseau De France
E.S.I. : Espaces Sites et Itinéraires sportifs de nature
F.D.A.A.P.P.M.A. : Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et des Protection du Milieu Aquatique
F.F.P.S.C. : Fédération Française de Pêche Sportive au Coup
F.N.P.F. : Fédération Nationale pour la Pêche en France
G.P.P. : Garde Pêche Particulier





Liste des sigles suite

- I.B.D. : Indice Biologique Diatomées
 I.B.G.N. : Indice Biologique Global Normalisé
 I.N.S.E.E. : Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques
 I.P.R. : Indice Poisson Rivière
 I.U.F.M. : Institut Universitaire de Formation des Maîtres
 I.U.T. : Institut Universitaire de Technologie
 L.E.M.A. : Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques
 M.E.D.D.E. : Ministère de l'Ecologie, du Developpement Durable et de l'Energie
 M.N.H.N. : Muséum National d'Histoire Naturelle
 O.N.C.F.S. : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
 O.N.E.M.A. : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
 O.T.S.I. : Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative
 P.A.G.D. : Plan d'Aménagement et de Gestion Durable
 P.D.E.S.I. : Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires sportifs de nature
 P.D.I.P.N. : Pôle Départemental d'Initiative Pêche et Nature
 P.D.P.G. : Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles
 P.D.P.L. : Plan Départemental pour la Promotion et le développement du Loisir pêche
 P.L.A.G.E.P.O.M.I. : PLAN de GEStion des POissons MIgrateurs
 P.M.R. : Personne à Mobilité Réduite
 R.T.E. : Réseau de Transfert d'Electricité
 S.A.G.E. : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
 S.D.A.G.E. : Schéma Directeur d'Amenagement et des Gestion des Eaux
 S.D.D.L.P. : Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche
 S.E.G.P.A. : Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
 S.I.C. : Site d'Intérêt Communautaire
 S.I.V.U. : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
 S.N.D.L.P. : Schéma National de Développement du Loisir Pêche
 S.R.C.E. : Schéma Régional de Cohérence Ecologique
 T.D.E.N.S. : Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles
 T.V.B. : Trame Verte et Bleue
 U.N.E.S.C.O. : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
 U.N.P.F. : Union Nationale pour la Pêche en France
 U.R. : Union Régionale
 U.R.F.C.P.C. : Union Régionale des Fédérations Centre et Poitou Charente
 U.R.N.E. : Union Réciprocaire du Nord-Est
 W.T.F. : Wilson Team Fishing
 Z.I.C.O. : Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux
 Z.N.I.E.F.F. : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique
 Z.P.S. : Zone de Protection Spéciale
 Z.S.C. : Zone Spéciale de Conservation



Mot du Président

Lorsque le Schéma National de Développement du Loisir Pêche fut approuvé par l'Assemblée Générale de la Fédération Nationale pour la Pêche en France en juin 2010, il est de suite apparu évident d'engager notre fédération dans la démarche du Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDLDP).

Le SDDLDP a pour objectif de définir les grands enjeux du projet de développement de la pêche associative de Loir-et-Cher; il permet également d'apporter un regard sur notre politique de développement du loisir pêche menée depuis une vingtaine d'années, d'en évaluer tant les points positifs que négatifs et de proposer des nouveaux axes stratégiques via un programme d'actions sur 5 ans.

Ce document, réalisé par le pôle développement est le fruit d'un travail de concertation entre les différents pôles, élus et collaborateurs de notre fédération. Je souhaite vivement que tous nos partenaires s'en imprègnent et qu'il devienne le fil conducteur des actions des pêcheurs pour les années à venir.

Serge SAVINEAUX

SCHEMA DE DEVELOPPEMENT DU LOISIR PECHE DU LOIR-ET-CHER





Préambule

La Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Loir-et-Cher mène depuis une vingtaine d'années une politique forte en faveur du développement du loisir pêche : achat de terrains, aménagement de parcours, animations et promotions diverses....

Les Synergies pêche organisées en 2009 par la Fédération Nationale pour la Pêche en France ont permis à notre Fédération de prendre conscience qu'un état des lieux du loisir pêche en Loir-et-Cher était indispensable afin de développer de nouvelles actions répondant aux attentes de nos adhérents.

En juin 2010, la Fédération Nationale pour la Pêche en France a adopté son Schéma National de Développement du Loisir Pêche.

Ce schéma a pour objectif de dessiner les lignes directrices des réflexions et actions à mener dans le domaine du loisir pêche en vue de moderniser et de conquérir de nouveaux pêcheurs. Ce dernier n'a de sens que s'il connaît une déclinaison locale et opérationnelle.

Déclinaison départementale du SNDLP, le SDDLDP constitue un document à la fois politique et technique établi sur la base des orientations nationales avec pour objectif de valoriser le potentiel halieutique local.

Le SDDLDP doit permettre de répondre à une demande de loisir tout en respectant les contraintes du milieu et la protection des espèces c'est-à-dire être en conformité avec le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (Exemple : actions sur le repeuplement).

Conformément à la circulaire de mai 2011 de la FNPF des axes stratégiques de développement ont été dégagés et un programme d'actions construit sur une période de 5 ans. Pour chacune des actions développées, les objectifs stratégiques, la localisation géographique, le phasage, les coûts, les financements et les partenaires sont mentionnés.

Il s'agit donc d'un outil politique, opérationnel et promotionnel. Il représente pour les partenaires extérieurs et les adhérents, le pari d'une volonté de modernisation de la pêche de loisir, d'un investissement coordonné, réfléchi et stratégique et financier au sein du développement local.



I. Diagnostic du Loisir Pêche en Loir-et-Cher

1. Présentation du territoire

1.1. Contexte géographique et administratif

> Situation géographique

Le département du Loir-et-Cher bénéficie d'une situation géographique privilégiée, au cœur de la région Centre et à proximité du Bassin Parisien (cf. figure 1). Sa superficie de 6343 km² le place, en importance de taille, au 31^{ème} rang national. Blois, chef lieu du département, est relié par l'axe ligérien aux deux grandes agglomérations voisines, Orléans et Tours.

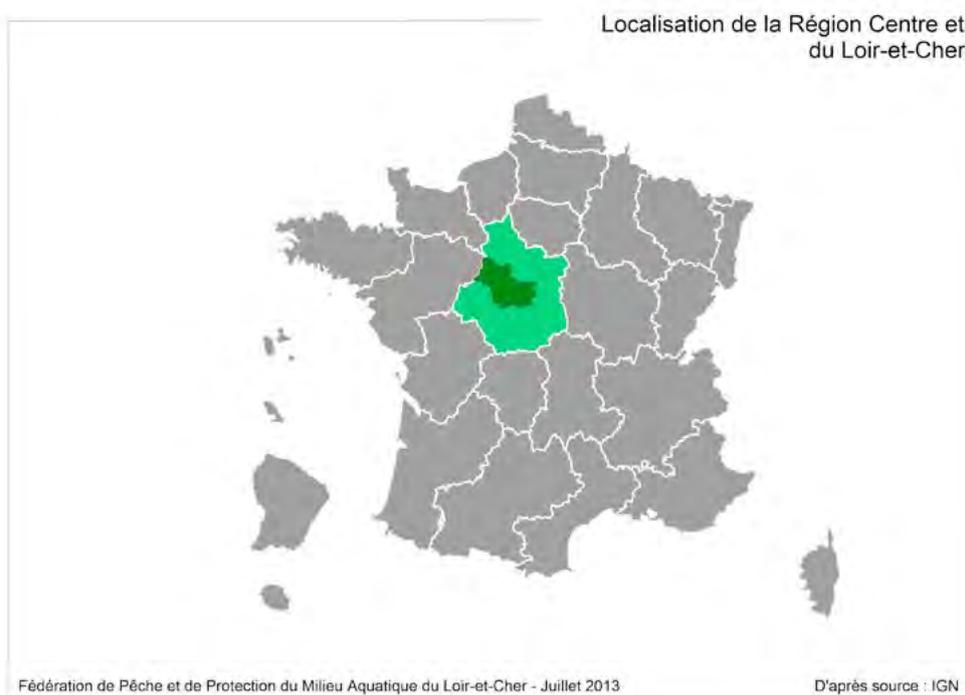


Figure 1 : Localisation de la Région Centre et du Loir-et-Cher

Situé aux confins du Perche, de la Beauce, de la Sologne et de la Touraine, le Loir-et-Cher trouve son identité territoriale dans le caractère de sa géographie et de ses paysages. Coupé en son centre par la Loire, il donne une image d'équilibre et de diversité : vallées fluviales, forêts, vastes terres arables céréalières, région viticole ou encore bocages. Il est traversé par deux rivières importantes dont il tire son nom : le Loir au nord-ouest et le Cher au sud.

Outre Blois, Vendôme et Romorantin-Lanthenay qui sont les agglomérations les plus importantes, le reste du département est composé d'un réseau de villages et de hameaux bien répartis.

> Découpages administratifs et EPCI

Source : *Le Loir-et-Cher à découper, Observatoire de l'Economie et des Territoires du Loir-et-Cher (2014)*

Le Loir-et-Cher est découpé en 291 communes regroupées en 15 cantons eux-mêmes groupés en 3 arrondissements : Blois (préfecture), Vendôme et Romorantin-Lanthenay (sous-préfectures).

Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) permettent aux communes de déléguer ou de développer certaines compétences. Celles qui nous intéressent particulièrement dans le Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDLDP) concernent la gestion des eaux de surface et le tourisme.

→ Les communautés de communes (Cf. Annexe n°1)

Le département se compose actuellement de 17 communautés de communes, dont les compétences relèvent du domaine de l'aménagement du territoire et du développement économique. Elles peuvent aussi intervenir pour la protection et la mise en valeur de l'environnement ainsi que dans la gestion et la restauration des milieux aquatiques.

→ Les syndicats intercommunaux (cf. Annexe n°2)

En Loir-et-Cher, les compétences « rivière » et « tourisme » ont été développées par plusieurs Syndicats Intercommunaux à Vocation Unique (SIVU) ainsi que par des syndicats mixtes auxquels adhèrent certaines communautés de communes. On dénombre :

- 18 syndicats de rivières ;
- 6 syndicats mixtes de rivières ;
- 2 syndicats mixtes à vocation touristique ;
- 1 syndicat à vocation environnementale concernant les eaux de surface.

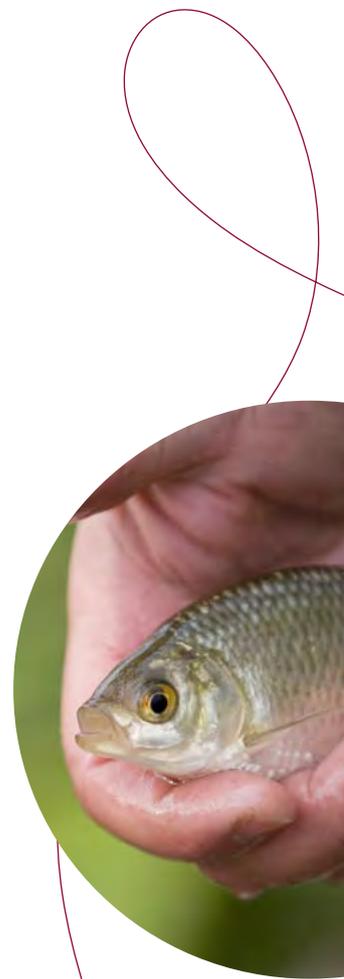
→ Les Pays

Le Loir-et-Cher se compose de 5 syndicats mixtes de Pays. Les Pays sont des espaces de concertation qui présentent une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale à l'échelle d'un bassin de vie ou d'emploi ; ils ont vocation à s'inscrire dans une démarche d'Agenda 21.

Ils sont déterminés par un contrat passé avec la Région Centre qui vise à optimiser les potentialités de développement de ces espaces aux vues de leurs spécificités. La 3ème génération des contrats de Pays de la Région Centre, adoptée en 2007, oriente leurs objectifs vers un développement durable de ces territoires.

Certaines thématiques traitées au titre du contrat avec la Région concernent la mise en valeur et la préservation du patrimoine naturel et notamment des milieux aquatiques :

- la lutte contre la dégradation de la biodiversité et des milieux aquatiques (« en faveur des sites d'intérêt patrimonial majeur et de « la nature ordinaire », notamment des corridors écologiques... » (Contrats régionaux de Pays – Région Centre-2007)
- l'étude, la préservation et l'amélioration des paysages ;



- le soutien pour l'économie touristique avec une aide au développement des hébergements (notamment de groupes), de l'hôtellerie de plein air et des aires de camping-cars, ainsi qu'un accompagnement pour le renforcement de l'offre de loisirs (activités de plein air).

Avec ces compétences, les Pays représentent un intérêt majeur pour le développement du loisir pêche.

→ L'Etablissement Public Loire (EPL)

Il s'agit d'un syndicat mixte regroupant des collectivités territoriales dans le but d'établir une cohésion des actions sur l'ensemble du bassin de la Loire. Reconnu Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) en 2006, l'EPL assume les maîtrises d'ouvrage d'opérations menées à cette échelle, ou présentant un caractère interrégional et interdépartemental.

1.2. Caractéristiques physiques du territoire

> Climat

Source : Météo France, Chambre d'agriculture du Loir-et-Cher

Le climat du Loir-et-Cher est de type océanique à tendance continentale. La pluviométrie est assez régulière tout au long de l'année (de 500 à 800 mm par an). Les orages sont assez fréquents pendant les mois d'été et suivent le plus souvent les vallées. Du sud-est du département au nord-ouest, les chutes de pluies augmentent légèrement de volume alors que la température moyenne diminue. Les interférences continentales sur le département ont pour effet d'entraîner des variations inter-annuelles tant sur les températures que sur les précipitations.

> Les régions naturelles

Source : CAUE 41

Doté d'une importante diversité géographique et paysagère, le Loir-et-Cher est découpé en plusieurs régions naturelles.

Ce découpage, schématique, est défini au regard de différentes composantes biogéographiques (géologie, géomorphologie, végétation et milieux naturels, terroirs et usages sur le territoire, etc.), de manière à obtenir de vastes unités relativement homogènes vis-à-vis de ces critères physiques.

Le Loir-et-Cher apparaît de façon frappante comme un territoire de rencontres paysagères où vont cohabiter des espaces aussi différents et spectaculairement contrastés que la Beauce largement ouverte sur le ciel, la secrète Sologne des étangs et des bois, le Perche encore marqué par son bocage de haies et d'arbres, etc.



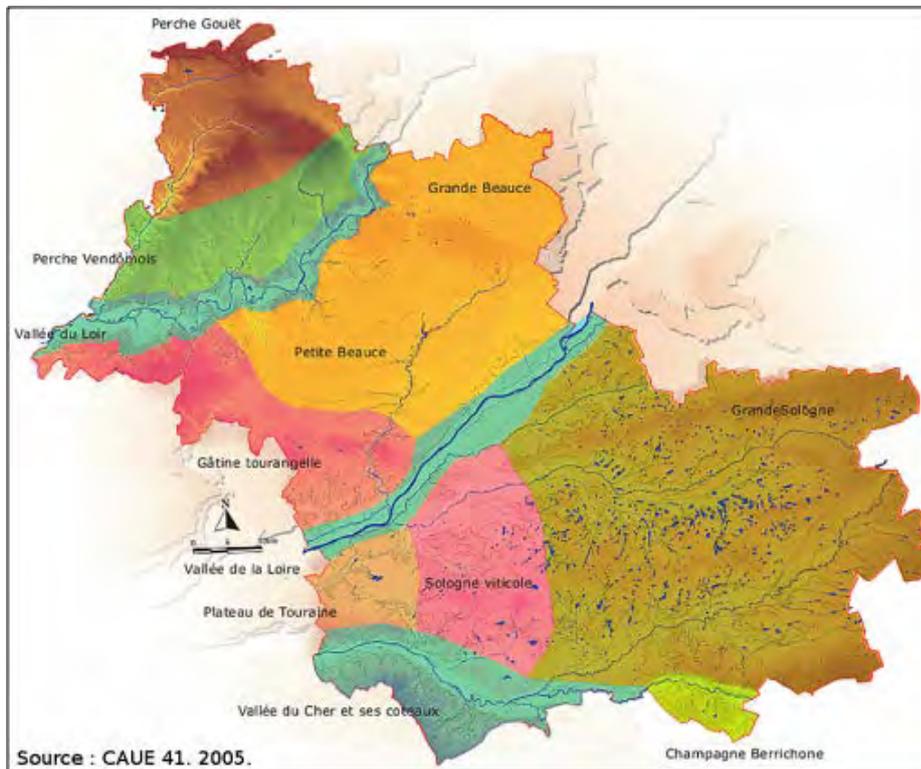


Figure 2 : Cartes des régions naturelles du Loir-et-Cher

Le département présente 6 régions naturelles qui peuvent être divisées en sous-ensembles paysagers.

Le Perche (Perche Gouët et Perche Vendômois) est caractérisé par la prédominance de sols imperméables (argiles à silex) et un relief assez marqué, composé de collines et vallées verdoyantes. Le trait dominant du paysage percheron traditionnel est l'enclos et le semi-bocage où l'élevage domine. On note également la présence de grandes cultures sur les plateaux.

La Beauce, vaste plateau calcaire, est une terre de grandes cultures. Son large parcellaire et son relief plat participent à l'image souvent monotone que l'on se fait de cette région, où l'arbre est rare et présent sous la forme de quelques bois et bosquets. On distingue toutefois la Petite Beauce, au sud-ouest, avec ses vallées sèches issues des glaciations.

De plus, des cours d'eau jusqu'aux coteaux, les vallées de la Cisse et de l'Aigre présentent des milieux intéressants d'un point de vue paysager et biodiversité.

La Sologne est une vaste dépression qui s'est progressivement comblée par des apports détritiques (sables et argiles). Cette vaste plaine, à peine inclinée d'Est en Ouest, est parcourue par les vallées du Cosson au nord, du Beuvron au centre et de la Sauldre au sud.

La Sologne est marquée par son apparente homogénéité avec un taux de boisement moyen de 60% (contre 30% en moyenne sur le département).



Les étangs, aménagés par l'Homme, sont l'une des principales composantes de la Sologne et lui confèrent une importance internationale principalement pour les oiseaux d'eau.

La partie occidentale de la Sologne, ou Sologne viticole, est composée d'une mosaïque de terrains et de terroirs. Ainsi, les bois et forêts laissent place ici à diverses cultures (cultures légumières, céréalière et viticulture) sur des sables filtrants.

Les vallées du Loir, de la Loire et du Cher séparent distinctement les régions du Perche, de la Beauce et de la Sologne. Leurs coteaux, principalement dans les basses vallées sont couverts de vignes. C'est dans ces vallées que la densité de population est la plus forte.

La Gâtine Tourangelle, subdivisée en Gâtine du nord (formée par un plateau faiblement vallonné coupé de vallées étroites) et Gâtine du sud, est caractérisée par d'importants massifs forestiers au milieu de zones cultivées.

La Champagne Berrichonne ne concerne qu'une infime partie du territoire, à l'extrême sud du département. Il s'agit d'une entité vallonnée dédiée aux grandes cultures et à l'élevage dans un paysage ouvert.

> Topographie

Le relief est peu accentué sur le département mais présente une zone vallonnée au nord-ouest (dans le Perche) où se trouve le point culminant du département : Le Haut-Cormont, à Fontaine Raoul dans le Perche, à 256 mètres. L'altitude moyenne est de 100 mètres et le point le plus bas se trouve à 60 mètres à Veuves en bordure de Loire.

> Géologie et pédologie

Source : DDAF 41 «Contribution à l'élaboration d'un projet de Schéma des Espaces Naturels et Ruraux du Loir-et-Cher – 2001.»

Le département est entièrement inclus dans les formations géologiques du Bassin Parisien. Les trois formations les plus représentées sont :

- les calcaires de la Beauce datés de l'ère Tertiaire et recouverts d'une couche de limons ;
- les argiles à silex (Perche, Touraine et Coteaux du Cher) recouvrent la craie tuffeau du Turonien ;
- les sables et argiles de Sologne issus de dépôts détritiques du Miocène provenant du Massif Central.

A l'instar de la diversité des substrats géologiques, le territoire présente une grande variété de sols :

- les limons battants, sensibles à la battance et à l'érosion, sont présents dans le Perche, sur toute la bordure Ouest du département, en Gâtine tourangelle et en Sologne viticole ;
- les terres caillouteuses sur argiles à silex, qui donnent des sols bruns hydromorphes et lessivés, se trouvent dans les vallées et coteaux du Cher, du Loir et de ses affluents, ainsi que sur les ver-

sants pentus des vallées du Perche ;

- les terres argilo-calcaires sont présentes sur les versants des vallées sèches de Beauce (la Cisse en particulier) et au sud de la Loire autour de la commune de Cellettes ;
- les limons francs qui donnent des sols bruns faiblement lessivés à lessivés, composent les sols de la Beauce dans sa partie méridionale jouxtant la Loire ;
- les terres argilo-calcaires et limons francs (combinés et imbriqués) s'étendent sur la majeure partie de la Beauce jusqu'aux confins orientaux de la Gâtine.

> Réseau hydrographique

L'ensemble des cours d'eau du Loir-et-Cher représente un linéaire de plus de 1500 km, répartis entre le domaine privé et le domaine public, auxquels il faut ajouter 50km de canaux (Canal de Berry et Canal de la Sauldre).

Le département est traversé par trois grands cours d'eau : le Loir au nord, la Loire au centre et le Cher au sud.

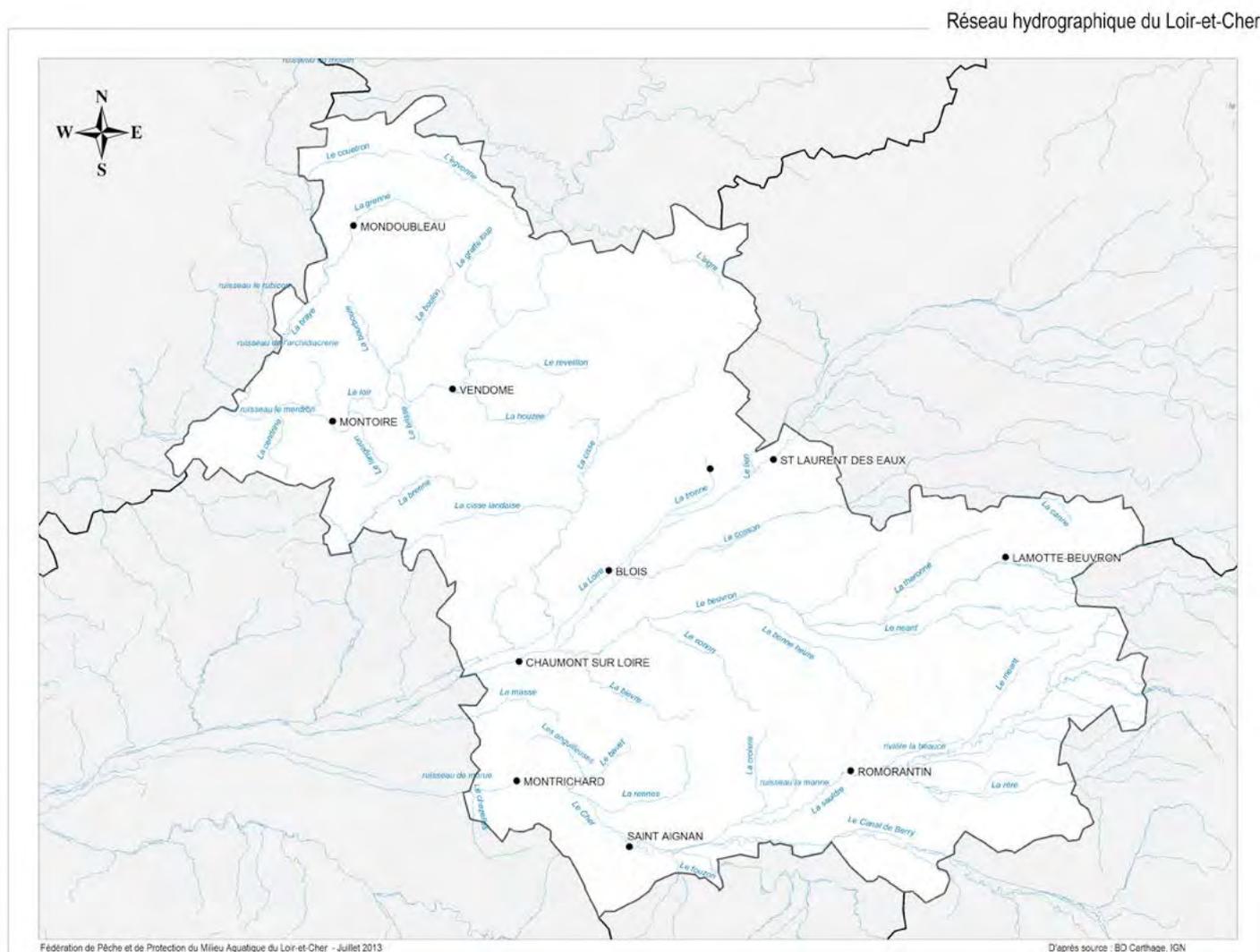


Figure 3 : Réseau hydrographique du Loir-et-Cher

Le Loir prend sa source aux abords du Perche à Fruncé en Eure-et-Loir. Après un parcours de 320 km il se jette dans la Sarthe (rive gauche) au nord d'Angers, dans le département du Maine-et-Loire.

Dans le Loir-et-Cher, son linéaire est de 86 km avec pour affluent principal la Braye. Le Loir compte de nombreux petits affluents préservés qui abritent des populations de truites sauvages.

Les débits du Loir dépendent principalement des nappes profondes de la Beauce (infiltration rapide) et du ruissellement issu du Perche (sols imperméables). Les étiages sont prononcés à la fin de l'été et sa réponse aux événements pluvieux est rapide.

Dans le département, le Loir est un cours d'eau du domaine privé classé en deuxième catégorie piscicole.

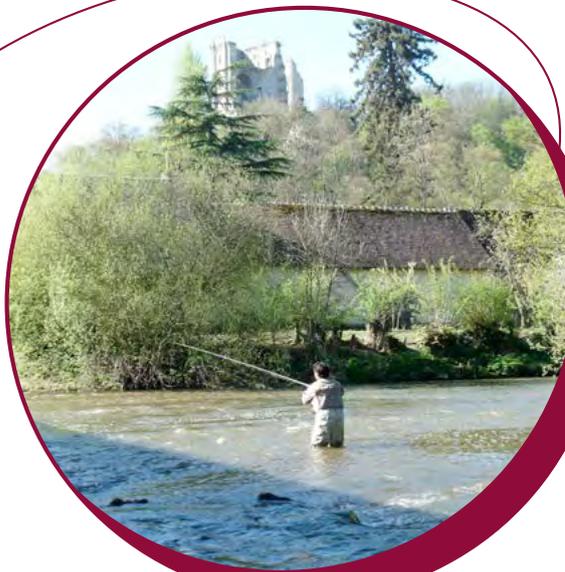
La Loire prend sa source au Mont Gerbier de Jonc en Ardèche et se jette dans l'Océan Atlantique à St Nazaire. Fleuve le plus long de France avec ses 1013 km, elle draine un bassin de 115 700 km², soit un cinquième du territoire français. Dans le Loir-et-Cher, elle s'écoule sur une distance de 56 km et y possède plusieurs affluents moyens tels que la Cisse et le Beuvron. Son régime hydrologique est très complexe et exceptionnel car ses affluents sont très nombreux et très variés. Dans le département, la Loire s'écoule sur un lit sableux très mobile qui lui confère un pouvoir érosif important par forts débits.

Dans le Loir-et-Cher, c'est un cours d'eau du domaine public classé en 2^{ème} catégorie piscicole.

Le Cher prend sa source dans le Massif Central, à Mérinchal dans la Creuse, et se jette dans la Loire à Villandry, dans le département de l'Indre-et-Loire. Il représente en Loir-et-Cher 82,5 km de linéaire où l'on distingue le Cher sauvage (55 km) et le Cher canalisé (27,5 km) : Saint-Aignan étant la limite identifiée entre ces deux secteurs.

En Loir-et-Cher, il bénéficie d'un champ d'inondation important qui permet d'amortir les crues et de réguler son régime. Le Cher sauvage s'écoule sur un lit sablo-graveleux particulièrement sensible aux variations de débit. Le Cher canalisé est totalement artificialisé avec des variations de débit contrôlées.

Le Cher est un cours d'eau du domaine public classé en 2^{ème} catégorie piscicole (en Loir-et-Cher).



1.3. Données socio-économiques

> Démographie

Source : *Observatoire de l'Economie et des Territoires du Loir-et-Cher, INSEE*

Selon les données du recensement publiées en 2013, le Loir-et-Cher comptait 333300 habitants en 2011. La densité de population départementale est en constante évolution puisqu'elle est passée de 48,2 hab/km² en 1990 à 49,6 hab/km² en 1999, puis à 52 hab/km² en 2010. La densité moyenne de population est d'environ 110 hab/km² au niveau national.

Le poids de la population urbaine dans le département représente 55,7%.

L'armature urbaine s'appuie sur trois agglomérations moyennes (Blois avec 104548 habitants, Vendôme avec 27876 habitants et Romorantin-Lanthenay avec 32019 habitants) et sur un maillage de pôles secondaires et de bourgs qui structurent la vie locale (données 2011). Le Loir au nord et le Cher au sud ont constitué avec l'axe ligérien les points de fixation majeurs de la population.

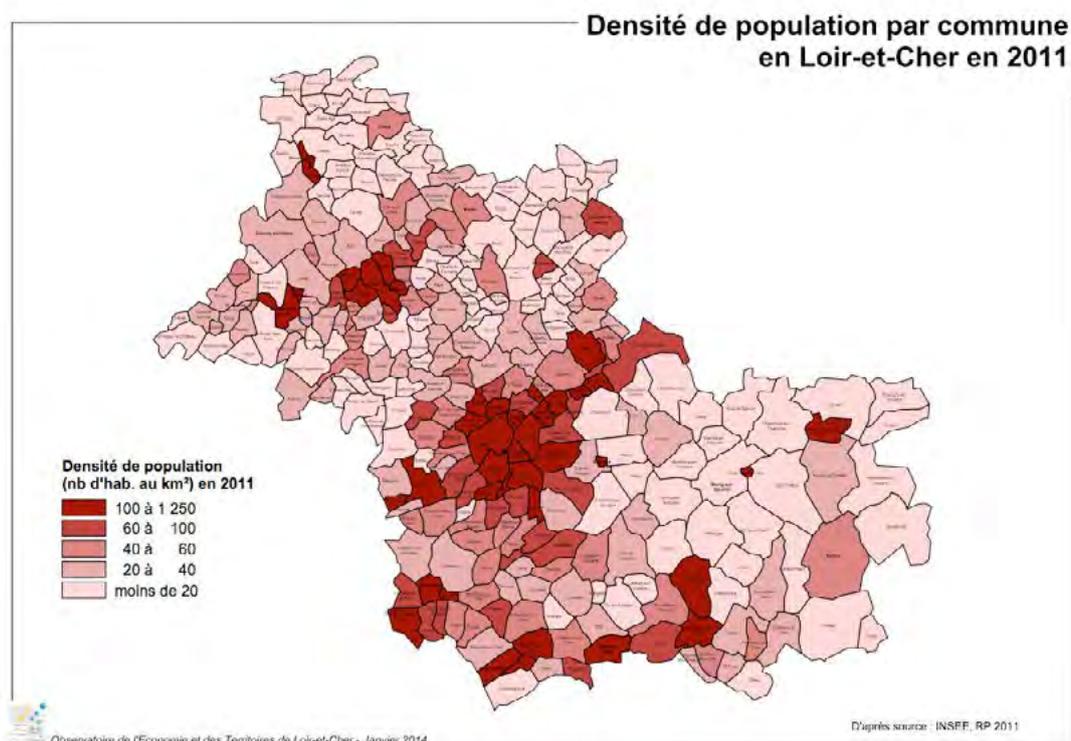


Figure 4 : Carte de la densité de population par commune en Loir-et-Cher en 2011 (Observatoire de l'économie et des Territoires, 2014)

Depuis 12206, le taux annuel de croissance est de 0,37% soit un gain d'environ 10 000 habitants par an. Cependant, les régions rurales les plus éloignées des axes du Loir, de la Loire et du Cher ont connu une évolution démographique négative comme le montre la carte ci-dessous. Cet aspect renforce l'idée que les vallées fluviales attirent la population.

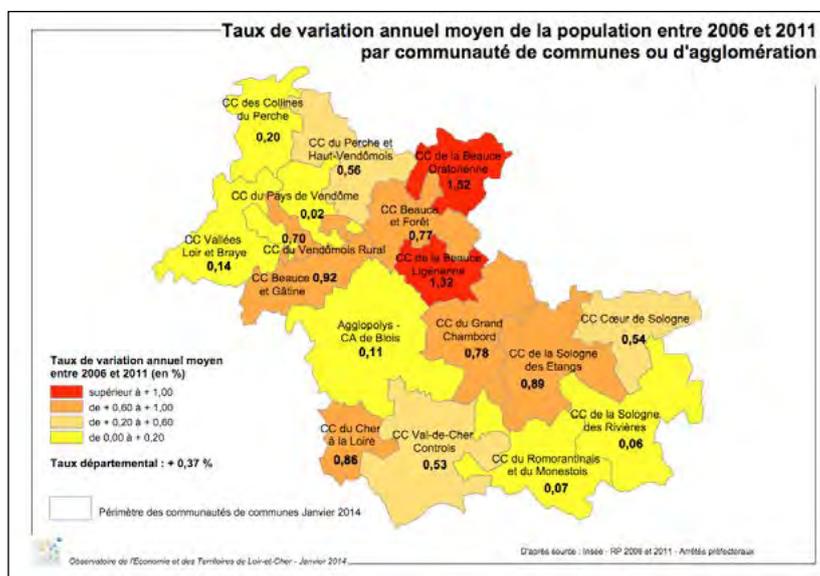


Figure 5 : Carte de l'évolution de la population par communauté de communes entre 2006 et 2011 (Le Loir-et-Cher en chiffre, Observatoire de l'Economie et des Territoires du Loir-et-Cher, Janvier 2014)

Selon les analyses de l'Observatoire de l'Economie et des Territoires du Loir-et-Cher, le vieillissement de la population s'est poursuivi depuis 1999. Ainsi, les plus de 60 ans représentaient 27,8% en 2010, les moins de 20 ans 23,3% et les 21-59 ans 48,9% de la population départementale. Ces chiffres correspondent à la tendance nationale.

Selon la pyramide des âges ci-dessous (figure 6), on note une légère majorité d'hommes jusqu'à l'âge de 20 ans. Cette dissymétrie s'inverse vers 45-50 ans avec une dominance du nombre de femmes qui s'accroît à mesure que l'âge augmente. On observe des tendances similaires au niveau national.

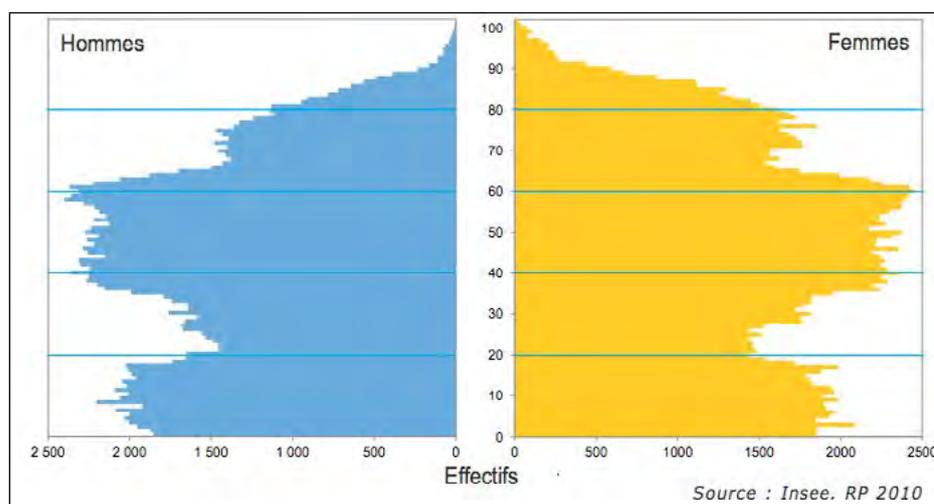


Figure 6 : Pyramide des âges de la population du Loir-et-Cher - 2010 (Le Loir-et-Cher en chiffre, Observatoire de l'Economie et des Territoires du Loir-et-Cher, 2014)



> Réseaux de communication

Source : Observatoire de l'Economie et des Territoires du Loir-et-Cher

Le Loir-et-Cher dispose de 3 axes principaux qui suivent les vallées du Loir, de la Loire et du Cher. Au total, 3 autoroutes (A10, A71, A85) et 6 axes ferroviaires desservent le département. Le val de Loire est parcouru par l'autoroute A10 (Paris en 2h et Bordeaux en 4h) alors que la vallée du Loir est traversée par la ligne TGV (Vendôme-Paris en 42 min). Un aéroport se situe entre Vendôme et Blois et un second à Romorantin-Pruniers. Les trois pôles urbains du Loir-et-Cher sont reliés par un axe routier orienté nord-ouest / sud-est.

La caractéristique principale du Loir-et-Cher est son caractère de territoire de passage entre les régions de l'ouest vers l'Océan Atlantique et la région parisienne vers le nord.

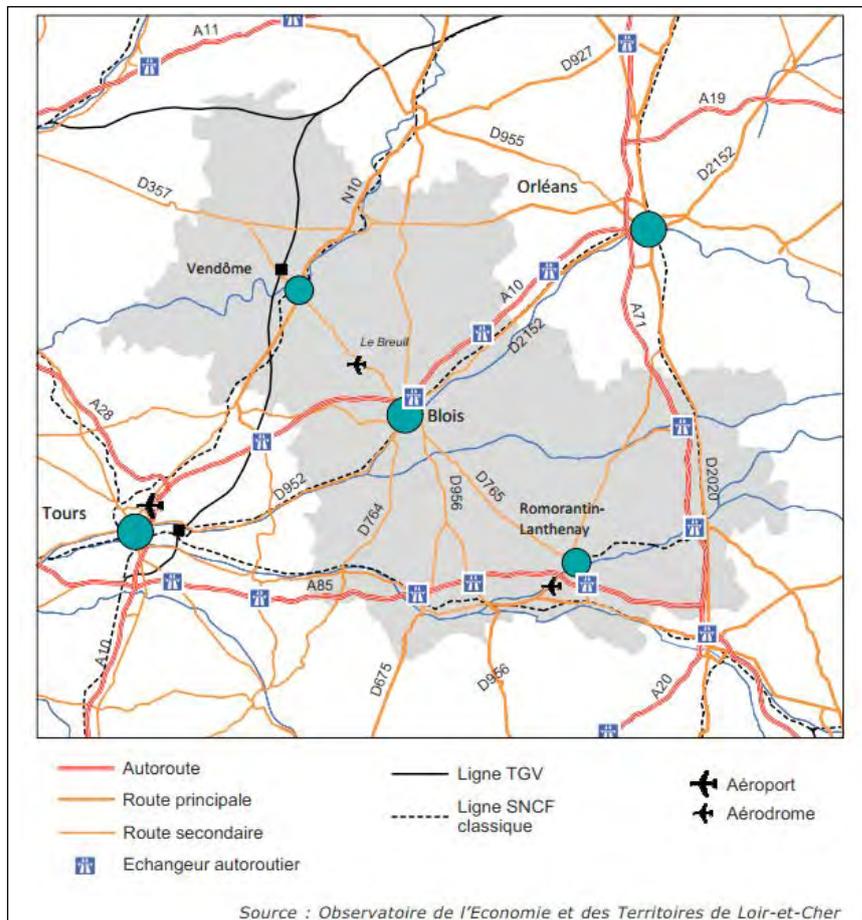


Figure 7 : Carte des infrastructures et des grands axes de communication

> Activités socio-économiques

Source : Observatoire de l'Economie et des Territoires du Loir-et-Cher, DDT 41

En Loir-et-Cher, le secteur tertiaire génère 2/3 des emplois (tertiaire de pointe, tourisme, ...) . Le département est également agricole avec une prédominance d'exploitations céréalières mais aussi une production viticole de qualité, une agriculture spécialisée (asperges, fraises...) et un élevage bovin et porcin bien implanté. La sylviculture avec 200 000 ha de forêts de production représente un enjeu économique important. La diminution du nombre d'actifs agricoles depuis plusieurs années a pour effet une augmentation progressive de la taille des exploitations. L'industrie compte, elle, près d'un quart des emplois dans les domaines de l'aéronautique, de l'automobile, de l'agroalimentaire, des produits pharmaceutiques, de la logistique et du BTP.

On distingue deux grands pôles d'emplois (10000 emplois ou plus) autour des villes de Vendôme et Blois, un pôle moyen (de 5000 à 10000 emplois) puis 7 petits pôles (moins de 5000 emplois) répartis sur le département (données 2010). En 2010, on comptait 132705 actifs ayant un emploi.

La ville de Blois accueille plusieurs établissements d'enseignement supérieur représentant 3200 étudiants : l'ENIVL (Ecole Nationale d'Ingénieurs du Val de Loire), l'ENSNP (Ecole Nationale Supérieure de la Nature et du Paysage), un IUT (secteur industriel et des services), une faculté de Droit, Economie et Gestion, ainsi qu'un IUFM.



1.4. Les politiques nationales, régionales et locales

> Organismes en charge de la gestion des milieux aquatiques

En France, la gestion des milieux aquatiques est conjointement gérée et encadrée par les services de l'Etat, les syndicats intercommunaux et le réseau associatif. La Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Loir-et-Cher travaillent en collaboration avec les organismes suivants :

→ L'Agence de l'eau Loire-Bretagne

La loi sur l'eau de 1964, a instauré une gestion concertée de l'eau par grand bassin hydrographique. 6 grands bassins ont ainsi été définis sur le territoire national. Le Loir-et-Cher se trouve sur la zone de compétence de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

L'agence de l'eau Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. 12 millions d'habitants y vivent, dans 7 300 communes, 36 départements et 10 régions. Cet établissement public de l'Etat à caractère administratif aide financièrement et techniquement les actions d'intérêt général au service de l'eau et de l'environnement du bassin.

L'article L. 213-10-12 de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) de 2006 prévoit que les Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique collectent « la redevance pour la protection du milieu aquatique » dûe par les personnes qui se livrent à l'exercice de la pêche au sein d'une AAPPMA. La redevance est fixée par l'agence de l'eau dans la limite de plafonds définis par la loi.

→ La DREAL Centre

Sous l'autorité du Préfet de Région, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Centre assume des missions liées aux domaines du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE) notamment dédiées à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement.

La DREAL est, entre autre, chargée d'élaborer et de mettre en œuvre les politiques de l'état en matière d'environnement et de veiller à l'intégration des objectifs de développement durable.

→ Direction Départementale des Territoires

La Direction Départementale des Territoires (DDT) remplace depuis le 1 janvier 2010 la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture. C'est une Direction Départementale Interministérielle (service déconcentré qui ne dépend pas d'un ministère en particulier) rattachée directement au préfet du Loir-et-Cher.

Les missions de la DDT sont vastes et concernent essentiellement l'économie agricole et le développement rural, la prévention des risques, la connaissance et l'analyse des territoires, l'environnement et la protection de la nature mais aussi la gestion et la police de l'eau.

Le service eau et biodiversité a pour mission de mettre en œuvre les actions de la DDT



dans les domaines de la police de l'eau, des espaces naturels et de la forêt, de la chasse et de la pêche, des déchets, du bruit et des digues.

Ce service instruit les dossiers et réalise des études, délivre les autorisations avant toute intervention sur les milieux, et constitue un interlocuteur essentiel pour le milieu associatif gestionnaire de la pêche de loisir.

→ L'ONEMA

L'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques succède au Conseil Supérieur de la Pêche (CSP) suite à la mise en place de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de 2006. L'ONEMA « est un établissement public de l'Etat à caractère administratif. Il a pour mission de mener et de soutenir au niveau national des actions destinées à favoriser une gestion globale, durable et équilibrée de la ressource en eau, des écosystèmes aquatiques, de la pêche et du patrimoine piscicole » (art. 88 Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques). « A ces fins, il participe à la connaissance, la protection et la surveillance de l'eau et des milieux aquatiques ainsi que de leur faune et de leur flore, et contribue à la prévention des inondations ». Aussi, « Il apporte son appui aux services de l'Etat, aux agences de l'eau et aux offices de l'eau dans la mise en œuvre de leurs politiques. »

→ L'ONCFS

L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, est un établissement public national à caractère administratif sous la double tutelle des ministres chargés de la chasse et de l'agriculture.

Il contribue à la définition, à la mise en œuvre et au contrôle des mesures de gestion (en particulier par la chasse) destinées à préserver la faune sauvage et ses habitats. Il participe à la mise en valeur et la surveillance de la faune sauvage ainsi qu'au respect de la réglementation relative à la police de la chasse et exceptionnellement de la pêche.

→ Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) de la région Centre

Le Conservatoire d'Espaces Naturels de la région Centre est une association à but non lucratif créée en 1990 à l'initiative du tissu associatif régional dans le domaine de la protection de l'environnement. Il met en œuvre des actions de conservation du patrimoine naturel cadrées par son « projet coordonné pour la préservation des espaces naturels et ruraux ». Son objectif est de rassembler les acteurs du territoire autour du patrimoine naturel et de sa préservation sur le long terme à travers la création d'un réseau de sites naturels remarquables et du maintien ou de la création de corridors écologiques et d'espaces de fonctionnalités.

En Loir-et-Cher, plusieurs espaces naturels du CEN ont un lien direct avec les écosystèmes d'eau douce :

- les près de Saint-Loup à Saint-Loup-sur-Cher situés sur les bords du Cher et composés d'une mosaïque de milieux alluviaux fonctionnels (prairies bocagères, forêts alluviales, grèves et roselières)

- l'étang de Beaumont sur la commune de Neung-sur-Beuvron d'une superficie de 35ha

- l'Île de la Folie sur la Loire au niveau des communes de Chaumont-sur-Loire et Rilly-sur-Loire.

→ Le Conservatoire des sites du Loir-et-Cher

Le Conservatoire des sites du Loir-et-Cher est une association à but non lucratif qui œuvre pour la préservation du patrimoine naturel et paysager du département. Les actions mises en œuvre pour atteindre les objectifs de protection et de conservation de la faune et de la flore, sont basées sur la maîtrise foncière et sur la concertation locale auprès des usagers et notamment des agriculteurs. Le Conservatoire du Loir-et-Cher gère 15 espaces naturels et 5 sites géologiques.

Les espaces naturels suivants ont un lien direct avec des cours d'eau :

- site des Marais et cotaux de Molinas sur les communes de Maves et Conan, à la confluence de la Cisse et de la Sixtre et au sein d'une ZPS et d'une ZNIEFF

- site des rives de l'Ardoux à Saint-Laurent-Nouan situé en rive droite de l'Ardoux et au sein d'un SIC

- site des prairies du Fouzon au niveau de la confluence du Cher et du Fouzon qui se situe au niveau d'une ZPS et d'un SIC.



> Les politiques environnementales

o Les politiques en faveur de la biodiversité

→ Le Réseau Natura 2000

Natura 2000, réseau européen de sites et d'espaces naturels qui présentent un intérêt patrimonial important, s'appuie sur les directives «Oiseaux» (79/409/CEE) et «Habitats» (92/43/CEE) et vise à assurer la protection des milieux ou espèces rares, remarquables ou représentatifs de la biodiversité européenne.

Les Sites d'Importance Communautaire (SIC) peuvent faire l'objet d'un contrat spécifique, d'un acte réglementaire ou administratif particulier afin d'être classé Zone Spéciale de Conservation (ZSC). La mise en place d'une ZSC permet l'application de mesures de conservation du patrimoine naturel en relation avec les activités locales.

Les Zones de Protection Spéciales (ZPS) sont basées sur les inventaires scientifiques des Zones d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) et ont pour objectif la conservation des oiseaux sauvages.

En Loir-et-Cher, on dénombre 13 sites du réseau Natura 2000 dont 7 Sites d'Impor-



tance Communautaire (SIC) (ou proposition de SIC) et 6 Zones de Protection Spéciale (ZPS). Une majorité du réseau du Loir-et-Cher concerne directement ou indirectement les milieux aquatiques :

- La vallée du Cher, ses coteaux et la vallée de Grosbois (SIC et ZPS des prairies du Fouzon) : prairies situées à la confluence du Cher et du Fouzon et composées pour partie de zones submersibles exondées en période d'étiage.

- La Sologne (SIC) : vaste ensemble naturel qui se compose de plusieurs sous-ensembles d'habitats variés avec notamment la Sologne des Etangs très riche en plans d'eau, et qui est drainée par plusieurs cours d'eau tels que le Beuvron, le Cosson, la Grande Sauldre et la Petite Sauldre.

- Les étangs de Sologne (ZPS) : zone particulièrement intéressante pour les espèces d'oiseaux inféodés aux milieux humides.

- Le Domaine de Chambord (SIC et ZPS) : cette zone est traversée par un cours d'eau : le Cosson.

- Le bois de Sudais (SIC) : ce site s'étend sur plusieurs affluents de la rivière la Masse.

- La vallée de la Loire (SIC et ZPS) : ensemble d'habitats autour des milieux aquatiques de la Loire avec la présence de poissons migrateurs.

- La petite Beauce (ZPS) : essentiellement portée sur les oiseaux de plaine, elle couvre une partie de la Cisse.

- La vallée de la Cisse en amont de Saint-Lubin (SIC) : ensemble d'habitats autour de la Cisse avec un intérêt entomologique important.

Le Loir-et-Cher présente une diversité importante d'espèces patrimoniales souvent liée à des milieux humides ou aquatiques, notamment des oiseaux d'eau. En outre, sur le département, 9 espèces piscicoles et une espèce d'écrevisse inscrites à l'Annexe II de la directive « habitats » ont été recensées.

→ Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Source : INPN

Une ZNIEFF correspond à un espace naturel terrestre remarquable où des inventaires naturalistes ont révélé une forte capacité biologique et un bon état de conservation des espèces. Il existe 2 types de ZNIEFF :

- le type I correspondant à des secteurs en général limités présentant un intérêt biologique remarquable ;

- le type II correspondant à de grands ensembles riches et peu modifiés qui présentent un potentiel biologique important.

Ce programme d'inventaire naturaliste a été lancé en 1982 par le Ministère chargé de l'Environnement. Une modernisation des ZNIEFF est en cours et vise à établir de nouvelles zones et à mettre à jour les ZNIEFF de 1^{ère} génération. On parle de ZNIEFF de 2^{ème} génération une fois qu'elles ont été validées par le Muséum National d'Histoire Naturelle.

Au 24 octobre 2013, l'inventaire régional des ZNIEFF recensait 110 ZNIEFF de 2^{ème} génération sur le territoire du Loir-et-Cher dont une grande majorité de type I. Parmi elles, on en compte une quarantaine sur lesquelles il est probable qu'il existe une fréquentation par les pêcheurs car elles intègrent certains espaces intéressants pour la pêche : étangs, cours d'eau, frayères potentielles pour les poissons, rives de cours d'eau...

→ Les Arrêtés Préfectoraux de conservation de Biotope

Les Arrêtés Préfectoraux de conservation de Biotope (APB) s'appliquent à des milieux préservés abritant des espèces protégées. Ils fixent l'interdiction des actions pouvant perturber l'équilibre du biotope permettant la conservation de ces espèces.

On dénombre 2 APB en Loir-et-Cher :

- APB de l'île de Saulas sur la Loire à Blois concerne la sterne naine, la sterne pierregarin et la mouette mélanocéphale ; il interdit notamment d'approcher à moins de 50 m de l'île du 1er avril au 15 août. L'île de Saulas est située sur le domaine public, il convient donc d'informer les pêcheurs de la réglementation.

- APB de l'Étang de Saint Viâtre qui intègre plusieurs zones proches composées de plusieurs étangs et qui concerne des oiseaux d'eau et des espèces végétales. L'étang fédéral du Mouet proche de Saint Viâtre est quant à lui situé en bordure du périmètre de l'APB de l'Étang de Saint Viâtre.

→ Les Réserves naturelles nationales

Elles constituent un espace de protection et de conservation pour certaines espèces animales, végétales, ou pour des habitats sur des sites identifiés pour leur particularité naturelle (biotope, géologie, sols, gisements de minéraux ou de fossiles).

En Loir-et-Cher, la réserve naturelle de Grand-Pierre et Vitain, seule réserve nationale du département, s'étend sur 300 ha et est traversée par la Cisse. Elle constitue un corridor écologique entre la Beauce et le Val de Loire avec une mosaïque de milieux naturels dont 40% sont d'intérêt européen.

→ Les Réserves naturelles régionales

Il s'agit de réserves naturelles volontaires devenues depuis 2002 (loi relative à la démocratie de proximité) réserves naturelles régionales. Elles présentent un intérêt particulier au niveau scientifique et écologique et visent la protection de la faune et de la flore. Elles s'appliquent aux propriétés privées.

Dans le département, une seule réserve volontaire a été déclarée et est prise en charge par la Région Centre. Il s'agit de la réserve de la carrière du four à chaux de Pontlevoy.



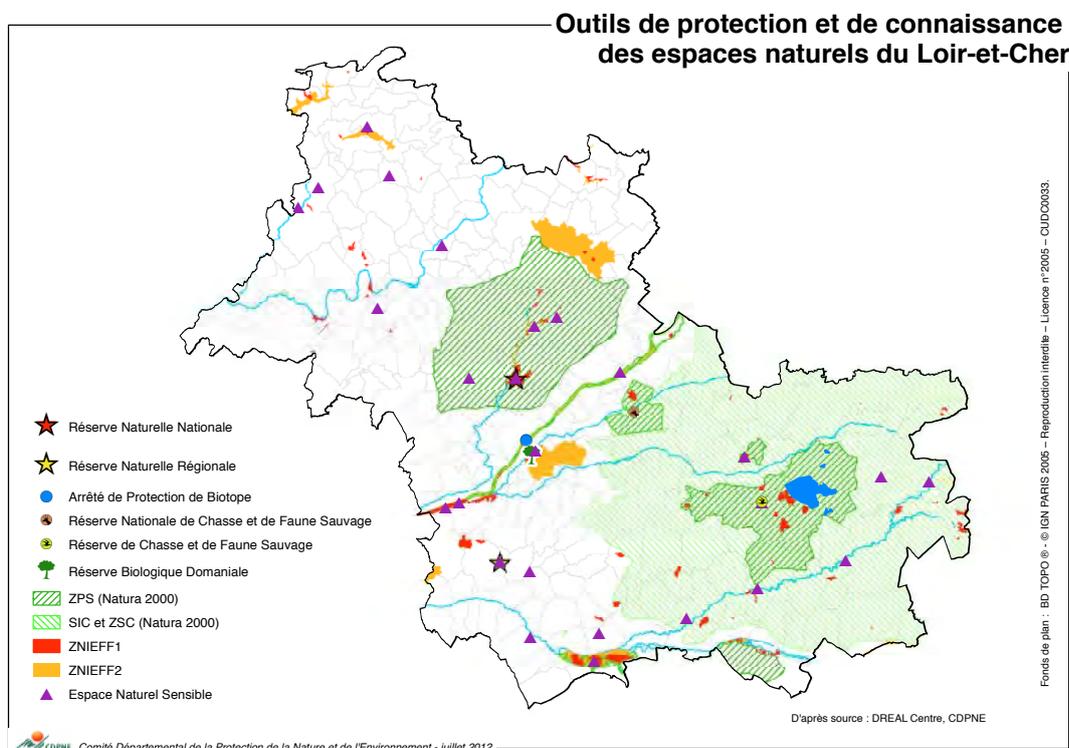


Figure 8 : Carte des outils de protection et de connaissance des espaces naturels du Loir-et-Cher (Observatoire de l'Economie et des Territoires)

→ Les Espaces Naturels Sensibles

Le département du Loir-et-Cher oeuvre, depuis de nombreuses années, pour la protection et la gestion des milieux naturels ainsi que pour la sensibilisation et l'éducation à l'environnement. Pour conforter ces politiques, il a décidé de mettre en place, conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme « une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles » (E.N.S.) (Art L142-1) et, pour cela, d'instituer la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (T.D.E.N.S.).

Selon le Schéma des ENS du Loir-et-Cher un E.N.S. est «un espace écologiquement remarquable qui doit être pérennisé par une gestion ou restauré, et aménagé au vue d'accueillir du public».

26 sites présentant des qualités écologique, patrimoniale, pédagogique, paysagère ou esthétique ont été sélectionnés en Loir-et-Cher. Il s'agit de marais, d'étang ou mare, de landes, de bois...

→ La Trame Verte et Bleue (TVB) : Schéma Régional de Cohérence Ecologique

La Trame Verte et Bleue, instaurée par les lois Grenelle, a pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité par la préservation et la restauration d'un réseau écologique fonctionnel. Elle se décline à toutes les échelles du territoire, notamment à l'échelle régionale au travers du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE). Ce dernier est élaboré conjointement par l'Etat et la Région en association avec un comité régional «Trames verte et bleue».

La Trame Verte et Bleue est un ensemble de continuités écologiques, composées de réservoirs de biodiversité, de corridors écologiques et de cours d'eau et canaux. La TVB résulte d'une composante bleue, se rapportant aux milieux aquatiques et humides, et d'une composante verte, relative aux milieux terrestres, définies par le Code de l'Environnement.

o Les politiques spécifiques aux milieux aquatiques

Depuis la première loi sur l'eau du 16 décembre 1964, la politique publique française de l'eau en France n'a cessé d'être modernisée et complétée afin de répondre aux enjeux fondamentaux que sont :

- l'accès à l'eau potable et à l'assainissement des eaux usées pour tous ;
- la prévention des risques liés à l'eau ;
- la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques ;
- la prévention des pollutions permanentes et accidentelles ;
- le développement durable des activités liées à l'eau (industrie, loisirs, transport...) ;
- l'assurance d'une production agro-alimentaire ayant des impacts limités sur le milieu et les ressources.

La gestion de l'eau actuelle est basée à la fois sur la législation française et sur des directives européennes spécifiques (**Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques** de 2006 et **Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE)** de 2000). Elle repose sur des grands principes :

- une gestion décentralisée au niveau des bassins versants : coordonnée au niveau national, la gestion de l'eau par bassin versant a été retenue. Le territoire « bassin versant » est adapté à la gestion des ressources en eaux et cohérent écologiquement ;
- une approche intégrée (ou globale) qui tient compte des différents usages de l'eau et des équilibres physiques, chimiques et biologiques des écosystèmes aquatiques ;
- une gestion concertée avec la participation de l'ensemble des acteurs de l'eau à toutes les échelles ;
- une planification et une programmation pluriannuelles : une planification qui définit des objectifs et des priorités d'actions au travers **des Schémas Directeurs d'Aménagements et de Gestion des Eaux (SDAGE) et des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)** ; une programmation à travers des programmes pluriannuels de financement des agences de l'eau et des contrats de rivières au niveau local.

Le dernier SDAGE Loire-Bretagne a été adopté en 2009 et fixe les orientations stratégiques du bassin en faveur d'une gestion équilibrée de la ressource en eau pour la période 2010-2015.

La réduction des pollutions d'origine agricole, la restauration de la morphologie des cours d'eau, la réduction des pollutions d'origine industrielle et des collectivités ainsi que la préservation et la restauration des zones humides) et des milieux aquatiques sont les grandes thématiques développées par le SDAGE Loire-Bretagne.

La politique de l'eau se traduit sur le terrain dans des démarches concertées de gestion (SAGEs ou contrats de rivière) mises en œuvre par les collectivités locales avec l'ensemble des acteurs de terrain.



o Les SAGES

En Loir-et-Cher on dénombre actuellement **4 SAGES**. La Fédération de Pêche du Loir-et-Cher, partenaire technique incontournable des politiques spécifiques aux milieux aquatiques, participe à chacun d'entre eux.

Le **SAGE Loir** s'étend sur 7160 km², 7 départements et 3 régions différentes. En Loir-et-Cher, il couvre tout le nord de la Beauce. La CLE a été instaurée en 2004 et le maître d'ouvrage porteur du projet est l'Etablissement Public Loire (EPL). Le SAGE Loir développe plusieurs problématiques dont l'amélioration de la qualité des eaux de surface et la gestion, protection et restauration des milieux aquatiques, de la biodiversité et de la population piscicole.

Le **SAGE Sauldre** s'étend sur les départements du Cher et du Loir-et-Cher sur une surface de 2287 km². La CLE est instaurée depuis 2005 et le projet est porté par le Syndicat mixte d'Aménagement du Bassin de la Sauldre.

Le **SAGE Cher aval** couvre une surface de 2374 km² à cheval sur 4 départements de la région Centre. Il contient l'ensemble du linéaire du Cher sur le département. L'EPL a été désigné comme maître d'ouvrage et la CLE a été établie en 2007. La phase d'état des lieux a été validée en février 2011. Dans les missions du SAGE Cher aval on note la restauration, l'entretien et la valorisation des milieux naturels, le développement du potentiel piscicole et la poursuite du programme en faveur de la circulation des poissons migrateurs, ainsi que la satisfaction des demandes en loisirs liés à l'eau avec une valorisation touristique de la vallée.

Le **SAGE Nappe de la Beauce et milieux aquatiques** représente 6500 km² entre la Seine et la Loire. Il s'étend sur 6 départements dans 2 régions. En Loir-et-Cher, son extension couvre une grande partie de la Beauce. Le projet est porté par la Syndicat mixte du Pays Beauce Gatinais en Pithiverais. La CLE a adopté le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau (PAGD) et le Règlement en septembre 2010.

o Les Contrats terriitoriaux et de bassin

Accord technique et financier concerté entre les collectivités locales d'un même bassin versant, l'Etat, le conseil régional, le conseil général, l'agence de l'eau et les usagers (chambres consulaires, industriels, associations, fédération de pêche,...), le contrat territorial définit des objectifs et détermine des actions en faveur de la réhabilitation et de la valorisation des milieux aquatiques. Il prend en compte les préconisations de la LEMA et du SDAGE Loire-Bretagne (lutte contre les pollutions, restauration de la continuité écologique...). En Loir-et-Cher il existe plusieurs **contrats territoriaux ou de bassin** portés par des Syndicats (exemple : Loir, Cisse, Beuvron-Cosson....)

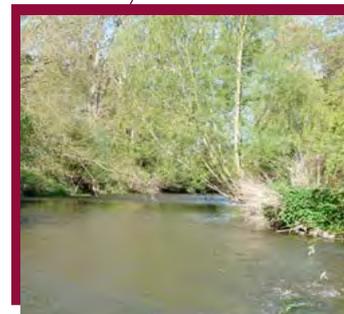
o Les outils réglementaires

Introduit par la DCE, le terme de continuité écologique fait l'objet de plusieurs politiques environnementales. La LEMA, les plans migrateurs et Anguille, ainsi que les Grenelles 1 et 2 (Trame Verte et Bleue) convergent vers la nécessité d'assurer la continuité biologique entre les grands ensembles naturels et les milieux aquatiques.

La LEMA a rénové les critères de classement des cours d'eau (anciennement rivières réservées et cours d'eau classés) selon deux listes définies par l'article L. 214-17 du code de l'environnement. La **Liste 1** concerne les cours d'eau pour lesquels aucune autorisation ou concession ne pourra être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages. Il s'agit

des cours d'eau identifiés comme réservoirs biologiques, en très bon état écologique, ou dans lesquels une protection complète des poissons migrateurs est nécessaire. La **Liste 2** impose une obligation de résultats pour le rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau perturbés par des ouvrages. La libre circulation des poissons migrateurs et le bon déroulement du transport sédimentaire sont alors des priorités.

En Loir-et-Cher, le classement des cours d'eau a été adopté fin 2012 (cf. figure 9 et 10).

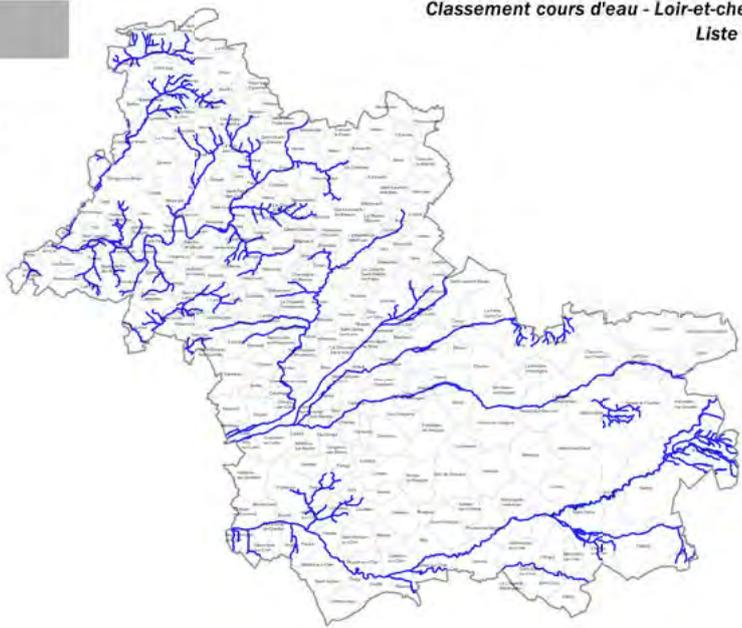


Direction
Départementale
des Territoires
Loir-et-Cher

Eau

Classement cours d'eau - Loir-et-cher
Liste 1

Liste 1 retenue au 01/12/2012



DDT 41 / SCTP - décembre 2012
Source DDT41
OSM 2010-00 CARTOR
Document : Classement_CoursD'eau

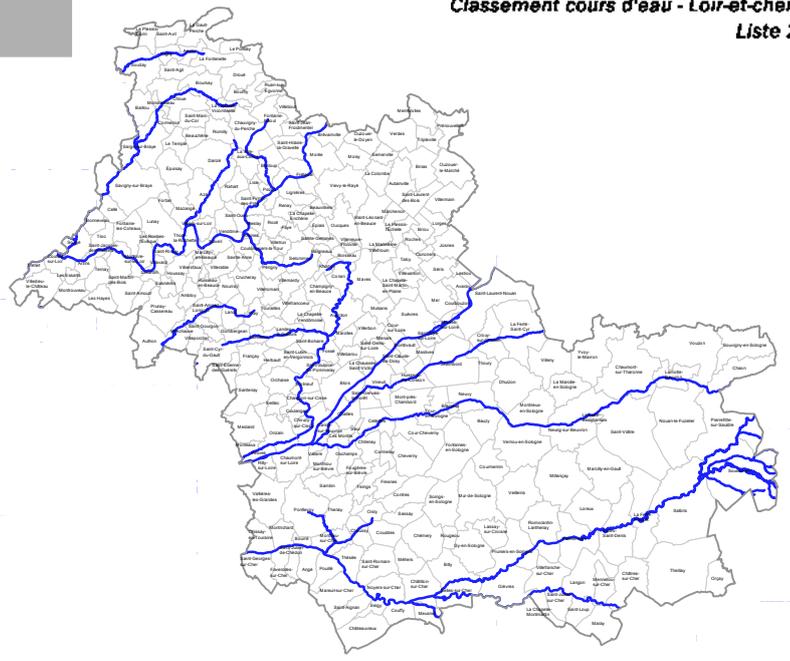
Figure 9 : Carte des cours d'eau classés en liste 1 en Loir-et-Cher (Source : DDT41)

Direction
Départementale
des Territoires
Loir-et-Cher

Eau

Classement cours d'eau - Loir-et-cher
Liste 2

Liste 2 retenue au 01/12/2012



DDT 41 / SCTP - décembre 2012
Source DDT41
OSM 2010-00 CARTOR
Document : Classement_CoursD'eau

Figure 10 : Carte des cours d'eau classés en liste 2 en Loir-et-Cher (Source : DDT41)



o Les politiques spécifiques aux espèces aquatiques

Les espèces migratrices tels que le saumon, l'anguille, les lamproies, les aloses et la truite de mer sont concernées par les mesures prises dans le cadre du **PLAn de GEstion des POissons Migrateurs (PLAGEPOMI)**.

L'anguille fait l'objet depuis 2007 d'un plan de gestion spécifique. La mise en place de la gestion des poissons migrateurs s'établit en référence aux articles R. 436-45 à R. 436-54 du Code de l'environnement. Dans ce cadre, l'anguille argentée est interdite à la pêche dans le Loir-et-Cher. L'ouverture de la pêche de l'anguille jaune, pour les non-professionnels, s'étend sur une période définie par Arrêté interministériel. Le plan prévoit une réduction progressive de cette période d'ouverture (réduction d'un mois chaque année). Hormis pour la pêche à la ligne, une autorisation délivrée par le préfet est nécessaire. De plus, tout pêcheur en eau douce doit enregistrer ses captures.

Les espèces piscicoles et astacicoles bénéficient de diverses politiques européennes, nationales voire locales.

On dénombre en Loir-et-Cher 9 espèces protégées au niveau national par l'arrêté ministériel du 8 décembre 1988 : l'Alose feinte, la Bouvière, le Brochet, la Grande Alose, la Lamproie de Planer, la Lamproie marine, la Loche de rivière, le Saumon atlantique et la Truite fario. 9 espèces sont concernées par l'annexe II de la directive « Habitats » : l'Alose feinte, l'Aspe, la Bouvière, le Chabot, la Grande alose, la Lamproie de Planer, la Lamproie marine, la Loche de rivière et le Saumon atlantique.

L'écrevisse à pattes blanches, présente dans le département, est citée dans **l'annexe II de la directive « Habitat »** et est protégée en vertu de **l'arrêté ministériel du 21 juillet 1983** (paru au journal officiel le 19 août 1983) sur la protection des écrevisses autochtones (modifié par l'arrêté du 18 janvier 2000 – paru au journal officiel le 28/01/2000).

Toutes ces espèces font l'objet d'une protection de leurs habitats et plus spécialement de leurs lieux de reproduction. Une protection spécifique interdisant ou limitant la pêche peut être prise par arrêté préfectoral. **L'arrêté préfectoral annuel** (DDT du Loir-et-Cher) **relatif à l'exercice de la pêche en eau douce** prévoit des mesures spécifiques (interdiction de la pêche du saumon et de la truite de mer, taille,...).

Afin de protéger les sites à fort intérêt pour les espèces piscicoles et notamment leur reproduction des **réserves de pêche** sont identifiées par la Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique. Elles sont proposées en commission technique paritaire, qui rassemble les différents acteurs de la pêche et de la gestion des milieux aquatiques (services de l'Etat dont ONEMA, DDT, FDAAPPMA, pêcheurs professionnels...), en vue d'une inscription au futur arrêté préfectoral relatif à l'exercice de la pêche en eau douce. La publication de cet arrêté permet de valider la création ou la reconduite des interdictions de pêche locales.



La commission peut valider des réserves permanentes ou temporaires :

- les réserves de pêche permanentes qui concernent des ouvrages complexes (ex : barrage de la centrale nucléaire de Saint-Laurent-Nouan) et les annexes hydrauliques restaurées et fonctionnelles pour la reproduction du brochet ;
- les réserves de pêche temporaires qui ciblent la protection des sites de reproduction du sandre.

Ces réserves de pêche sont effectives pour la durée des baux de pêche mais peuvent être réévaluées à la demande d'un des acteurs.



1.4. Tourisme et activités de nature

> Les acteurs du tourisme

→ Le Comité Régional du Tourisme (CRT) du Centre

Financé en grande partie par le Conseil Régional du Centre, le CRT a une mission de promotion touristique et met à disposition du public les informations touristiques relatives à son territoire. Il effectue l'analyse économique et sociale du tourisme à l'échelle régionale et joue le rôle d'office de tourisme. Le CRT Centre en partenariat avec les CDT ou ADT, les Observatoires de l'économie et les prestataires du tourisme régional ont réalisé en 2010 une étude à visée marketing permettant d'améliorer la connaissance des principales clientèles touristiques.

→ L'Agence de Développement Touristique Loir-et-Cher - Coeur Val de Loire (ADT41)

Né de la fusion du Comité Départemental du Tourisme du Loir-et-Cher (CDT 41) et de l'Union Départemental des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative du Loir-et-Cher (UDOT-SI 41) en juillet 2013, l'ADT 41 est un organisme institutionnel du Conseil Général du Loir-et-Cher. Il est chargé de préparer et mettre en œuvre la politique touristique du département (article L.132-2 du Code du tourisme). Au travers de ses missions, il est en relation avec les différents acteurs du tourisme et le public, réalise une analyse du tourisme et effectue la promotion touristique du département. Pour ce faire, il établit un Schéma de Développement Touristique Départemental. Le schéma développé par l'ADT 41 s'articule en suivant 4 orientations avec un objectif de diversification de l'offre et de renforcement des « activités stratégiques » :

- Structurer les activités touristiques en s'associant aux Pays visant par exemple à valoriser la Loire, à renforcer l'activité de randonnées (pédestre, vélos, équestre), à accompagner la mise en place de sites touristiques « émergents »
- Améliorer l'offre d'hébergements avec en particulier le développement de l'offre de gîtes de groupes et l'aménagement d'aires pour les camping-cars
- Promouvoir la démarche « produits » avec notamment un objectif de labellisation des prestations et des activités dont la labellisation « Tourisme et Handicap » est une priorité
- Optimiser l'organisation des acteurs du tourisme.

→ Conseil Général du Loir-et-Cher : la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires sportifs de nature (CDESI)

La CDESI, placée sous l'autorité du président du Conseil Général, se compose des représentants des sports de nature (fédérations, groupements professionnels, comités...), d'associations agréées pour la protection de l'environnement, des élus et des représentants de l'Etat. La mission de cette commission est de concourir à l'élaboration du Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires sportifs de nature (PDESI). La pêche y est reconnue comme « sport de nature » et des représentants de la pêche de loisir sont donc susceptibles de siéger à la CDESI.

En Loir-et-Cher, un état des lieux préalable a été réalisé et la CDESI a été instituée. Des groupes de travail ont été constitués afin de sélectionner les Espaces, Sites et Itinéraires spor-

tifs de nature (ESI) en vue de l'élaboration du PDESI. En 2010, le Conseil Général a validé le principe du PDESI et fixé ses objectifs : développer l'attractivité du territoire, favoriser l'aménagement des sites de pratiques, pérenniser ces espaces et assurer une cohérence avec les politiques menées par le Conseil Général.

Le groupe de travail « activités liées à l'eau », au sein duquel siège la Fédération départementale de pêche, a défini les critères de sélection des sites de pêche et des parcours d'aviron et canoé et a sélectionné quatre sites de pêche. Ceux-ci présentent un réel intérêt mais nécessitent quelques aménagements et/ou l'engagement des partenaires (associations, collectivités) pour en assurer la qualité et la pérennité. Les quatre sites retenus sont le Complexe Halieutique de Tréhet, le Pôle Pêche et Nature du Mouët, le plan d'eau Chapoton à Mondoubleau et le Plan d'eau communal de Sougé. Tous font (ou feront) l'objet d'une convention passée entre le Conseil Général du Loir-et-Cher et la Fédération de Pêche. La liste des parcours inscrits au PDESI est évolutive puisque chaque année la Fédération de Pêche propose de nouveaux parcours.

→ Les Pays

Ils ont une mission de mise en valeur de leur territoire et y soutiennent le développement du tourisme. En tant que groupements de collectivités locales, ils assurent la cohérence et la cohésion des actions en faveur du tourisme.

→ Les Offices de Tourisme e(Cf. Annexe n°3)

L'office de tourisme est un centre d'information dont la mission est « l'accueil, l'information et la promotion du tourisme » sur le territoire concerné à destination du public ou visiteurs, allant des simples habitants locaux, aux excursionnistes et en passant par les touristes¹. L'objectif de la structure est de faciliter le séjour touristique des visiteurs.

Le département du Loir-et-Cher compte actuellement 10 Offices de Tourisme et des Maisons du tourisme (rattachées à un Office de Tourisme).

La structuration des OT a fortement évolué ces dernières années. On observe un rapprochement des structures touristiques à l'échelle des communautés de communes (exemple : Romorantin et Mennetou)





> Le tourisme en Loir-et-Cher

Source : Observatoire de l'Economie et des Territoires du Loir-et-Cher. Le tourisme en Loir-et-Cher, bilan 2006. Les fiches Observatoire n°59, décembre 2009 et Le tourisme en Loir-et-Cher. Les études de l'Observatoire n°30, octobre 2004.

→ L'offre touristique

Le Loir-et-Cher est doté d'un patrimoine naturel de qualité et d'un patrimoine historique très préservé, qui font du tourisme une activité importante du département. Le tourisme est le 5^{ème} secteur d'activités du Loir-et-Cher. Son poids au sein de l'économie s'est constamment renforcé au cours des dernières décennies au point de constituer aujourd'hui une spécificité du département. Ce secteur est devenu stratégique pour les collectivités et aujourd'hui les acteurs du tourisme souhaitent étendre la fréquentation en dehors de la période estivale.

Le département est connu pour ces nombreux châteaux dont 8 sont ouverts toute l'année. Le château de Chambord, incontournable, est l'un des sites les plus visités du Val de Loire. On peut citer par ordre de fréquentation le château de Chambord, celui de Cheverny, de Blois et de Chaumont-sur-Loire. A cela s'ajoutent 23 édifices religieux dont des églises à fresques, les sites troglodytes du Vendômois et les cités médiévales sur les bords du Cher, constituant le riche patrimoine historique bâti du département.

Une trentaine de musées, sur des thèmes très divers allant de la résistance à la magie en passant par le braconnage en Sologne, sont répartis sur le territoire. Le département est également attractif pour ses vignobles (routes touristiques du vignoble Touraine-Val de Loire et de la vallée du Loir) et pour son patrimoine naturel dont font parti les étangs de Sologne, les trois vallées fluviales (Loir, Loire, Cher) et le Perche (Parc Naturel Régional en bordure du département).

La découverte de la nature et des paysages qui définit le tourisme vert se développe depuis plusieurs années avec une multiplication des séjours de courte durée. Ce type de tourisme favorise la fréquentation touristique en dehors de la période estivale. Le Loir-et-Cher dispose d'un potentiel touristique intéressant d'autant plus qu'il est situé à proximité de Paris.

La Loire, classée patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO au titre des paysages culturels depuis l'an 2000, constitue aujourd'hui un pôle de développement du tourisme. La Sologne représente, elle, un territoire cynégétique privilégié qui séduit durant toute la période d'ouverture de la chasse des passionnés de toute la France voire de l'étranger.

La richesse du patrimoine naturel du Loir-et-Cher est mise en valeur par les acteurs impliqués dans sa gestion et sa protection. De nombreuses associations environnementales (Société d'Histoire Naturelle du Loir-et-Cher, Conservatoire des Sites du Loir-et-Cher, Maison de Loire du Loir-et-Cher, Perche Nature, Sologne Nature Environnement, etc.), la Région Centre (Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre), ainsi que la Fédération Départementale des Chasseurs, proposent des activités diversifiées autour de la découverte de la nature. La Fédération de Pêche du Loir-et-Cher propose, quant à elle, des activités autour de la découverte des techniques de pêche, des milieux et des écosystèmes aquatiques.

Les touristes peuvent aussi profiter de multiples loisirs sportifs de plein air qui offrent l'opportunité de découvrir le patrimoine naturel librement. Le vélo est une activité en voie de développement avec 730 km de pistes cyclables dont 200 en voies vertes. Plusieurs circuits sont proposés avec « la Loire à vélo », « les châteaux à vélo » et « la Sologne à vélo ». Des circuits sur le « Cher à vélo » sont actuellement à l'étude. On note également la présence de circuits VTT dont certains sont inscrits au PDESI.

Le Loir-et-Cher dispose de 2500 km de sentiers pédestres balisés et de 1000 km de sentiers de « grande randonnée ». Il faut citer également le Parc Equestre Fédéral de Lamotte-Beuvron qui est un espace unique en Europe de part sa superficie (160 ha) et son importante capacité d'accueil.

Les loisirs nautiques sont pratiqués sur le Loir, la Loire et le Cher, ainsi que sur certains plans d'eau. Les 8 bases de loisirs et 2 bases nautiques du département proposent de nombreuses activités liées à l'eau en période estivale.

D'autres loisirs offrent un panel varié de possibilités touristiques comme le survol des châteaux en montgolfière, la visite du Zoo de Saint-Aignan et ses 4600 animaux (classé parmi les 15 plus beaux au monde), ainsi que des festivals tels que le Festival international des Jardins à Chaumont-sur-Loire (d'avril à octobre), le Game Fair à Chambord autour du thème de la chasse (juin) ou encore le rassemblement international d'ULM à l'aérodrome de Blois-le Breuil (août).



→ Les hébergements touristiques

Sources : Observatoire de l'Economie et des Territoires du Loir-et-Cher. Le tourisme en Loir-et-Cher, bilan 2013. Les fiches Observatoire n°59, décembre 2009 et Le tourisme en Loir-et-Cher. Les études de l'Observatoire n°30, octobre 2004.

Le Loir-et-Cher est caractérisé par un tourisme de passage et une dominance de séjours de courte durée. La durée moyenne des séjours est de 1,4 jours dans un hôtel, 3,6 jours dans un camping et environ 7 jours dans un gîte (données 2012). Cependant, dans 82,6% des cas, les nuitées personnelles (hors cadre professionnel) sont effectuées dans des hébergements non-marchands (chez des amis ou des parents). L'offre d'hébergements marchands représente pourtant le quart de la capacité régionale. Cet aspect du tourisme en Loir-et-Cher s'explique par la proximité de la région parisienne et la situation du département sur l'axe de communication nord/sud et est/ouest.

Le département compte 105 hôtels classés tourisme pour 3001 chambres (CDT 41 01/01/2013). A noter que l'offre est concentrée sur l'agglomération blésoise et que la capacité moyenne des établissements en nombre de chambres demeure largement inférieure à la moyenne métropolitaine (25 contre 35).

L'hôtellerie de plein air, quant à elle, représente le premier mode d'hébergement touristique marchand avec une offre de 49 campings et parcs résidentiels de loisirs classés tourisme et aires naturelles de camping Gîtes de France. Ce mode d'hébergement totalise plus de 4987 emplacements (données 2012 au 01/01/2013). Une dizaine d'entre eux sont des structures d'accueil à la ferme ou des aires naturelles agréées « gîtes de France ». Le label « gîte de France » regroupe un grand nombre de structures d'accueil dans le Loir-et-Cher. Les gîtes ruraux, chambres d'hôtes, gîtes d'étapes ou encore le camping-caravaning (aires de camping-car) sont une alternative privilégiée aux campings en période de basse saison touristique. En 2012, «Gîtes de France» comptait 449 gîtes ruraux pour 2368 lits et 481 chambres d'hôtes pour 1362 lits. 13 gîtes de groupes Gîtes de France sont présents sur le territoire départemental. Le réseau Fleur de Soleil, label de qualité de chambres d'hôtes, compte 99 chambres pour 140 lits et Accueil Paysan 12 chambres pour 33 lits.

→ Les touristes

Sources : Cabinet 4V pour le CRT Centre-Val de Loire. Etude sur les clientèles touristiques de la région Centre. 2010.

Etablissement Public Loire. Etude sur le tourisme pêche et ses perspectives de développement à l'échelle du bassin de la Loire et de ses affluents. Rapport de 1^{ère} phase, Diagnostic. Juillet 2007.

Etablissement Public Loire. Etude sur le tourisme pêche et ses perspectives de développement à l'échelle du bassin de la Loire et de ses affluents. Rapport de 3^{ème} phase, synthèse du diagnostic et des études de cas. Juillet 2007.

Une étude réalisée en 2010 pour le Comité Régional du Tourisme Centre et portant sur environ 12 000 réponses, fait apparaître certaines tendances des comportements des touristes qui peut intéresser les hébergeurs et les prestataires du tourisme.

Elle distingue 3 types de touristes :

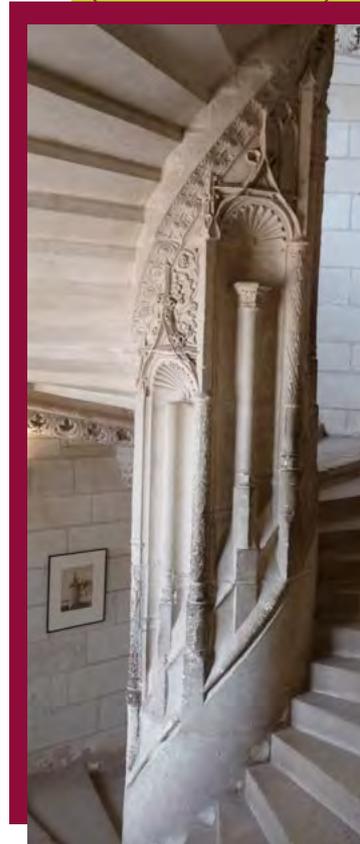
- les « excursionnistes » qui passent une nuit dans le département ou la région,
- les touristes « itinérants » de passage mais qui y séjournent plusieurs nuits,
- les touristes « sédentaires ».

Les « excursionnistes » sont en grande majorité des français originaires dans 60% des cas de la région Centre. Les touristes « itinérants » et « sédentaires » viennent dans plus de 25% des cas d'Île de France, puis de Rhône Alpes et de la région Centre. Les étrangers quant à eux ont surtout un comportement itinérant (44% des touristes « itinérants ») ou sédentaire (24%) et sont en général des anglais.

Quelque soit la typologie du touriste, il apparaît que la fréquentation touristique régionale est peu contrastée entre le printemps et l'été, et plus faible en automne. Les « excursionnistes » sont plus présents au printemps (42%) qu'en été (30%) et en automne (28%), mais pour les autres catégories (touristes « itinérants » et « sédentaires »), la fréquentation est quasiment équivalente au printemps et en été (près de 40%) et plus faible en automne (environ 25%).

De plus, selon l'étude du CRT Centre, entre 42 et 45% des touristes qui séjournent plusieurs nuits dans la région le font pour la première fois. Derrière les châteaux et le patrimoine historique, les touristes sédentaires apprécient en priorité la tranquillité et l'environnement naturel de la région. Dans la majorité des cas, c'est la réputation du territoire qui incite les touristes à choisir leur destination au sein de la région Centre. Les touristes français établissent également ce choix pour rendre visite à de la famille ou des amis.

Internet se révèle être l'outil privilégié pour préparer un séjour avec plus de 60% d'utilisation par les touristes. Cet outil leur permet de s'informer sur le territoire, d'organiser leur séjour et de trouver des hébergements (disponibilité, tarifs). Plus de la moitié des réservations sont effectuées par Internet.



2. Le loisir pêche dans le Loir-et-Cher

2.1. Organisation de la pêche

Le milieu associatif de la pêche est composé de quatre échelons avec un niveau national, régional, départemental et local. Ainsi, on distingue la Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection du milieu aquatique (FNPF), les Unions Régionales des Fédérations départementales de pêche (UR), les Fédérations Départementales des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA), et enfin les Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) et les Associations Départementales Agréées de Pêcheurs Amateurs aux Engins et aux Filets sur le domaine public (ADAPAEF).

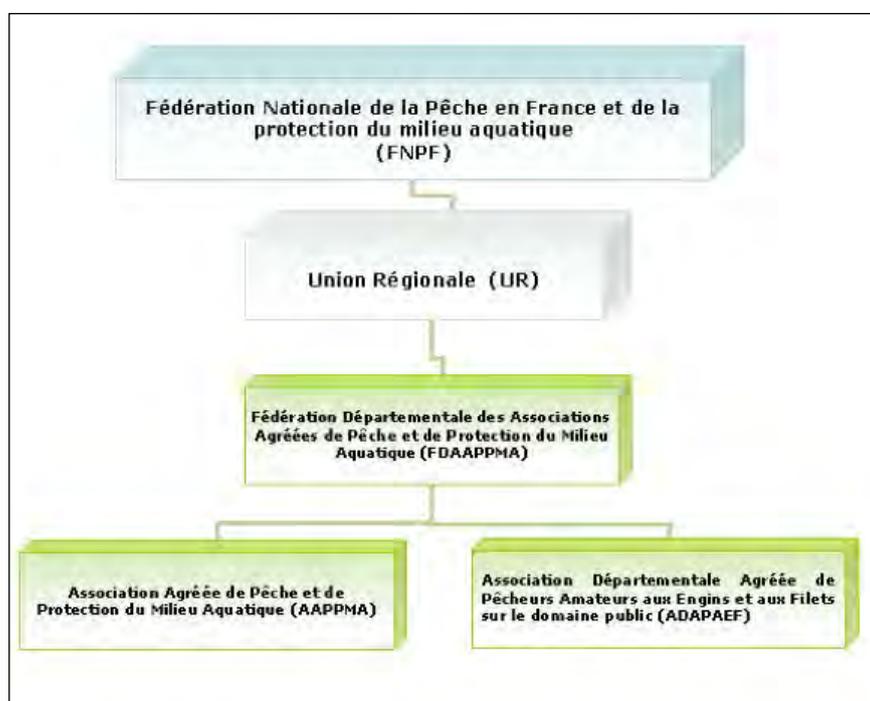


Figure 11 : Schéma de l'organisation du milieu associatif de la pêche de loisir en France

La **Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection du milieu aquatique**, dont la constitution officielle a eu lieu le 5 février 2007 par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, a été créée par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006. Elle remplace l'Union Nationale pour la Pêche en France et la protection du milieu aquatique (UNPF) qui existait depuis 1947.

La FNPF a le caractère d'établissement d'utilité publique, qui regroupe les 93 Fédérations Départementales et interdépartementales des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA), soit 3 900 associations environ.

La FNPF assure leur représentation au niveau national et coordonne leurs actions. Elle est dirigée par un bureau de 13 membres et un Conseil d'Administration de 35 membres dont l'un d'eux représente les pêcheurs amateurs aux engins et aux filets.

L'**Union Régionale** est constituée de plusieurs Fédérations de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique. Elles sont au nombre de 9 en France. La Fédération du Loir-et-Cher dépend de l'Union Régionale des Fédérations du Centre et du Poitou-Charente (URFCPC).

Les Unions Régionales ont pour objectifs :

- de concourir à la protection et à la mise en valeur des milieux aquatiques ;
- de proposer des mesures de protection et de gestion des milieux aquatiques régionaux;
- de promouvoir et réaliser des actions collectives pédagogiques...

Les **Fédérations de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique** sont des associations loi 1901 reconnues d'utilité publique. Elles ont pour objet :

- le développement durable de la pêche amateur, la mise en œuvre d'actions de promotion du loisir pêche par toutes mesures adaptées en cohérence avec les orientations nationales ;
- la protection des milieux aquatiques, la mise en valeur et la surveillance du domaine piscicole départemental.

Dans les statuts des Fédérations départementales 13 objectifs majeurs qui régissent les missions des fédérations sont déclinés, à savoir :

1. Participer à l'organisation et à la connaissance de la pratique de la pêche, à toutes les actions en faveur de la promotion du loisir pêche, en favorisant en particulier la réciprocité et en élaborant des orientations départementales en faveur du développement durable du loisir pêche.

2. Concourir au développement du tourisme et de l'activité économique du département.

3. Mener des actions d'information, de formation et d'éducation en matière de protection des milieux aquatiques.

4. Susciter et coordonner les activités des associations adhérentes, les soutenir en leur apportant assistance financière, technique et juridique, de veiller à la bonne exécution de leurs obligations statutaires et d'assurer sur le plan départemental toutes liaisons nécessaires avec l'administration et de centraliser les informations.

5. Participer à la définition des orientations départementales de gestion des ressources piscicoles et notamment participer à l'élaboration et l'actualisation du Schéma Départemental de Vocation Piscicole, conformément à l'article L 433-2 du CE.

6. Etablir un Plan Départemental de Protection et de Gestion piscicole et de veiller à la compatibilité des plans de gestion des associations adhérentes avec ce plan.

7. Donner un avis aux autorités compétentes sur tout aménagement ou mesure



susceptible de porter atteinte à la qualité des milieux aquatiques, à leurs peuplements piscicoles et à la pratique de la pêche et proposer des mesures compensatoires si nécessaire.

8. Concourir à la police de la pêche et veiller à la protection du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques [...]

9. Effectuer, sous réserve des autorisations nécessaires, tous travaux et interventions de mise en valeur piscicole, tels des inventaires piscicoles, la constitution de réserves, l'aménagement de frayères, des opérations de repeuplement, l'établissement de passes à poissons et, plus généralement, toute réalisation à l'accomplissement du but qu'elle s'est fixé.

10. Détenir à titre onéreux ou gratuit des droits de pêche qu'elle exploite dans l'intérêt des membres des associations adhérentes. Elle est alors assujettie aux mêmes obligations de protection et de gestion que ces associations pour les droits ainsi exploités.

11. Assurer la récupération trimestrielle auprès des associations adhérentes du produit de la cotisation statutaire fédérale et de la Cotisation Pêche et Milieu Aquatiques (CPMA)...

12. Reverser à l'agence de l'eau concernée la Redevance pour protection du Milieu Aquatique (RMA) et à la Fédération Nationale la cotisation prévue à l'article L434-5.

13. Recevoir le produit de la cotisation, déduction faite de la cotisation pêche et milieu aquatique, et reverser le RMA à l'agence de l'eau et la cotisation revenant à l'AAPPMA, dans le cadre du dispositif d'adhésion par internet.

14. Associer à ses travaux les associations de pêche spécialisées.

Dans le cadre de ces objectifs, elles définissent, coordonnent et contrôlent les actions des associations adhérentes.

Les **Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique** (AAPPMA) sont le premier maillon de l'organisation de la pêche associative de loisir en France. Ce sont des associations de type Loi 1901 qui ne disposent que de fonds propres provenant des cotisations de leurs membres. Leur rôle est primordial car les membres sont en permanence présents sur le terrain pour constater l'évolution des milieux aquatiques et des populations piscicoles. Leur mobilisation est essentielle pour le maintien et le développement de la pêche. Leurs missions sont les suivantes :

- détenir et gérer des droits de pêche sur les domaines privés ou publics (Etat, collectivités, propriétaires privés) et sur leurs propriétés ;
- de mettre en oeuvre des actions de développement du loisir pêche, en cohérence avec les orientations nationales et départementales ;
- de participer à la protection du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques en luttant contre le braconnage, la pollution et la destruction des zones essentielles à la vie du poisson ;
- d'organiser la surveillance, la gestion et l'exploitation de ses droits de pêche en fonction des orientations départementales de la Fédération de pêche ;
- d'effectuer des interventions de mise en valeur du domaine piscicole ;
- de favoriser l'information et de réaliser des actions d'éducation aux milieux aquatiques.



Le Loir-et-Cher compte actuellement 39 AAPPMA réparties géographiquement comme suit :

- 10 sur les vallées du Loir et de la Braye
- 10 sur les vallées de la Loire et du Beuvron
- 12 sur les vallées du Cher sauvage et de la Sauldre
- 7 sur la vallée du Cher Canalisé

Réseau hydrographique du Loir-et-Cher

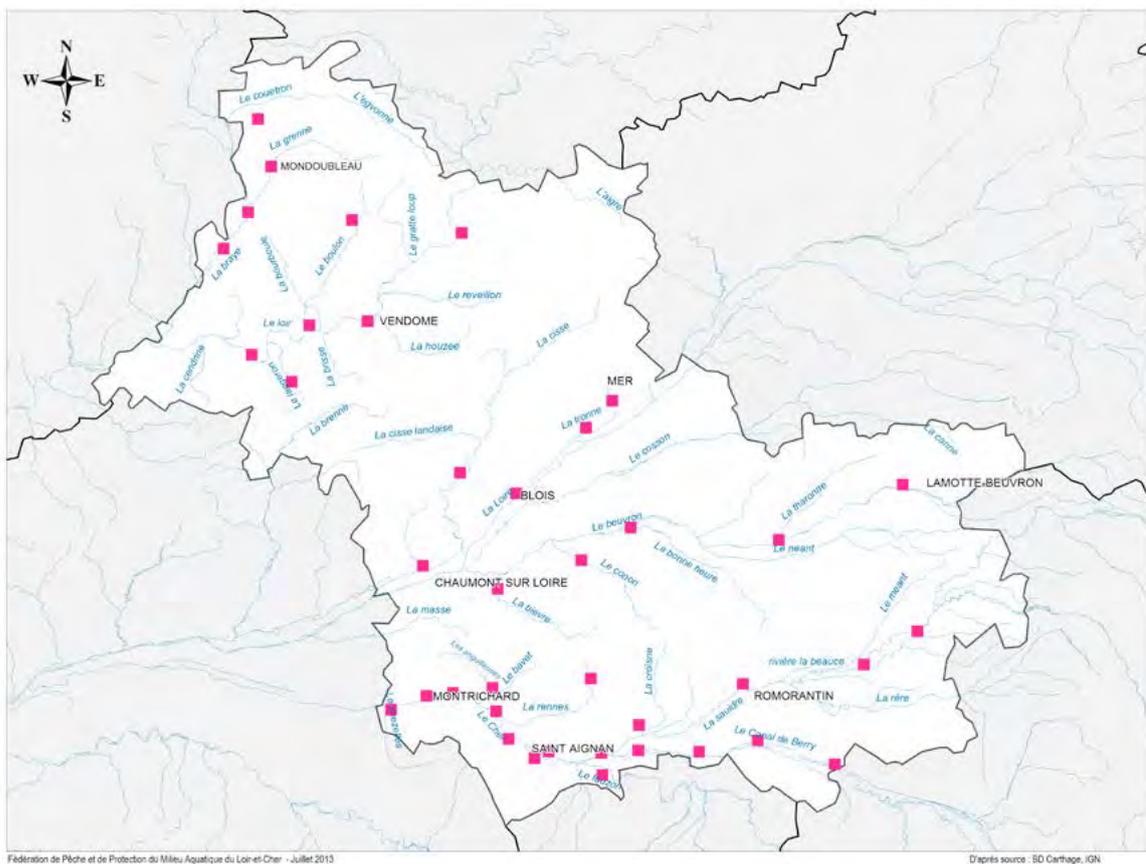


Figure 12 : Localisation des AAPPMA en Loir-et-Cher

6 groupements d'AAPPMA ont été initiés par la Fédération de Pêche dans les années 2000. Seul un groupement, le Groupement des Pêcheurs du Pays de Vendôme (GPPV) qui regroupait 10 AAPPMA, a vu le jour et a fonctionné pendant quelques années. Faute de bénévoles ce groupement a été dissout en 2012.

L'objectif de ces groupements était de coordonner les actions et de mutualiser les efforts financiers. C'était aussi un moyen de valoriser le patrimoine piscicole local par une gestion concertée des milieux aquatiques en accord avec la logique du PDPG. Vis à vis de la politique mise en œuvre par la Fédération, les groupements facilitaient la centralisation des informations et favorisaient à la fois la satisfaction des pêcheurs (repeuplements raisonnés) et la protection des milieux (gestion patrimoniale).

2.2. Règlementation, cartes de pêche et surveillance

> Législation française et sites de pêche

o Distinction entre eau libre et eau close

La législation française distingue les eaux libres des eaux closes. (Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006, article 89).

L'article L 431-4 du code de l'environnement définit les eaux closes comme des «fossés, canaux, étangs, réservoirs et autres plans d'eau dans lesquels le poisson ne peut passer naturellement ».

Les eaux libres sont définies comme suit : « ...tous les cours d'eau, canaux ruisseaux et plans d'eaux à l'exception de ceux visés aux articles L431-4, L 431-6 et L 431-7 ». (Article L 431-3 du code de l'environnement).

La réglementation pêche s'applique uniquement aux eaux libres sauf dans le cas où le propriétaire, ou locataire, d'une eau close demande l'application des dispositions de l'article R 431-1 du code de l'environnement sur sa propriété.

Tout pêcheur qui exerce une action de pêche dans une eau libre doit être détenteur d'une carte de pêche valide et respecter la réglementation en vigueur. Sur les eaux closes, la loi pêche ne s'applique pas et le titulaire du droit de pêche peut pratiquer son loisir en tout temps et par tout moyen qu'il souhaite.

o Domaine privé - Domaine public

La loi de 1898 distinguait les voies navigables et flottables et les voies ni navigable ni flottable. Les premières étaient soumises à un régime de droit public (cours d'eau domaniaux) tandis que les autres relevaient du droit privé (cours d'eau non domaniaux).

« Le domaine public fluvial naturel est constitué des cours d'eau et lacs appartenant à l'Etat, aux collectivités territoriales ou à leurs groupements, et classés dans leur domaine public fluvial » (Article 2111-7 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques).

« Le lit des cours d'eau non domaniaux appartient aux propriétaires des deux rives. Si les deux rives appartiennent à des propriétaires différents, chacun d'eux a la propriété de la moitié du lit, suivant une ligne que l'on suppose tracée au milieu du cours d'eau, sauf titre ou prescription contraire » (Article 215-2 du code de l'environnement).

D'une manière générale le droit de pêche appartient au(x) propriétaire(s) des berges du cours d'eau. Sur les cours d'eau public le droit de pêche appartient à l'Etat alors que sur les cours d'eau privé le droit de pêche appartient au(x) propriétaire(s) riverain(s).

o Les catégories piscicoles

L'article L 436-5 du code de l'environnement stipule que les cours d'eau, canaux, et plans d'eau sont classés en deux catégories piscicoles :

- « La première catégorie comprend ceux qui sont principalement peuplés de truites, ainsi que ceux où il paraît désirable d'assurer une protection spéciale des poissons de cette espèce »

- « La seconde catégorie comprend tous les autres cours d'eau, canaux, et plans d'eau soumis aux dispositions du présent titre ».

Ces deux catégories renseignent, pour un lieu donné, la nature du peuplement piscicole ainsi que la réglementation appliquée à l'activité pêche. En effet, la réglementation pêche diffère selon la catégorie piscicole du milieu pour respecter au mieux les rythmes biologiques des espèces dominantes.

> Les conditions pour pêcher

En France, le pêcheur doit réunir trois conditions pour pouvoir pêcher dans les eaux libres et dans les eaux closes classées par l'article L 431-5 du code de l'environnement :

- **Détenir le droit de pêche** (être propriétaire ou locataire d'un bord de rivière ou pêcher sur les lots de pêche des AAPPMA) ;
- **Avoir acquitté la Cotisation Pêche et Milieu Aquatique** ;
- **Etre membre d'une AAPPMA.**

> Les cartes de pêche

o Les types de cartes

Tableau 1 : Tableau des différentes cartes de pêche

Produits	Mode de pêche	Réciprocité EHGO/CHI/URNE	Durée de validité	Conditions de délivrance
Carte majeure (+18 ans)	4 lignes tous types de pêche + 6 balances	Non	du 01/01 au 31/12	Toute l'année
Carte interfédérale (carte majeure + EHGO)	4 lignes tous types de pêche + 6 balances	Oui	du 01/01 au 31/12	Toute l'année
Carte mineure (de 12 à 18 ans)	4 lignes tous types de pêche + 6 balances	Oui	du 01/01 au 31/12	Toute l'année
Carte découverte femme	1 ligne tous types de pêche + 6 balances	Oui	du 01/01 au 31/12	Toute l'année
Carte découverte	4 lignes tous types de pêche + 6 balances	Oui	du 01/01 au 31/12	Toute l'année
Carte hebdomadaire	4 lignes tous types de pêche + 6 balances	Oui	7 jours consécutifs	Toute l'année
Carte journalière	4 lignes tous types de pêche + 6 balances	Non	1 jour	Toute l'année
Timbre EHGO seul (à rajouter en cours d'année à la carte Majeure uniquement)				

Les cartes de pêche disponibles aujourd'hui à la vente sont issues d'une évolution récente. Elles ont été fixées en 2008 sur la base des anciennes cartes. Il existe plusieurs types de cartes, adaptées aux attentes des pêcheurs (réguliers ou occasionnels).



Il existe également un timbre spécifique pour la pêche amateur aux engins et filets sur le domaine public.

o Modalités de distribution

La distribution des cartes de pêche s'effectue par le biais de dépositaires qui peuvent être aussi bien des détaillants d'articles de pêche que divers autres commerces ou encore des AAPPMA. En Loir-et-Cher, le réseau est constitué de 111 dépositaires répartis sur 88 communes du département (données 2012).

Les commerces qui proposent des articles de pêche sont le plus souvent

situés dans les villes. On en dénombre 16 qui se répartissent autour des principaux cours d'eau : la Braye, le Loir, la Loire, le Beuvron, la Sauldre et le Cher.

Depuis 2010, la distribution des cartes s'effectue de deux façons : chez les dépositaires et par Internet via le site de vente de cartes de pêche. Au cours de l'année 2010, année d'expérimentation menée par l'EHGO, 57 cartes de pêche ont été vendues par Internet. A partir de 2012, la gestion du système de vente en ligne a été repris par la FNPF via le site : www.cartedepeche.fr. Des dépositaires ont ainsi pu délivrer des cartes de pêche via un système informatisé. En 2012, 629 produits ont été vendus par internet dont 148 chez le seul dépositaire équipé du système et 481 en accès directe chez les particuliers. Au 24 octobre 2013, on compte 4535 produits vendus par internet dont 3905 par les 15 dépositaires équipés.

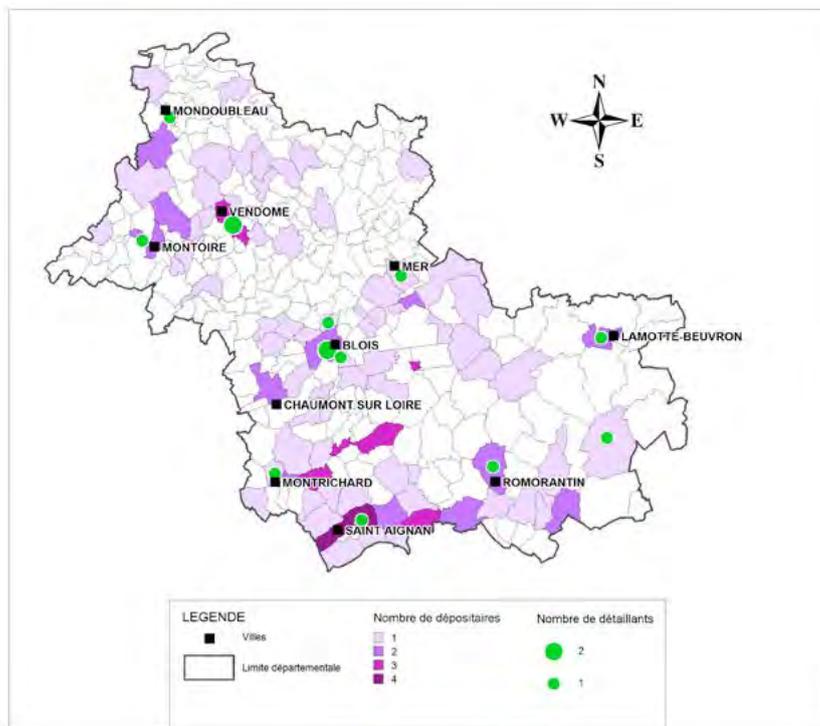


Figure 13 : Carte des dépositaires et des détaillants d'articles de pêche en Loir-et-Cher (FDP 41 - 2013)

2.3. Les effectifs de pêcheurs

Le Loir-et-Cher a vu ses effectifs de pêcheurs de loisir diminuer de manière progressive suivant la tendance nationale. Dans la dernière décennie, les AAPPMA ont perdu 1/3 de leurs effectifs. Sur 47 AAPPMA en 2000, il en reste 39 en 2013. Le département comptait environ 11300 pêcheurs en 2012 (toutes cartes sauf « vacances » et « journalières »)

> Répartition géographique des ventes

Les AAPPMA se répartissent sur le bassin du Loir, de la Loire et du Cher. Le bassin de la Loire, le plus peuplé, compte 10 AAPPMA et environ 3500 pêcheurs*. Le bassin du Loir au nord avec 10 AAPPMA possède environ 2600 pêcheurs* et le bassin du Cher qui compte 19 AAPPMA dénombre près de 3200 pêcheurs*. Le graphique ci-dessous montre l'évolution des effectifs de pêcheurs par bassin, depuis 2000 jusqu'à 2012. Les cartes journalières et vacances ne sont pas comptabilisées car elles ne rendent pas compte des effectifs locaux de pêcheurs. De façon générale, on observe une baisse des ventes de 2000 à 2012, toutefois cette dernière semble moins importante depuis 2006.

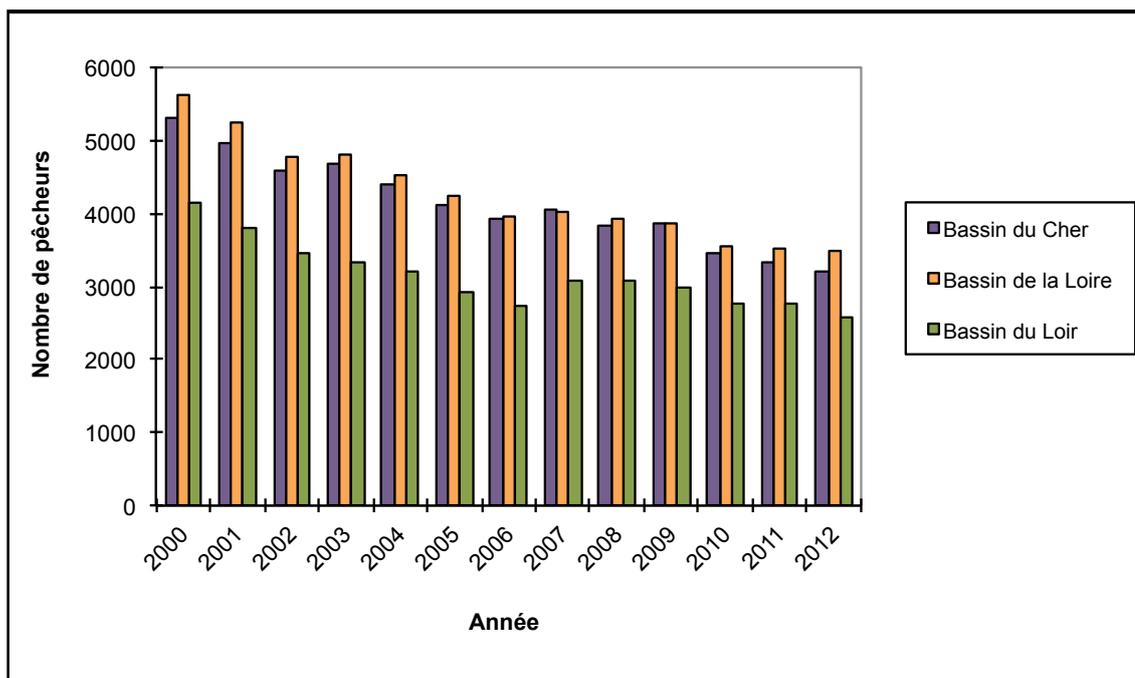


Figure 14 : Graphique des effectifs de pêcheurs par bassin versant

> Evolution des ventes par catégorie de pêcheurs

Au regard des modifications apportées aux cartes de pêche en 2007 et 2008, il est possible d'observer l'évolution des effectifs pour deux catégories essentielles de pêcheurs : les personnes majeures et mineures. Les cartes « vacances » et « journalières » ciblent les pêcheurs occasionnels et sont susceptibles de provoquer une baisse des ventes de cartes à l'année.

La carte « personne exonérée » a été supprimée en 2007. Elle concernait les conjoints d'un possesseur de la carte « complète » (équivalent à « personne majeure ») et les jeunes de moins de 12 ans. En 2008, la création de la carte « découverte femme » a permis de cibler plus largement toutes les femmes majeures. Depuis sa création, le nombre de cartes femmes vendues a légèrement augmenté et se situe entre 450 et 500.

* cartes interfédérales + cartes pers. majeures + cartes femmes + cartes pers. mineures



Sur le graphique de la figure 16, les effectifs de pêcheurs par catégorie sur les 12 dernières années sont représentés. En ce qui concerne les pêcheurs majeurs, le total comprend à partir de 2008 les effectifs de la carte « découverte femme » et en 2010 ceux de la carte inter-fédérale. On observe tout de même une continuité dans la diminution des effectifs de pêcheurs majeurs, de 13 000 pêcheurs en 2000 à environ 8000 en 2012, soit une perte d'environ 40%.

Avant 2007, les jeunes étaient concernés par la carte « jeunes » de 12 à 16 ans et par la carte « exonérés ». Les jeunes de moins de 12 ans n'avaient pas besoin de carte, ils n'étaient donc pas comptabilisés dans les effectifs de pêcheurs.

En 2007, la carte « jeune » a été transformée en carte « mineur » pour les 12 à 18 ans. La carte « découverte » qui cible les moins de 12 ans a permis de prendre en compte cette tranche d'âge et explique l'augmentation du nombre de jeunes pêcheurs entre 2006 et 2007.

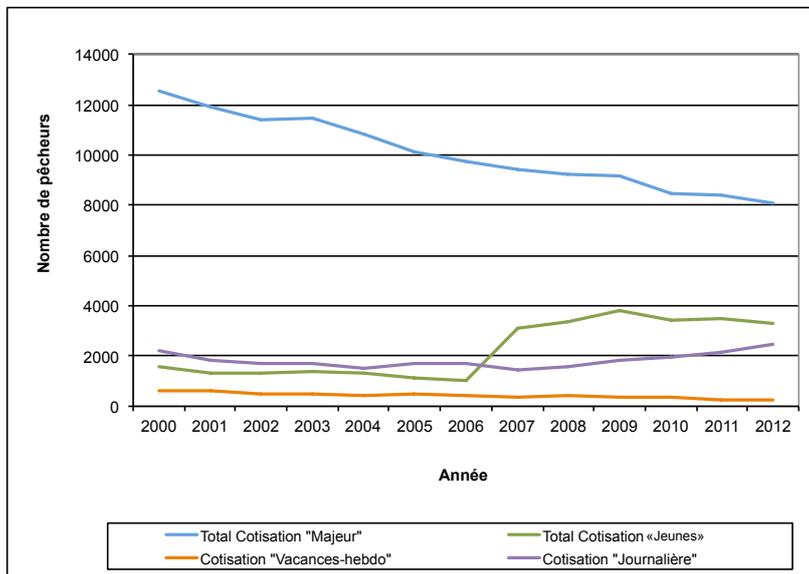


Figure 15 : Graphique de l'évolution des ventes de cartes par catégorie (source : FDAAPPMA 41, 2013)

Les cartes « vacances » enregistrent une perte d'environ 60%. En 12 ans, les ventes sur le département sont passées de 600 à moins de 250. En 2012 la carte vacances a disparu au profit de la « carte hebdomadaire » qui permet de pêcher 7 jours consécutifs au lieu de 15 jours auparavant, cependant le prix est resté identique.

Alors que de manière générale toutes les ventes ont baissé, celle des cartes « journalières » a enregistré une légère augmentation. Les pêcheurs locaux n'ayant pas pris leur carte à l'année se tournent vers les cotisations journalières moins onéreuses. Le nombre de cartes vendues est passé de 2200 à 1500 entre 2000 et 2004, pour dépasser les 2400 en 2012.

> Statistiques sur la pêche en Loir-et-Cher

En Loir-et-Cher, le nombre de pêcheurs rapporté à la population départementale était de 4,7% en 2009 contre 2,27% au niveau national. Il était de 4,1% en 2006 et de 4,3% en 2010, variant ainsi selon les années mais restant élevé par rapport à la moyenne nationale.

La part de cartes « vacances » achetées en Loir-et-Cher était de 1,8% en 2012 traduisant une baisse depuis 2006 où ce chiffre était de 3,1%.

On note une augmentation de la vente de cartes « journalières » ces dernières années. Elles représentaient 17,5% des ventes en 2012 contre 12,6% en 2006. Cette variation semble liée au transfert des effectifs de cartes « vacances/hebdomadaire » ou « annuelle » vers la carte « journalière ».

> Surveillance des parcours

o Surveillance et bilan des procès verbaux

Le réseau de surveillance de la pêche est composé d'agents de développement des fédérations départementales et des gardes pêche particuliers des AAPPMA. Dans leur mission de police de la pêche, ils sont appuyés par les agents de l'ONCFS qui contrôlent ponctuellement le respect de la réglementation.

L'ONEMA constituait avant 2006 un acteur important de la police de la pêche, de l'eau et des milieux aquatiques. Suite à la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de 2006, ses missions ont évolué et depuis, cet organisme effectue principalement un contrôle des usages de l'eau et des milieux aquatiques.

> Procédures (PV)

On distingue deux types de procédures, l'une concerne principalement les infractions à l'exercice de la pêche en eau douce (PV Pêche), l'autre les infractions portant atteintes aux milieux aquatiques (PV eau).

Entre 2000 et 2006, le nombre moyen de procès verbaux s'élevait à 50 par an. La majorité d'entre eux concernaient l'activité pêche dont une trentaine pour pêche sans carte. Suite au désengagement de l'ONEMA, on observe entre 2006 et 2010 une nette diminution du nombre de procès verbaux avec une moyenne de 20 par an dont 9 concernant la pêche. En 2011 et 2012 de nombreux PV pêche ont été dressés par les agents de l'ONCFS.

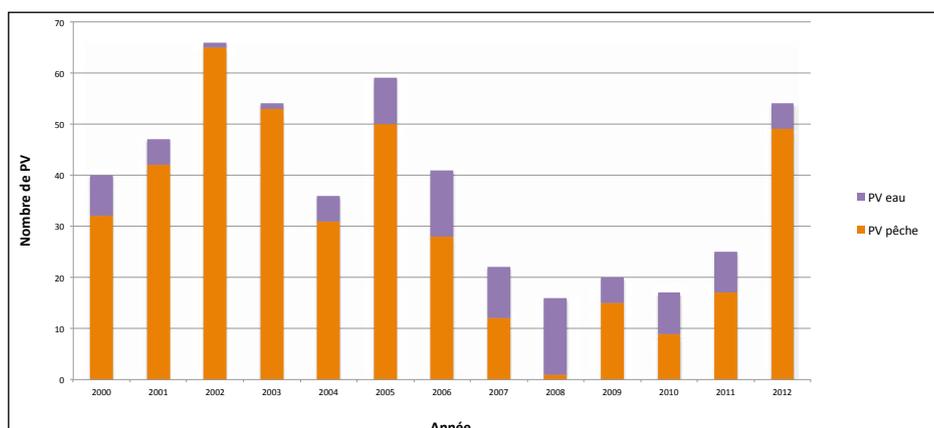


Figure 16 : Répartition des procès verbaux par catégorie de 2000 à 2012

(source : FDAAPPMA 41, 2013)

On ne note pas de grand changement pour les procès verbaux sur les usages de l'eau et des milieux aquatiques. La moyenne est de 7 procès verbaux par an depuis 2000.

Depuis 2006, la FNPF mobilise les moyens dont elle dispose afin de mettre en œuvre une surveillance efficace de la pêche au niveau des départements. Ainsi, les fédérations départementales forment des gardes pêche particuliers affiliés aux AAPPMA, dans le but de créer un réseau associatif de surveillance de la pêche.

o Les Gardes Pêche Particuliers (GPP)

En Loir-et-Cher, la Fédération de Pêche a formé et habilité 12 Gardes Pêche Particuliers (GPP). Elle dispose également de 2 agents de développement habilités.



Les missions de ces gardes sont essentiellement axées sur l'information et la prévention. Leur présence sur les parcours des AAPPMA permet de renseigner les usagers des cours d'eau et d'être à l'écoute des pêcheurs. A noter qu'ils ont le pouvoir de verbaliser lorsqu'ils constatent une infraction néanmoins, ils ne verbalisent qu'en dernier recours sur le non respect de la réglementation. Ils participent également à la surveillance de l'état des milieux aquatiques en prévenant les services de l'Etat en cas de pollution ou de dégradation des milieux aquatiques.

Les GPP du Loir-et-Cher suivent chaque année une formation de rappel réalisée par la Fédération départementale. Celle-ci dispose elle-même d'un agent de développement assermenté chargé de la surveillance de la pêche qui joue un rôle important au sein du réseau associatif : il constitue un référent et appuie le travail des gardes bénévoles.

2.4. Réciprocité et maîtrise des droits de pêche

> La réciprocité

Dans le SNDLP la réciprocité est définie «comme une démarche par laquelle le titulaire d'un droit de pêche (une AAPPMA ou une FDAAPPMA) décide volontairement de partager celui-ci avec des pêcheurs autres que ses propres adhérents.»

Il faut rappeler également que tout adhérent d'une AAPPMA dispose de la possibilité de pêcher à une ligne sur l'ensemble du domaine public de l'Etat.

En fonction de l'échelle d'action, on distingue la réciprocité interdépartementale entre les fédérations et la réciprocité intradépartementale entre les AAPPMA d'un département.

En France, on distingue 3 ententes réciprocatrices interdépartementales :

- le CHI : Club Halieutique Interdépartemental, avec 36 départements
- l'EHGO : Entente Halieutique du Grand Ouest, avec 38 départements
- l'URNE : l'Union Réciprocatrice du Nord Est, avec 17 départements

Le Loir-et-Cher est entré dans l'EHGO dès sa création en 1981 aux côtés de 10 autres fédérations.

Toutes les AAPPMA de notre département sont réciprocatrices sur l'ensemble des parcours associatifs. A noter que quelques AAPPMA possèdent des plans d'eau nécessitant l'achat d'une carte interne à leur AAPPMA : c'est le cas par exemple des AAPPMA de Salbris, de Saint-Aignan, de Romorantin,...

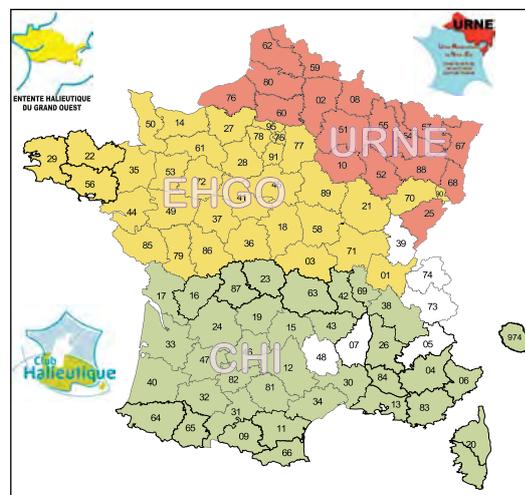


Figure 17 : Carte des ententes réciprocatrices Source EHGO - octobre 2014

> La maîtrise des droits de pêche

Dans le cadre de la maîtrise des droits de pêche, la Fédération du Loir-et-Cher travaille, en concertation, avec certaines AAPPMA afin d'obtenir le maximum de baux par écrit puisque la majorité de ces baux sont des accords verbaux. En effet, les AAPPMA rencontrent des difficultés à faire signer leurs baux de pêche surtout sur les petits cours d'eau. La plupart des baux écrits obtenus depuis le lancement des démarches sont conclus avec des collectivités. Au total, 25 AAPPMA ont obtenu des conventions écrites sur le domaine privé (propriétaires privés et collectivités). La Fédération, qui dispose de baux écrits sur tout le domaine public, met ces parcours à disposition des 18 AAPPMA présentes sur la Loire et le Cher.

La Fédération de pêche mène une politique active d'achat de parcours de pêche (rivières et plans d'eau) avec l'aide financière des collectivités piscicoles et de fonds externes. Pour les baux des AAPPMA, elle subventionne à 100% la location des droits de pêche (forfait, coût au mètre linéaire ou carte de pêche gratuite pour les propriétaires riverains). A propos des parcours de pêche fédéraux, la Fédération de pêche peut être propriétaire ou locataire, et elle peut en effectuer la gestion ou la déléguer aux AAPPMA.

En 2012, le coût des locations des parcours de pêche s'élevait à près de 20 000 € (8 300 € pour le Domaine Public, 4 650 € pour les locations réciprocaires des AAPPMA et 6 800 € de locations directes par la Fédération).

2.5. L'offre et la variété de pêche

> L'offre de pêche

o L'offre de pêche associative

Le Loir-et-Cher offre des possibilités de pêche très diverses dans des milieux variés réparties sur les bassins du Loir, de la Loire et du Cher ainsi que sur de nombreux plans d'eau.

La Fédération départementale et les AAPPMA détiennent des droits de pêche sur 38 plans d'eau (tous classés en 2^{ème} catégorie sauf deux) d'une surface allant de moins de 1 ha à 35 ha (5,2 ha en moyenne), totalisant environ 200 ha sur l'ensemble du département. A cela s'ajoutent deux plans d'eau fédéraux réservés pour les animations ou certains événements (concours, fête de la pêche, etc.) : un carpodrome (1ha) et un truitodrome (0,1ha). La Sologne est moins bien dotée en plans d'eau associatifs que le nord de la Loire ou la vallée du Cher, car les collectivités en gardent la gestion et le droit de pêche. La majorité des étangs solognots sont privés et réservés à l'activité cynégétique.

Le Plan Départemental pour la Promotion et le développement du Loisir pêche (PDPL), rédigé en 2006 par la Fédération de pêche, fait l'état des lieux des parcours



associatifs. Il a permis de donner une idée des linéaires de ces parcours sur l'ensemble du département. Ce travail a néanmoins soulevé quelques difficultés. En effet, toutes les AAPPMA n'ont pas répondu à la requête de la Fédération sur leurs lots de pêche. Les données récoltées étaient donc partielles et leur contenu parfois mal renseigné. Chaque année, la Fédération de pêche demande aux AAPPMA de transmettre l'actualisation de leurs parcours de pêche.

Afin d'évaluer le linéaire de parcours de pêche une différenciation entre grands cours d'eau et petits cours d'eau a été faite. Sur les cours d'eau où il est possible de pêcher la totalité de la largeur en eau (depuis une seule berge ou en traversant à pieds), c'est le linéaire de rivière dans les limites des lots de pêche qui est pris en compte. Sur un grand cours d'eau ou un fleuve, la totalité des linéaires de berges des lots associatifs est prise en compte. En 2013, certaines données concernant les lots de pêche associatifs font encore défaut mais les démarches engagées par la Fédération de pêche ont permis de réduire les lacunes. De ce fait, il est possible de donner une estimation représentative de l'offre de pêche dans le Loir-et-Cher.

Le Loir-et-Cher dispose d'une offre globale d'environ 430 km de parcours associatifs. Les AAPPMA disposent de 350 km de cours d'eau classés en 2^{ème} catégorie piscicole et de plus de 80 km en 1^{ère} catégorie. Les rivières dites de 1^{ère} catégorie s'écoulent en grande majorité dans le nord du département. Le Perche Vendômois et la Vallée du Loir présentent ainsi de nombreux ruisseaux ou petites rivières où la truite autochtone est bien représentée. Le Couëtron (12,5 km de parcours associatifs) et la Grenne (14 km de parcours en 1^{ère} catégorie piscicole), affluents de la Bray, sont des rivières typiques de cette région.

Les principaux parcours sur les cours d'eau de 2^{ème} catégorie piscicole sont le Loir, la Loire, le Beuvron, la Sauldr, le Canal de Berry et le Cher.

o Le potentiel halieutique

Le bassin du Loir-Braye et affluents est parcouru par de nombreux ruisseaux et rivières salmonicoles. Ces cours d'eau sont surtout pratiqués par les pêcheurs locaux. Le Couëtron, la Grenne ou encore le Boulon abritent de belles populations de truites sauvages. Le Loir alterne de longs linéaires caractérisés par un faible écoulement et des secteurs plus vifs. Il accueille de nombreuses espèces intéressantes pour la pêche tels que la truite, les carnassiers (brochet, sandre, perche), et les cyprinidés.

La Bray se jette dans le Loir à l'ouest du département ; classée en 2^{ème} catégorie piscicole, c'est une rivière mixte où il est possible d'y trouver la truite fario et le brochet.

La Loire, fleuve par excellence, présente toutes les espèces de 2^{ème} catégorie piscicole. Notons la présence du silure et de l'aspe, espèces « à la mode » ces dernières années. **Le Beuvron**, affluent de la Loire, accueille également une population d'aspes intéressante pour la pêche sportive.

Le Cher dispose d'un potentiel halieutique riche, varié et d'un accès facile pour le pêcheur. Le Canal de Berry abrite, quant à lui, une belle population de black-bass.

Le Lac des Trois Provinces (Boucle du Cher) offre aux pêcheurs un parcours en plan d'eau particulièrement adapté à la pêche en embarcations (bateaux, float-tube).

La Sauldre, rivière solognote par excellence, s'écoule naturellement selon un tracé sinueux et accueille toutes les espèces de seconde catégorie piscicole (cyprinidés d'eau vive, grands carnassiers,...). L'amont de son bassin, avec la Petite Sauldre, présente des populations de truites fario.

Dans le Loir-et-Cher, la typologie des parcours de pêche associatifs est très différente d'une région naturelle à l'autre mais peut également changer au sein d'un même territoire en fonction des cours d'eau (exemple du Cher et du canal de Berry). Le potentiel halieutique y est en conséquence important et varié. Il est possible d'y pratiquer les pêches les plus sportives comme celle du silure, les plus fines en recherchant la truite, d'y traquer le brochet ou le sandre, ou de se spécialiser dans la pêche de la carpe. Ajoutons également la pêche au coup qui est des plus conviviales et celle de l'aspe qui suscite un intérêt croissant. La pêche à la mouche y est en revanche peu développée. Les rivières à truites, espèce moteur du développement de cette technique, s'y prêtent peu dans le Loir-et-Cher. D'autres parcours (Loire, Cher, Sauldre, Loir, etc.) de 2^{ème} catégorie permettent de profiter pleinement de cette technique.

o Les plans d'eau communaux ou privés du Loir-et-Cher

Le département est très bien pourvu en plans d'eau, notamment dans sa partie sud avec la Sologne. Dans le Loir-et-Cher, cette région compte plus de 1500 étangs et plans d'eau, en général de faible superficie. Cependant, la grande majorité des étangs solognots sont privés et réservés pour la chasse du gibier d'eau et la pisciculture. Une autre partie est gérée par les collectivités locales (plans d'eau communaux).

Le Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne a recensé 33 plans d'eau gérés par les communes. Il s'agit d'étangs avec des tarifs spécifiques à la demi-journée, à la journée ou à l'année. Certains sont gratuits, pour les autres, les prix sont très variables, allant de moins de 5 euros à plus de 20 euros la journée, jusqu'à près de 50 euros à l'année selon les communes. La variété de pêche y est importante selon les espèces présentes.

La Sologne viticole et les coteaux du Cher comptent pour le moins 14 plans d'eau à gestion communale.



Le Nord du département présente plus d'une centaine de plans d'eau. Outre ceux gérés par le milieu associatif de la pêche, on en dénombre une dizaine de communaux ou privés. A Fréteval, un pisciculteur offre la possibilité de pêcher la truite en plan d'eau.

L'étang de Boisvinet à l'extrémité nord du département présente des atouts paysagers accompagnés d'un ensemble d'hébergements touristiques pouvant accueillir des scolaires, des comités d'entreprises ou des vacanciers.

> La variété de pêche

Extrait du SNDLP

«La richesse et la diversité du réseau hydrographique français permet la pratique de nombreuses techniques de pêche. Certaines techniques sont anciennes et trouvent leurs racines dans les pratiques spécifiques d'une région ou d'un territoire, d'autres sont issues d'un développement plus récent du loisir et ont souvent pour origine le monde anglo-saxon. Ces dernières années la pêche et ses techniques se sont progressivement spécialisées avec pour effet une multiplication des variantes et, en parallèle, l'apparition d'un matériel spécifique à chacune. Parmi les techniques les plus pratiquées et/ou spécifiques, on peut citer :

La pêche au coup :

C'est en général la première pêche que l'on pratique. Techniquement la plus abordable pour le non-initié, elle peut être une pêche de haute précision lorsqu'elle est exercée de façon poussée.

Elle repose sur le principe d'amorcer "un coup" à l'aide d'amorce, de graines ou autres appâts afin de regrouper le poisson (en général des poissons "blancs") et de pêcher en finesse au flotteur avec une canne sans moulinet.

Plutôt orientée vers les eaux de seconde catégorie piscicole, en rivières ou en plans d'eau, la pêche au coup vise surtout les cyprinidés (gardons, rotengles, ablettes, brèmes, tanches, carpeaux...).

Des variantes existent dans le matériel et l'approche. L'aboutissement de cette technique est la pêche à la longue canne ou "canne à emmanchement" qui permet de pêcher à de plus longues distances (10 mètres) et de rechercher des poissons plus gros grâce à un système d'élastique interne. Depuis 5 ans la pêche de la carpe à la grande canne se développe fortement et constitue d'ailleurs un "produit" prisé dans l'offre privée.



Les techniques “anglaises” au coup :

Comme leur nom l’indique, elles ont été développées en Grande Bretagne. L’approche est la même que la pêche au coup traditionnelle, la différence majeure étant l’emploi de cannes à moulinet. L’avantage est de pouvoir pêcher plus loin (20 mètres) et d’appréhender des poissons plus gros.

On peut distinguer :

L’anglaise au flotteur surtout appropriée à la pêche en plan d’eau et dans les canaux à courant lent.

La pêche au Swing-tip ou au Quiver-tip basée sur une pêche en plombée (sans flotteur). Ces techniques sont parfois regroupées sous le terme généraliste de pêche au feeder qui n’est qu’une des variantes existantes. Ces techniques permettent de pêcher encore plus loin (35 mètres) et si on peut les utiliser en étang, c’est en rivière qu’elles révèlent pleinement leur efficacité.

Les techniques anglaises sont essentiellement tournées vers la pêche dans les eaux de seconde catégorie piscicole. Les poissons recherchés sont sensiblement les mêmes que dans la pêche au coup traditionnelle, mais avec un intérêt particulier pour les gros poissons (brèmes, tanches, carpes, barbeaux...).

Les techniques de la pêche à la mouche :

La pêche à la mouche est la technique reine pour la pêche de la truite. La stratégie repose sur la présentation d’une imitation d’insecte appelé “mouche” ou de larve d’insecte (nymphe) que l’on présente au poisson en activité. C’est une pêche qui se pratique à vue. Cette technique demande un matériel particulièrement adapté dont la base est une canne spécifique “mouche” et un moulinet à tambour fixe sans démultiplication que l’on garnit d’une “soie” artificielle ou naturelle.

La pêche à la mouche se pratique préférentiellement en rivières de première catégorie piscicole et en lacs de montagne. Les espèces recherchées sont principalement les salmonidés (truites fario, truites de mer, saumons, ombres...). Elle peut également être employée en réservoirs, en étangs et dans les eaux de seconde catégorie piscicole. Le pêcheur recherchera alors plutôt des cyprinidés de surface (chevesnes, ablettes, rotengles...), des truites arc-en-ciel ou encore certains carnassiers (black-bass, brochets, perches..) en employant des streamers ou des micro-poppers.

Les moucheurs, avec les carpistes, sont les précurseurs du “no-kill” en France (remise à l’eau des prises).



La pêche de la truite aux appâts naturels :

Cette appellation regroupe en fait une multitude de techniques de pêche à la truite qui sont issues pour la plupart de traditions régionales parfois très anciennes (comme la pêche “à la barre” dans le Limousin). Elles ont en commun leur approche qui est de présenter à la truite une de ses proies naturelles (insectes, larves, vers...) en dérive.

Certaines techniques peuvent être regroupées dans la pêche “au toc” qui est une technique assez récente. En effet, issue des techniques très anciennes de pêche aux appâts naturels, l’affirmation de ses grands principes a véritablement été développée dans les années suivant la Deuxième Guerre mondiale.

Ces techniques peuvent se pratiquer à l’aide d’une canne simple ou avec un moulinet qui ont été développés spécifiquement. La pratique de ces techniques est particulièrement liée aux rivières salmonicoles.

La pêche moderne de la carpe :

Les techniques modernes de la pêche de la carpe nous viennent de Grande Bretagne.

Elles ont connu un grand développement en France à partir de la fin des années 80. C’est une pêche spécifique avec un matériel adapté : cannes à moulinet puissantes, disposées par trois ou quatre sur un support que l’on nomme “rod-pod” équipées généralement de détecteurs de touches visuels et/ou sonores.

Les techniques modernes de la pêche de la carpe se pratiquent en “plombée”, parfois à plus de 100 mètres de distance ; les lignes sont alors déposées à l’aide d’une embarcation ou de bateaux radioguidés. Si l’on peut pêcher à la graine, les carpistes ont développé des appâts spécifiques à base de farines et d’arômes, les bouillettes.

Le pêcheur recherche de façon spécifique la carpe, avec pour objectif la capture de poissons “trophées” (20 Kg). Ces techniques sont utilisées en plans d’eau et en cours d’eau de seconde catégorie piscicole. D’autres poissons peuvent être recherchés avec ces techniques : carpes, silures ...

Les carpistes pratiquent presque exclusivement la remise à l’eau des prises.

La pêche des carnassiers aux appâts naturels :

Ce sont les techniques traditionnelles pour la recherche des carnassiers. Elles sont fondées sur la présentation aux prédateurs d’une de leurs proies, morte ou vivante.

Ainsi on peut distinguer : la pêche au vif où le poisson est esché encore vivant sur un montage au flotteur ou en plombée ; la pêche au “mort-posé” qui comme son nom l’indique consiste à escher un poisson mort (ou un tronçon), généralement en plombée ; et enfin le “mort-manié” où l’on anime un poisson mort (gardons, rotengle, perche...) pour feindre un poisson en difficulté et tromper le carnassier.

Ces pêches se pratiquent essentiellement dans des eaux de seconde catégorie où le pêcheur recherche principalement brochets, sandres, perches, même s’il arrive également de capturer silures et black-bass.

La pêche des carnassiers aux leurres :

Les techniques de pêche au lancer reposent sur l'emploi d'un appât factice (artificiel) que le pêcheur anime pour créer l'illusion de la vie et ainsi tromper (leurrer) le carnassier.

Si ces techniques existent depuis longtemps (cuillères, poissons d'étain...) elles ont connu un développement spectaculaire depuis le début des années 90, insufflées en particulier par les pratiques nord-américaines et japonaises.

Aujourd'hui, on trouve une multitude de sous-techniques avec le matériel qui y est adapté (leurres durs, leurres souples, tailles et puissances des cannes, emploi de tresse, échosondeur). Avec l'avènement de ces techniques sont apparus des cannes et moulinets "casting" ou encore les float-tube dans le paysage de la pêche en eau douce française. On peut noter l'apparition grandissante, depuis 5 à 10 ans, d'une nouvelle approche de la pêche dans les centres urbains, le "street-fishing" ou pêche urbaine, basée sur ces techniques.

Celles-ci sont principalement employées dans les eaux de seconde catégorie piscicole (en rivières et plans d'eau) et les poissons recherchés sont le brochet, la perche, le sandre, le black-bass, ou encore le silure. L'emploi de telles techniques se développe également sur les eaux de première catégorie pour la recherche de la truite.



La pêche du silure :

C'est la plus récente des pêches spécifiques, elle s'oriente exclusivement sur la prise de silures. Elle se développe en parallèle de l'expansion de l'espèce sur nos eaux.

Il existe plusieurs techniques permettant la prise de ce poisson, mais en général, les pêcheurs utilisent des techniques spécifiques permettant la prise de gros sujets (2 mètres). Si elles peuvent avoir des points communs dans la technique ou l'approche avec d'autres pêches (pêche des carnassiers aux appâts naturels, pêche aux leurres, voir pêche de la carpe...), elles reposent sur un matériel adapté à la puissance et à la taille hors-norme de ce poisson.

Parmi les plus employés on peut citer la pêche "à la bouée" qui est une adaptation de la pêche au vif mais permettant l'emploi d'appâts beaucoup plus volumineux (brèmes de plus d'un kilo sont monnaies courantes). Une autre technique très employée, là où elle est tolérée, est la pêche au "clonk" avec un teaser.

Ces pêches demandent souvent l'emploi d'une embarcation, que ce soit pour la pause des "bouées" ou pour le combat avec le poisson qui est la plupart du temps très difficile à partir du bord. C'est une pêche qui se pratique exclusivement sur les eaux de seconde catégorie piscicole (plans d'eau et grands cours d'eau).

Si les pêcheurs spécialisés sur la pêche du silure pratiquent généralement le "no-kill", l'espèce est en revanche souvent considérée comme "indésirable" par une partie des pêcheurs qui les tuent systématiquement.

La pêche amateur aux engins et aux filets :

Elle fait encore partie des usages traditionnels des grands cours d'eau domaniaux. Il s'agit d'une pratique ancestrale transmise de génération en génération qui permet l'utilisation de nasses (à poissons, à anguilles, écrevisses, lamproies), de carrelets, d'éperviers, de lignes de fonds, de filets...»

La pêche des écrevisses aux balances :

Cette pêche nécessite l'emploi d'une perche munie d'une fourche à son extrémité et de balances. Afin d'être conforme à la réglementation, ces dernières devront être au nombre de 6 maximum et d'un diamètre inférieur à 30cm avec des mailles au minimum de 10mm pour la capture des espèces exotiques (américaines et Louisiane). L'action de pêche consiste à déposer près des berges, à l'aide de la fourche, les balances eschées d'appâts aussi variés que le foie de porc, morceaux de poissons, saucissons... Après une quinzaine de minutes il suffit de relever les balances. La pratique de cette technique est plus aisée en rivière au courant lent ou encore les canaux de deuxième catégorie piscicole

> Les publics et les attentes des pêcheurs

Sources : *Etude sur les clientèles touristiques de la région Centre.* → Réalisée par la cabinet 4V pour le CRT Centre - Val de Loire. 2010.

GIFAP. *Etude sur les habitudes et pratiques de la pêche.* 2005.

Etablissement Public Loire. *Etude sur le tourisme pêche et ses perspectives de développement à l'échelle du bassin de la Loire et de ses affluents. Rapport de 1^{ère} phase, Diagnostic.* Juillet 2007.

Etablissement Public Loire. *Etude sur le tourisme pêche et ses perspectives de développement à l'échelle du bassin de la Loire et de ses affluents. Rapport de 3^{ème} phase, Diagnostic.* Juillet 2007.

Enquête de satisfaction : Fédération de Pêche 41 : 24 octobre 2010 au 31 octobre 2013.

La pêche est un loisir qui touche toutes les catégories sociales et professionnelles. Dans le département, le nombre de pêcheurs par an avoisine les 15 000 depuis une dizaine d'années. Dans le cadre du développement du loisir pêche, il convient de déterminer la typologie des pratiquants car l'activité est très diversifiée et fait référence à une multitude de tendances sociales.

o Typologie du pêcheur

Selon l'étude réalisée par l'Etablissement Public Loire, la tendance actuelle est à une transformation progressive de la typologie des pêcheurs.

On observe :

- une diminution des pêcheurs « terroir sédentaires », les « anciens » qui vivent en milieu rural ;
- une augmentation progressive des pêcheurs « nouvelle génération », mobiles, vivants en ville, pour qui la pêche est une activité sportive et technique ;
- une régularité dans le nombre de pêcheurs « vacanciers » pour qui la pêche est ludique, se pratique entre amis ou en famille, et permet de se rapprocher de la nature.

Contrairement aux idées reçues, l'enquête révèle que la prise de poissons est une motivation secondaire pour la plupart des pêcheurs. Seulement 39% vont à la pêche pour cette raison. Les autres recherchent en priorité la qualité du cadre naturel (calme, nature) qu'ils associent à ce loisir.

Mais la pêche est aussi une activité conviviale qui se transmet entre proches. Ainsi, jusqu'à 64% des personnes interrogées indiquent qu'elles iraient à la pêche si quelqu'un de leur famille ou un ami les y accompagnait (guidage découverte). Ce chiffre monte à 73% pour les moins de 34 ans. Chez les jeunes, la pêche est souvent synonyme de convivialité et les sorties se font principalement entre amis.

Pour 17% de la population française, les 25-34 ans sont bien représentés dans le monde de la pêche avec 25% des effectifs de pêcheurs. De même, les 50-64 ans représentent 28% des pêcheurs pour 20% de la population.





o Les touristes pêcheurs

On distingue deux catégories de touristes pêcheurs :

- les « pêcheurs passionnés » plutôt autonomes pour organiser leur séjour de pêche et qui recherchent des secteurs de qualité ;
- les « vacanciers pêcheurs » qui ont besoin d'une information claire et d'un accompagnement (location de matériel, achat facile de la carte de pêche, signalisation des parcours).

Dans le Loir-et-Cher, les « pêcheurs passionnés » sont principalement des pêcheurs de carnassiers ou des carpistes :

- Les carpistes sont prêts à parcourir de grandes distances pour assouvir leur passion et beaucoup de britanniques viennent dans la région pour cela. A noter que sur le bassin de la Loire, les étrangers présentent une partie non négligeable de la clientèle carpistes. Les hébergements touristiques situés au bord de l'eau et permettant de pratiquer leur pêche sont susceptibles de les intéresser.

- les pêcheurs de carnassiers quant à eux, viennent principalement du Nord-Pas-de-Calais et d'Île de France. A noter que le silure en grands cours d'eau particulièrement prisé.

Dans la catégorie des « pêcheurs passionnés », on trouve également les « moucheurs », qui recherchent la truite mais de plus en plus les cyprinidés d'eau vive en grands cours d'eau.

Dans le Val-de-Loire, la pratique de la pêche par les touristes est de 1 à 2% ce qui reste marginal et se situe loin derrière celle du vélo (4 à 7%). Cependant, le travail à engager dans le cadre du SDDLDP devrait permettre de valoriser cette activité et générer un tourisme pêche attractif.

o Tourisme pêche

Sur le bassin de la Loire, les touristes venus pour la pêche dans un hébergement thématique « pêche » représentent de 10 à 80% de la clientèle. Ces chiffres sont très contrastés en fonction de la région géographique. La moyenne se situe entre 50 et 60%, les villages pêche obtiennent les meilleurs résultats. Dans le Loir-et-Cher, il existe un village pêche « France loisirs vacances » à Soings-en-Sologne, au bord de l'Étang du Chapitre (gestion Fédération de Pêche 41).

Les 2/3 des touristes pêcheurs viennent hors-saison et séjournent en général une semaine. Ils constituent une clientèle qui apporte un complément intéressant pour maintenir une activité touristique hors saison. Les pêcheurs, essentiellement des hommes, viennent plutôt en couple ou en famille. Les accompagnants, qui ne sont pas négligeables pour le tourisme, affectionnent les balades et les visites.

Le choix d'un voyage touristique dépend essentiellement de la réputation du site, des paysages, des espèces piscicoles recherchées et de la variété des parcours existants. L'étude indique que la satisfaction est très bonne sur la Touraine, région attenante au Loir-et-Cher. De plus, l'accompagnement par un moniteur-guide de pêche est jugé de manière très positive.

Une rencontre avec l'ADT du Loir-et-Cher a permis de souligner le manque d'information pêche disponible aux touristes dans les OTSI. En effet, le personnel manque de connaissances sur ce sujet : parcours de pêche, réglementation et dates d'ouvertures, dépositaires de carte de pêche, détaillants d'articles de pêche, moniteurs-guides de pêche. Bien que des brochures pêche leur soient fournis chaque année, cette mesure semble insuffisante.

o Les hébergements pêche

Une étude de l'EPL montre que le développement d'une offre d'hébergements touristiques thématiques pêche de loisir génère une clientèle d'habitues qui revient régulièrement et le plus souvent hors saison. Les pêcheurs se tournent plus facilement vers les hébergements du tourisme vert (campings, gîtes, etc.), mais certains hôtels (auberges ou hébergements traditionnels par exemple) sont tout à fait en mesure de séduire et d'accueillir des pêcheurs.

Dans l'optique du développement de la pêche, les campings sont le plus souvent situés à proximité de l'eau (plans d'eau, vallée du Loir, de la Loire et du Cher), ce qui constitue un potentiel intéressant pour l'accès au loisir pêche. Cependant, ils ne sont en général ouverts qu'une partie de l'année alors que le tourisme pêche est plus favorable hors saison.

Plusieurs labels identifient une prestation « pêche » pour leurs établissements. Par exemple Gîte de France propose un label « Gîte de Pêche ». En Loir-et-Cher, on compte 7 hébergements de ce type dont 3 sont situés dans la Vallée du Cher, 3 en Sologne à proximité du Beuvron et un dernier dans la Vallée du Loir.

La carte ci-dessous montre que les chambres d'hôtes et les gîtes ruraux sont bien représentés sur le territoire départemental et notamment à proximité des cours d'eau et



plans d'eau réciprocitaires. Les campings sont pour la plupart installés en bord de cours d'eau : Braye, Loir, Loire, Beuvron, Sauldre et Cher.

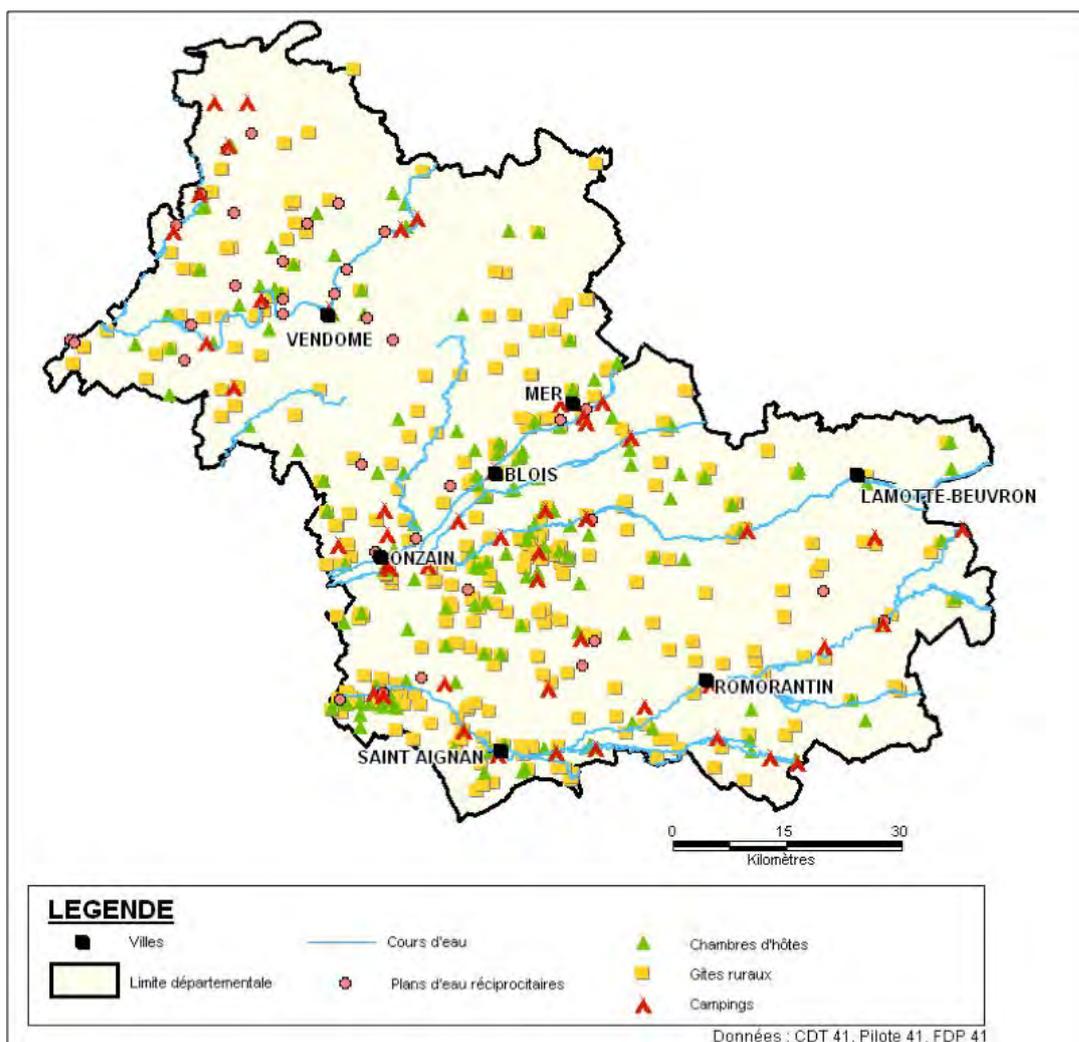


Figure 18 : Cartes des chambres d'hôtes, gîtes et campings de Loir-et-Cher

En janvier 2012, la Fédération Nationale pour la Pêche en France, a développé une offre d'hébergements pêche . Afin de faciliter l'accueil des clientèles souhaitant pratiquer la pêche, l'hébergement devra offrir des aménagements spécifiques : un local sécurisé, un point d'eau, un frigo réservé et un vivier pour les appâts,...

La Fédération de Pêche du Loir-et-Cher a réalisé des flyers et des affiches afin de promouvoir cette qualification lors des bourses touristiques départementales.

En octobre 2013, une convention de partenariat a été signée avec l'ADT 41. Cette dernière a pour objet de définir le rôle des deux organismes dans la qualification des hébergements. La mise en oeuvre de cette qualification se fera dès 2014.



o Les pêcheurs dans le Loir-et-Cher

La Fédération de pêche du Loir-et-Cher a mis en place une enquête de satisfaction sur son site Internet. Le questionnaire a été mis en ligne en octobre 2010 et comptait 267 réponses le 31 octobre 2013.

Les pêcheurs ayant répondu habitent pour 82% d'entre eux dans le département. 94% des enquêtés possèdent une carte de pêche, 50% d'entre eux possèdent la carte majeure, 30% une carte interfédérale et 14% une carte mineure. Pour 21% des personnes, les cartes proposées ne sont pas satisfaisantes. En général, le prix leur paraît excessif.

Les personnes enquêtées vont pour 76% d'entre eux plus de 30 jours/an à la pêche. Dans 73% des cas, la pêche a été transmise par la famille et dans 20% par des amis. Ce résultat confirme ceux du rapport de l'EPL : la pêche est un sport avant tout convivial et le « virus » se transmet en grande majorité grâce aux proches.

Selon les résultats de l'enquête, 45 % des pêcheurs recherchent la carpe, 27 % le brochet et le sandre, puis les poissons blancs pour 11%, devant le silure (5%) et la truite (6%). La pêche aux leurres semble assez prisée (28%) ainsi que la pêche au coup (18%).

Au niveau des parcours de pêche, 51% des pêcheurs sont satisfaits de l'offre associative. Leurs accès sont « bons » à « très bons » pour 46% des enquêtés alors que le fléchage en rivière est « moyen » à « mauvais » dans 66% des cas. Il reste donc un travail à faire sur les accès et sur le fléchage en rivière. En revanche, le fléchage des plans d'eau est « bon » ou « très bon » selon 62% des enquêtés.



2.6. Le contexte piscicole

> La qualité des cours d'eau

Sources : Agence de l'eau Loire – Etat écologique 2010 des eaux de surface
Société AQUASCOP. La qualité des rivières dans votre département : le Loir-et-Cher entre 2003 et 2005. Agence de l'eau Loire – Bretagne.

L'évaluation de la qualité des cours d'eau dépend de divers éléments de qualité: biologique (espèces végétales et animales), hydromorphologiques et physico-chimiques appréciés par des indicateurs (par exemple les indices invertébrés ou poissons). La qualité des peuplements piscicoles est directement influencée par l'état écologique et chimique des cours d'eau. La carte de l'Etat écologique des eaux de surface de 2010, montre que peu de cours d'eau présentent un bon état. Seuls quelques ruisseaux à truites situés dans le nord-nord ouest du département, la Petite Sauldre et la Rère (cours d'eau préservés de Sologne) sont en bon état.

Un grand nombre de petits cours d'eau présente un état moyen alors que les grands axes du département sont en état médiocre.

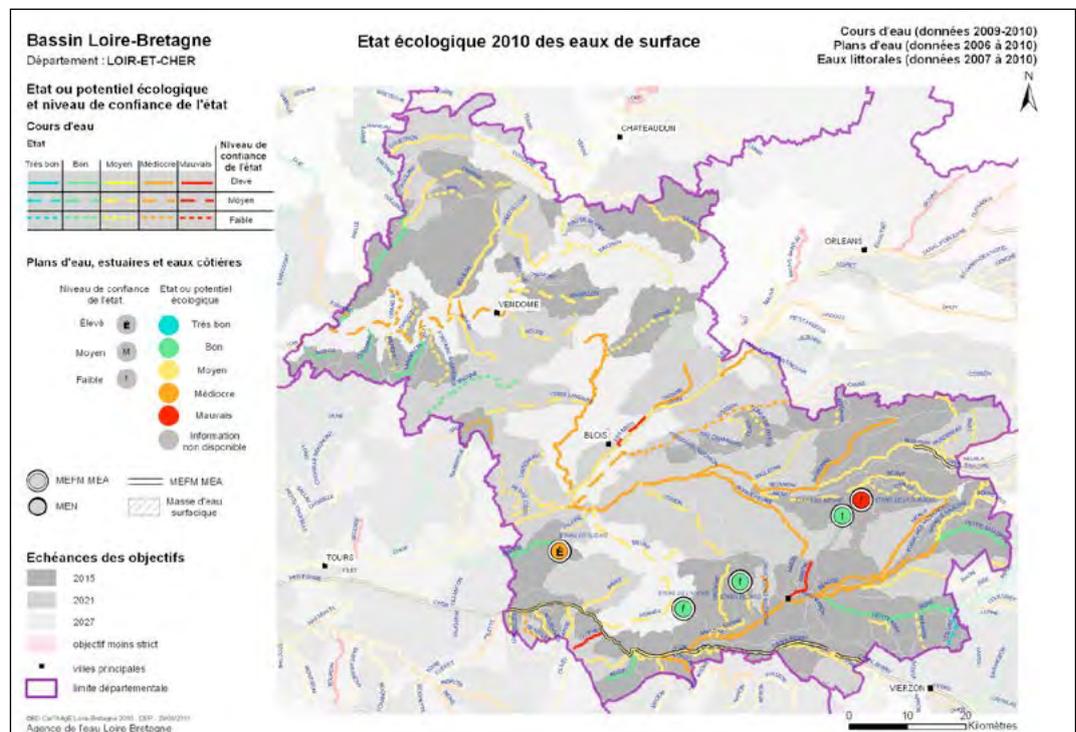


Figure 19 : Etat écologique 2010 des eaux de surface (AELB, 2012)

→ Le bassin du Loir

Le Loir est une rivière très aménagée avec une trentaine d'ouvrages. Les écoulements parfois très faibles rendent l'auto-épuration difficile. Il présente une pollution importante aux nitrates, attribuée aux grandes cultures, et à des rejets issus de Châteaudun (pollution organique) ou de collectivités telles que Vendôme dont les stations de traitement des eaux usées ne sont plus adaptées (pollution phosphore et nitrate). A noter que qu'une nouvelle station d'épuration est en construction sur Vendôme.

Les perturbations des **affluents du Loir** sont issues de l'agriculture avec une pollution diffuse aux nitrates et des rejets des collectivités (pollution organique et phosphore).

→ Le bassin de la Loire

La Loire présente un seuil aménagé au niveau de la centrale nucléaire de Saint-Laurent-des-Eaux. Les pollutions proviennent principalement des cultures céréalières (dont intrants apportés par la nappe de la Beauce) ou spécialisées et des zones péri-urbaines.

La Tronne est touchée par une pollution importante aux nitrates car elle est alimentée par la nappe de la Beauce. **L'Ardoux** voit sa qualité altérée par les nombreux rejets diffus d'origine domestique.

Le Beuvron compte 25 barrages qui induisent un écoulement très lent. Il a fait l'objet de recalibrages et de curages. Sur le bassin du Beuvron, les variations locales de qualité peuvent être importantes. Elles vont globalement de médiocre à bon pour les critères physico-chimiques. La Bièvre subit une forte pression anthropique (collectivités, agriculture et industries) et est particulièrement impactée par la station de traitement de Contres.

Sur **le Cosson**, 17 ouvrages hydrauliques ont été répertoriés. Le cours d'eau a une bonne qualité nitrate mais subit des pollutions des collectivités riveraines (phosphore, matières organiques et oxydables).

La Cisse est contrainte par de nombreux ouvrages hydrauliques. Elle s'écoule en Beauce où elle se charge en nitrates ce qui a pour effet un fort développement de la végétation aquatique. A Onzain, elle subit des rejets urbains et industriels. L'IPR mesuré à Saint-Bohaire est mauvais.

→ Le bassin du Cher

Le Cher qui change de morphologie à partir de Saint-Aignan a une qualité physico-chimique globalement bonne sauf pour les nitrates. La lenteur des écoulements puis la chenalisation conduisent à une eutrophisation du Cher.

La Sauldre est perturbée par de nombreux ouvrages hydrauliques liés à la présence de moulins. Sur son bassin les eaux sont de bonne à très bonne qualité physico-chimique.



> Le patrimoine piscicole

Les informations contenues dans le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG), réalisé par la Fédération de pêche du Loir-et-Cher en 2005, ont permis de préciser le diagnostic de l'état fonctionnel de certains cours d'eau. Celui-ci est établi en fonction de l'accomplissement des trois phases vitales du cycle de vie des espèces repères (truite fario et brochet) : la reproduction, l'éclosion et la croissance. Si le cycle peut s'accomplir correctement, l'état est « conforme », si l'un d'eux est compromis il est « perturbé » et si l'un d'eux est impossible il est « dégradé ».

En ce qui concerne les données piscicoles et astacicoles, elles proviennent de la Fédération de Pêche du Loir-et-Cher et de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA). Il faut préciser qu'une étude sur l'écrevisse à pattes blanches est menée depuis 3 ans par la Fédération départementale de pêche afin de déterminer sa répartition à l'échelle départementale. Un inventaire des écrevisses indigènes et exogènes est également en cours de réalisation.

→ Etat fonctionnel des cours d'eau

Sur le **bassin du Loir**, le Couëtron, le ruisseau du Marais, le ruisseau « Ecoute s'il pleut », la Cendrine, le Niclos et le Boulon aval sont classés « conformes » pour la truite. En termes de qualité fonctionnelle du milieu, le ruisseau du Vau, l'Echoiseau, le Gratteloup, le Réveillon, la Houzée, le Ruisseau de Courtiras, le Boulon amont et la Brisse sont « dégradés » pour cette même espèce. A l'échelle du département l'axe Loir, dont l'espèce repère est le brochet, est qualifié de « perturbé ».

Sur son cours principal, **la Loire** en Loir-et-Cher, est qualifiée de « perturbée » pour le cycle du brochet.

Concernant ses affluents, les Mées, la Tronne, l'Ardoux, le Cosson, le Beuvron et ses affluents, ainsi que la Cisse sont « perturbés » pour le cycle du brochet. La Cisse landaise est qualifiée de « dégradée » pour le cycle de la truite.

Le Cher dans le Loir-et-Cher est un cours d'eau « perturbé » pour le cycle du brochet. La Rennes et le Bavet, petits affluents en rive droite du Cher, sont « perturbés » pour le cycle de vie du brochet. Le Canal de Berry qui est par nature totalement artificiel, est classé cours d'eau « dégradé » pour le brochet.

La Sauldre est « perturbée » pour le cycle du brochet. Le canal de la Sauldre est « dégradé » pour le brochet.



→ Espèces piscicoles et écrevisses présentes en Loir-et-Cher

Tableau n°2 : Présence ou absence des espèces piscicoles sur les 3 principaux bassins du Loir-et-Cher



Nom vernaculaire	Nom scientifique	Bassin du Loir	Bassin de la Loire	Bassin du Cher
Able de Heckel	<i>Leucaspis delineatus</i>		X	X
Ablette	<i>Alburnus alburnus</i>	X	X	X
Alose feinte	<i>Alosa fallax</i>		X	?
Anguille européenne	<i>Anguilla anguilla</i>	X	X	X
Aspe	<i>Aspius aspius</i>		X	
Barbeau fluviatile	<i>Barbus barbus</i>	X	X	X
Black-bass	<i>Micropterus salmoides</i>	X	X	X
Bouvière	<i>Rhodeus sericeus</i>	X	X	X
Brème bordelière	<i>Blicca bjoerkna</i>	X	X	X
Brème commune	<i>Abramis brama</i>	X	X	X
Brochet	<i>Esox lucius</i>	X	X	X
Carassin argenté	<i>Carassius gibelio</i>	X	X	X
Carassin commun	<i>Carassius carassius</i>	?	?	?
Carassin doré	<i>Carassius auratus</i>	?	?	?
Carpe amour blanc	<i>Ctenopharyngodon idella</i>	X	X	X
Carpe commune	<i>Cyprinus carpio</i>	X	X	X
Carpe miroir	<i>Cyprinus carpio carpio</i>	X	X	X
Chabot commun	<i>Cottus gobio</i>	X	X	X
Chevaine	<i>Leuciscus cephalus</i>	X	X	X
Epinoche	<i>Gasterosteus aculeatus</i>		X	
Epinochette	<i>Pungitius pungitius</i>	X	X	X
Gardon	<i>Rutilus rutilus</i>	X	X	X
Goujon	<i>Gobio gobio</i>	X	X	X
Grande alose	<i>Alosa alosa</i>		X	X
Grémille	<i>Gymnocephalus cernuus</i>	X	X	X
Hotu	<i>Chondrostoma nasus</i>	X	X	X
Ide mélanote	<i>Leuciscus idus</i>		X	
Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>	X	X	X
Lamproie de rivière	<i>Lampetra fluviatilis</i>		X	X
Lamproie marine	<i>Petromyzon marinus</i>		X	X
Loche de rivière	<i>Cobitis taenia</i>		X	X
Loche franche	<i>Barbatula barbatula</i>	X	X	X
Lote	<i>Lota lota</i>			X
Mulet porc	<i>Liza ramada</i>		X	
Perche	<i>Perca fluviatilis</i>	X	X	X
Perche-soleil	<i>Lepomis gibbosus</i>	X	X	X
Poisson-chat	<i>Ictalurus melas</i>	X	X	X
Pseudorasbora	<i>Pseudorasbora parva</i>	X	X	X
Rotengle	<i>Scardinius erythrophthalmus</i>	X	X	X
Sandre	<i>Stizostedion lucioperca</i>	X	X	X
Saumon atlantique	<i>Salmo salar</i>		X	
Silure glane	<i>Silurus glanis</i>	X	X	X
Spirin	<i>Alburnoides bipunctatus</i>	X	X	X
Tanche	<i>Tinca tinca</i>	X	X	X
Truite de mer	<i>Salmo trutta trutta</i>		?	
Truite de rivière	<i>Salmo trutta fario</i>	X	X	X
Vairon	<i>Phoxinus phoxinus</i>	X	X	X
Vandoise	<i>Leuciscus leuciscus</i>	X	X	X
Ecrevisse à Pattes grêles	<i>Astacus leptodactylus</i>	X		
Ecrevisse à pieds blancs	<i>Austroptamobius pallipes</i>	X	X	
Ecrevisse américaine	<i>Orconectes limosus</i>	X	X	X
Ecrevisse rouge de Louisiane	<i>Procambarus clarkii</i>			X

Espèces soulignées : grands migrateurs amphihalins



> Les déversements de poissons

Jusqu'en 2006, le Conseil Supérieur de la Pêche effectuait un suivi des déversements de poissons menés par les AAPPMA. Ceux-ci étaient enregistrés sous forme de procès verbaux de repeuplement. Aujourd'hui, la gestion des milieux aquatiques et leur protection ne vont plus dans le sens des empoisonnements systématiques des cours d'eau. La Fédération de pêche du Loir-et-Cher mène à ce sujet une politique visant à réduire les déversements piscicoles par les AAPPMA à travers la mise en œuvre du Plan Départemental de Protection des milieux aquatiques et de Gestion des ressources piscicoles (PDPG). Depuis la LEMA de 2006, les services de l'Etat se sont désengagés de la gestion des ressources piscicoles, c'est donc la Fédération de pêche qui tente d'assurer la cohérence entre la gestion du milieu et d'éventuels repeuplements. Or, la Fédération du Loir-et-Cher se heurte le plus souvent à un manque de communication de la part de certaines AAPPMA qui ne transmettent pas les informations demandées (dates et quantités de poissons). De plus, ces données non exploitées ne permettent pas un suivi pluri-annuel.

Dans le département, les déversements concernent la truite mais également les poissons blancs et certains carnassiers. Les poissons déversés proviennent de piscicultures locales voire régionales. Au moment de l'ouverture de la truite et lors d'évènements particuliers (« Truites de Pâques » par exemple) les AAPPMA procèdent à des lâchers de truites. Bien que la fédération demande en début d'année le programme de repeuplements, peu d'associations fournissent ce document.

Pour le brochet, des alevins sont commandés et placés dans plusieurs fosses de grossissements gérées par les AAPPMA. En 2013, 4 fosses étaient fonctionnelles et ont produits des fingerlings qui ont été déversés sur différents secteurs de cours d'eau.

La Fédération de pêche oeuvre pour la satisfaction des pêcheurs sur le principe du « retour au panier » et de la protection des populations piscicoles sauvages. Il s'agit d'inciter les AAPPMA à suivre un certain plan de repeuplements afin que le rendement « poissons déversés » / « poissons pêchés » soit optimum sans perturber la production naturelle. Sur les cours d'eau en gestion patrimoniale, la Fédération de pêche arrive à limiter voire à supprimer ces déversements ou aide les AAPPMA dans le choix des lieux de déversements. Les empoisonnements sont ainsi effectués en plans d'eau ou cours d'eau en choisissant les sites suivant le diagnostic du PDPG.



2.7. Les parcours de pêche

De part la diversité de ses cours d'eau et plans d'eau, le Loir-et-Cher offre une grande variété de parcours de pêche. Et effet, les pêcheurs peuvent assouvir leur passion pour le loisir pêche aussi bien sur des petits ruisseaux à truites (Couëtron, Boulon) que sur de grands axes comme la Loire ou encore le Cher.

Concernant les plans d'eau, des étangs de Sologne aux gravières de la vallée du Loir, les pratiques de pêche sont variées de part les espèces présentes.

Afin de satisfaire au mieux les adhérents, la Fédération de Pêche du Loir-et-Cher oeuvre depuis de nombreuses années dans l'aménagement et l'équipement des parcours en lien avec les AAPPMA locales.

Divers équipements sont installés sur des plans d'eau et visent une clientèle familiale. Une dizaine de toilettes sèches sont installées sur divers parcours. De même on trouve des tables de pique nique, des abris pêche, des pontons pour personnes à mobilité réduite, des panneaux d'information...



Un recensement et une analyse des parcours en plans d'eau a été réalisée. Une grille d'évaluation a été élaborée selon les critères suivants (cf. Annexe n°4):

- la maîtrise ou non du droit de pêche
- la situation géographique
- les aménagements à destination du tout public
- la gestion du site
- la signalisation et signalétique



Tableau n°3 : Evaluation des parcours en plan d'eau en Loir-et-Cher

Parcours	Types	CRITERES						Evaluation globale	
		Partenariat ou Propriété	Situation géographique	Aménagement pêche	Aménagement tout public	Gestion du site	Signalisation et signalétique	Note	Code couleur
Plan d'eau de Villiers	Plan d'eau	2	4	0	2	2	4	14	
Plan d'eau de la Paquerie	Plan d'eau	2	3	3	3	2	2	16	
Plan d'eau de la Coudraie	Plan d'eau	2	3	3	3	2	2	15	
Plan d'eau d'Ouchamps	Plan d'eau	2	4	2	3	2	2	15	
Plan d'eau de Bourré	Plan d'eau	2	3	2	3	2	2	14	
Plan d'eau du domino	Plan d'eau	2	4	3	4	3	4	20	
Plan d'eau Chapoton	Plan d'eau	2	3	2	3	2	4	16	
Plan d'eau de St Firmin	Plan d'eau	2	4	3	3	2	4	18	
Plan d'eau de St Ouen	Plan d'eau	2	4	2	2	2	2	14	
Plan d'eau de St Martin des Bois	Plan d'eau	2	3	0	4	2	0	11	
Plan d'eau du Mouet	Plan d'eau	2	3	3	4	3	2	17	
Étang du Chapitre	Plan d'eau	2	4	2	4	2	4	18	
Plan d'eau d'Azé	Plan d'eau	2	4	2	2	2	2	14	
Plan d'eau de Choue	Plan d'eau	2	3	0	2	2	2	11	
Plan d'eau de Coulommiers la Tour	Plan d'eau	2	4	0	0	2	0	8	
Plan d'eau de Danzé	Plan d'eau	2	4	0	0	2	0	8	
Plan d'eau de la Ville aux Clercs	Plan d'eau	2	4	0	1	2	2	11	
Plans d'eau des Fontaines	Plan d'eau	2	4	0	0	2	0	8	
Plan d'eau de St Quentin les Troo	Plan d'eau	2	4	2	2	2	2	14	
Plan d'eau de Sargé sur Braye	Plan d'eau	2	3	0	4	2	4	15	
Plan d'eau de Lunay	Plan d'eau	2	4	2	2	2	2	14	
Plan d'eau de Riottes	Plan d'eau	2	4	2	3	2	2	15	
Plan d'eau de Selommes	Plan d'eau	2	4	0	1	2	2	11	
Plan d'eau de Thoré la Rochette	Plan d'eau	2	4	0	1	2	2	11	
Plan d'eau de la Pinconnière	Plan d'eau	2	4	2	2	1	4	15	
Plan d'eau de Chouzy-sur-Cisse	Plan d'eau	2	4	2	2	2	2	14	
Plan d'eau des Bordes	Plan d'eau	2	3	0	2	2	2	11	
Plan d'eau d'Onzain	Plan d'eau	2	4	0	1	2	2	11	
Plan d'eau d'Herbault	Plan d'eau	2	4	0	2	2	2	12	
Plan d'eau de Bracieux	Plan d'eau	2	4	0	2	2	2	12	
Plan d'eau de Bellevue	Plan d'eau	2	3	0	1	1	0	7	
Plan d'eau du Vieux Cher	Plan d'eau	2	3	0	2	2	0	9	
Lac des 3 Provinces	Plan d'eau	1	3	1	1	3	0	9	

0 à 5 6 à 10 11 à 15 16 à 20

Cette évaluation met en évidence les points positifs ou négatifs de chaque site, et permet d'appréhender les améliorations qui peuvent être envisagées en vue d'une labellisation nationale. Cette évaluation ne prend pas en considération l'intérêt halieutique et paysager du site et s'attache en priorité aux équipements et aménagements. C'est pourquoi un diagnostic détaillé a été réalisé sur chaque plan d'eau (Cf. Annexe n°5).

La Fédération Nationale pour la pêche en France a mis en place une labellisation nationale de parcours de pêche à destination de publics cibles : jeunes, familles et passionnés. Pour chaque type de parcours, le SNDLP propose une grille de critères qui permet de juger la conformité des demandes au label (cf Annexe n°6).

			
PUBLIC ET TYPE DE SITE	Personnes débutantes pour la découverte et l'initiation <i>Contactez la fédération départementale</i> Accessibilité/sécurité	Pêche détente en famille ou entre amis Convivialité	Pêcheurs confirmés et/ou spécialisés Sites remarquables
TYPE DE PÊCHE	1 ^{ère} prise facilitée	Pêche de qualité	<i>Consulter le tableau d'accueil ou la fédération départementale</i>
AMÉNAGEMENTS ET ÉQUIPEMENTS	Parkings/ cheminement Accessibilité des postes Zones sécurisées, PMR Sanitaires/point d'eau Abri, jeux Espace pique-nique Poubelles Animation/accueil	Parkings/cheminement Accessibilité des postes Zones sécurisées, PMR Sanitaires/point d'eau Abri, jeux Espace pique-nique Poubelles Convention d'entretien	Parkings/cheminement Entretien berges Aménagement berges Embarcadères Zone d'amarrage Location de barques Animation/initiation
RÈGLEMENTATION SPÉCIFIQUE	Réciprocité interdépartementale Pêche à 1 canne Remise à l'eau obligatoire	Réciprocité interdépartementale <i>Consulter le tableau d'accueil ou la fédération départementale</i>	Réciprocité interdépartementale <i>Consulter le tableau d'accueil ou la fédération départementale</i>

Figure 20 : Principaux critères qualitatifs de labellisation selon 3 types de label (source FNPF)

En 2012, la Fédération de Pêche du Loir-et-Cher a déposé 11 dossiers de demande de label à la FNPF: 2 parcours découverte, 6 parcours famille et 3 parcours passion répartis comme suit :

Parcours découverte :

- Petit plan d'eau de Soings en Sologne
- Le plan d'eau de Maupertuis à Tréhet

Parcours famille :

- Plan d'eau de la Paquerie à Tréhet
- Plan d'eau du Domino à Suèvres
- Plan d'eau de la Taille des Meuniers à Rougeou
- Grand plan d'eau de Soings en Sologne
- Plan d'eau de Bourré
- Plan d'eau d'Ouchamps

Parcours passion :

- Plan d'eau de la Coudraie à Tréhet
- Plan d'eau du Mouet à St Viâtre

Ces sites ont été choisis grâce à la présente évaluation des parcours et à leur répartition géographique départementale.

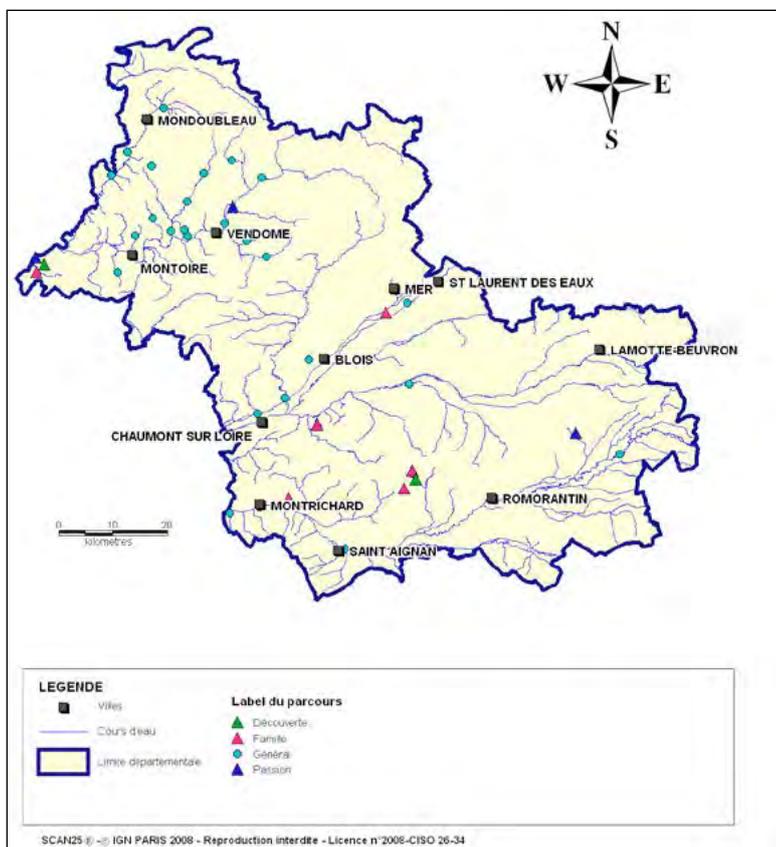


Figure 21 : Carte de localisation des parcours en cours de labellisation



Pour chaque parcours de pêche en plans d'eau et rivières du département un rapide diagnostic a été établi selon des critères variés :

- Informations diverses : Catégorie piscicole, linéaire, rives, bail écrit ou oral
- Localisation du parcours
- Présence/absence de Pontons Handicapés
- Présence/absence de tables de pique nique
- Présence/absence de poubelles
- Présence/absence d'aire de jeux pour les enfants
- Présence/absence de descentes à bateaux
- Présence/absence d'aire pour camping-car
- Présence/absence d'un abris ou local
- Présence/absence de signalétique routière
- Présence/absence de panneaux d'information
- Présence/absence de toilettes sèches
- Les espèces piscicoles présentes
- Présence/absence de déversements
- Gestionnaire du parcours
- Densité de poissons
- Qualité paysagère
- Autres activités sur le site

Tableau n°4 : Diagnostic

Plans d'eau	Informations diverses			Aménagements																	
	Secteurs AAP/PM	Catégories piscicoles	Surface	Pontons Handicapés		Aires sécurisées		Tables de Pique-nique		Poubelles		Aire de jeux pour enfants		Descente à bateaux		Aire camping-cars		Parking	Local/ Abris	Signalisation routière	
				Présence/absence	Nombre	Présence/absence	Nombre	Présence/absence	Nombre	Présence/absence	Nombre	Présence/absence	Nombre	Présence/absence	Nombre	Présence/absence	Nombre	Présence/absence	Présence/absence	Présence/absence	Évaluation
Vallées du Loir et de la Braye																					
AZE	Thoré la Rochette	2 ^{ème}	2,5 ha	OUI	1	NON		OUI	3			NON	NON		NON		OUI	NON			
CHOUÉ	Mondoubleau	1 ^{ère}	3 ha	NON		NON		OUI	2			NON	NON		NON		OUI	NON			
COULOMMIERS LA TOUR	Vendôme	2 ^{ème}	0,8 ha	NON		NON		OUI	3			NON	NON		NON		OUI	NON			
DANZE	Danzé	2 ^{ème}	1 ha	NON		NON		OUI	3			NON	NON		NON		OUI	NON			
EPUISAY	Savigny sur Bray	2 ^{ème}	1 ha	NON		NON						NON	NON		NON			NON			
LA VILLE AUX CLERCS	Danzé	2 ^{ème}	1 ha	NON		NON		OUI	2			NON	NON		NON			NON			
LES FONTAINES	Montée	2 ^{ème}	5 ha	NON		NON		NON		NON		NON	NON		NON		NON	NON			
SAINT OZEN	Vendôme	2 ^{ème}	2 ha	OUI	1	NON		OUI	6			NON	NON		NON			NON			
SAINT QUENTIN LES TROO	Montoire	2 ^{ème}	4 ha	OUI	2	NON		OUI	4	NON		NON	NON		NON		OUI	OUI			
SARGE SUR BRAYE	Bargé sur Bray	2 ^{ème}	0,6 ha	NON		NON		NON				NON	NON		NON			NON			
SAVIGNY SUR BRAYE	Savigny sur Bray	2 ^{ème}	0,2 ha	NON		NON						NON	NON		NON		OUI	NON			
LUNAY	Thoré la Rochette	2 ^{ème}	4 ha	OUI	3	NON		OUI	10			OUI	NON		NON		OUI	OUI	OUI	OUI	**
MONDOUBLEAU	Mondoubleau	2 ^{ème}	1,2 ha	NON		NON		OUI	4			NON	NON		NON		OUI	OUI	OUI	OUI	**
NAVEIL (plan d'eau de Rottes)	Thoré la Rochette	2 ^{ème}	10 ha	OUI	3	NON		OUI	3	OUI	4	NON	NON		NON		OUI	NON	OUI	OUI	**
SAINT FIRMIN DES PRES	Vendôme	2 ^{ème}	7 ha	OUI	3	NON		OUI	5	NON		NON	NON		NON		OUI	NON	OUI	OUI	***
SAINT MARTIN DES BOIS	Montoire	1 ^{ère}	2 ha	NON		NON		OUI	2	OUI	2	NON	NON		NON		OUI	NON	NON		
SELOMMES	Vendôme	2 ^{ème}	1,3 ha	NON		NON		OUI	2	OUI	1	NON	NON		NON		OUI	NON	NON		
THORE LA ROCHETTE	Thoré la Rochette	2 ^{ème}	0,8 ha	NON		NON		NON		OUI	1	NON	NON		NON		OUI	NON	NON		
TREHET- LA COUDRAIE	Montoire	2 ^{ème}	8 ha	OUI	1	NON		OUI	8	NON		NON	NON		NON		OUI	NON	OUI		*
TREHET- LA PAULÉRIE	Montoire	2 ^{ème}	1,5 ha	OUI	2	OUI	1	OUI	8	NON		NON	NON		NON		OUI	OUI	OUI	OUI	*
VILLIERS	Thoré la Rochette	2 ^{ème}	17 ha	NON		NON		OUI	3	OUI	3	OUI	NON		OUI	1	NON	OUI	NON	OUI	***
Vallées de la Loire et Beuvron																					
BLOIS (plan d'eau de la Pinçonnière)	Blois	2 ^{ème}	5,5 ha	OUI	2	OUI	1	OUI	3	OUI	10	NON	NON		NON		OUI	NON	OUI	OUI	**
CHOUZY SUR CÏSSE	Onzain	2 ^{ème}	1 ha	NON		NON		OUI	6	OUI	4	OUI	NON		NON		OUI	NON	NON		
MER (plan d'eau des Bordes)	Mer	2 ^{ème}	12 ha	NON		NON		NON		NON		NON	NON		NON		OUI	NON	NON		
ONZAIN	Onzain	2 ^{ème}	0,5 ha	NON		NON		NON		OUI	2	NON	NON		NON		OUI	NON	NON		
HERBAULT	Herbaut	2 ^{ème}	1 ha	NON		NON		NON		NON		OUI	NON		NON		OUI	NON	NON		*
BRACIEUX (étang de Bel Air)	Bracieux	2 ^{ème}	0,5 ha	NON		NON		OUI	4	OUI	4	OUI	NON		NON		OUI	NON	NON		
OUCHAMPS	Ouchamps	2 ^{ème}	6 ha	OUI	2	NON		OUI	6	NON		NON	NON		NON		OUI	NON	OUI	OUI	**
ST LAURENT DES EAUX - La centrale	Mer	2 ^{ème}																			
SUEVRES (Plan d'eau du Domino)	Subévres-Mer	2 ^{ème}	21 ha	NON		OUI	1	OUI	6	OUI		NON	OUI	1	NON		OUI	NON	OUI	OUI	***
Vallées du Cher et de la Sauldre																					
ROUGEOU	Billy	2 ^{ème}	1,5 ha	OUI	1	NON		OUI	1	NON		NON	NON		NON		OUI	NON	NON	OUI	*
SALBRIÉ (plan d'eau de Bellevue)	Salbris	2 ^{ème}	1,7 ha	NON		NON		OUI	1	OUI	3	NON	NON		NON		OUI	NON	NON		
SAINT VITRE	Neung	2 ^{ème}	9 ha	OUI	2	NON		OUI	10	NON		NON	OUI	1	NON		OUI	NON	OUI	OUI	*
SOINGS EN SOLOGNE	Billy	2 ^{ème}	5 ha	NON		OUI	1	OUI	2	OUI	2	NON	NON		NON		OUI	NON	OUI	OUI	***
BOURRE	Bourré	2 ^{ème}	3 ha	OUI	2	NON		OUI	3	NON		NON	NON		NON		OUI	NON	OUI	OUI	*
MONTRICHARD (plan d'eau du Vieux Cher)	Montrichard	2 ^{ème}	1,75 ha	NON		NON		OUI	5	OUI	10	NON	NON		NON		OUI	NON	NON		
SAINT AIGNAN (lac des 3 Provinces)	St Aignan	2 ^{ème}	35 ha	NON		NON		NON		NON		NON	OUI	2	NON		NON	NON	NON		

Ce diagnostic met en évidence un certain nombre d'éléments et montre une disparité d'équipements et aménagements entre les parcours en plans d'eau et en cours d'eau. En effet, les plans d'eau présentent un grand nombre d'équipements tels que des tables de pique nique, des panneaux d'information, des toilettes sèches,...

En revanche, peu de parcours en rivière bénéficient actuellement de ces équipements.

On remarque également que les équipements et aménagement sont faits de façon homogène sur le département.

Le diagnostic met en évidence un manque d'information sur les sites de pêche et un manque de signalisation routière.



ic des parcours de pêche en plans d'eau

Panneau d'informations		Toilettes		Conditions piscicoles													Aspects environnementaux		Autres activités sur site		
Présence/absence	Ancien	Nouveau	Présence/absence	Nombre	Brotat	Sandre	Anguille	Pierres	Black-bais	Silure	Traite	Traite Arc en ciel	Carpe	Roselin/gardon	Présence/absence	Coexistence	Densité de poissons	Techniques de pêche possible		Qualité paysagère	
																	Évaluation 1/2/3/4		Évaluation 1/2/3/4		
OUI	+	-	NON		OUI	NON	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	Thoré-la-Rochette	***	Toutes	**		
?			NON		OUI	OUI	NON	OUI	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	Mondoubleau + Fédération	*	Toutes	**	Parcours de santé	
?			NON		OUI	OUI	OUI	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	Vendôme	**	Toutes	***		
?			NON		NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	Danzé	**	Toutes	**		
?			NON		OUI	NON	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	Danzé	*	Toutes	**		
?			NON		NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	Morée	**	Toutes	**		
OUI	+	-	NON		OUI	OUI	NON	OUI	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	Vendôme	***	Toutes	**	Pétarique	
?			NON		OUI	OUI	OUI	NON	OUI	NON	NON	NON	NON	NON	NON	Montoire	***	Toutes	**		
?			NON		OUI	NON	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	Bargé	**	Toutes	**		
?			NON		OUI	NON	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	Savigny	-	Toutes	**		
OUI	+	-	NON		NON	OUI	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	Thoré-la-Rochette	***	Toutes	**		
OUI	+	-	OUI	1	OUI	NON	OUI	NON	NON	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	Mondoubleau	***	Toutes	***		
OUI	+	-	OUI	1	OUI	OUI	NON	OUI	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	Thoré-la-Rochette	***	Toutes	**		
OUI	+	-	OUI	1	OUI	OUI	NON	NON	OUI	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	Fédération	**	Toutes	***		
OUI	+	-	OUI		OUI	NON	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	Montoire	**	Toutes	***		
OUI	+	-	NON		OUI	OUI	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	Vendôme	**	Toutes	**		
OUI	+	-	NON		NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	Thoré-la-Rochette	**	Toutes	***		
OUI	+	-	OUI	1	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	Fédération	**	Toutes	***		
OUI	+	-	OUI	1	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	Fédération	**	Toutes	***		
NON			NON		OUI	NON	NON	OUI	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	Thoré-la-Rochette	**	Toutes	**	Base nautique	
OUI	+	-	OUI	1	OUI	NON	OUI	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	Blois	***	Toutes	**	Parcours de santé	
NON	-	-	OUI	1	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	Orzain	**	Toutes	**		
OUI	+	-	NON		OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	Mer	***	Toutes	**		
OUI	+	-	NON		NON	NON	OUI	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	Orzain	**	Toutes	**		
NON	-	-	NON		NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	Fédération	***	Toutes	**		
OUI	+	-	NON		OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	Braucoux	**	Toutes	**		
OUI	+	-	OUI	1	OUI	NON	OUI	OUI	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	Fédération + Ouchamps	***	Toutes	***		
OUI	+	-	OUI	1	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI	OUI	NON	NON	**	Toutes	**	
OUI	-	+	OUI	2	OUI	OUI	OUI	NON	NON	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	Fédération + Mer + Subvires	***	Toutes	***	Base de loisirs	
OUI	+	-	OUI	1	OUI	NON	NON	OUI	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	Fédération + Billy	**	Toutes	**		
NON	-	-	NON		OUI	OUI	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	Galbri	*	Toutes	**		
OUI	+	-	OUI	2	OUI	OUI	OUI	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	Fédération	***	Toutes	***		
OUI	+	-	OUI	1	OUI	NON	OUI	OUI	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	Fédération	***	Toutes	***	Location Chalets	
OUI	+	-	OUI	1	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	Fédération	***	Toutes	***		
NON	-	-	NON		OUI	OUI	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	Montichard	*	Toutes	**	terrain de sports (tennis,...)	
NON	-	-	NON		OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	Fédération	***	Toutes	***	Base Nautique	

2.8. Initiation, animation et formation

Le SNDLP prévoit la mise en place de Pôles Départementaux d'Initiative Pêche et Nature (PDIPN) qui doivent constituer une structure d'animation et de promotion de la pêche de loisir au sein des Fédérations départementales. L'objectif est de créer ou de pérenniser un service fédéral de référence, mobilisé dans des actions d'animation et de promotion du loisir pêche, accompagnant ainsi les initiatives associatives d'animation et de formation (création des Ateliers Pêche et Nature) et centralise les informations sur le loisir à l'égard du public (guidages, évènements, écoles de pêche, etc.).

L'axe « Animation » est, en effet, un axe majeur de la réalisation de ce travail. Les activités d'animation et de promotion sont essentielles pour le développement du loisir pêche et l'évolution des pratiques halieutiques. C'est un moyen efficace pour dynamiser les réseaux de bénévoles (associations, clubs) et de professionnels (FDAAPPMA, moniteurs-guides indépendants), et de mettre en relation les différents acteurs du loisir.

De plus, le service d'animation s'adresse à tous les publics et plus particulièrement aux jeunes qui représentent l'avenir de la pêche. Les activités étant portées à la fois sur la pêche et sur l'éducation à l'environnement, elles contribuent plus largement à responsabiliser le public sur la fragilité des écosystèmes aquatiques.

> Le service animation du Loir-et-Cher : historique et partenariats institutionnels

La Fédération de pêche du Loir-et-Cher a débuté ses activités d'animation par des interventions en milieu scolaire effectuées par le garde pêche fédéral dès 1986. Constatant l'émergence d'une demande et un besoin croissant de formation des jeunes au niveau départemental et national, elle s'est dotée en 1999 d'un animateur afin de pérenniser et d'officialiser ces activités. En 2000, elle a mis en place un « Projet de développement du loisir pêche » qui a permis de constituer un Service Mobile Animation « pêche, milieux aquatiques et environnement » géré par l'animateur fédéral. La Fédération de pêche du Loir-et-Cher a obtenu en 2004 l'agrément de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports - DDJS (devenue Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations - DDCSPP) qui en fait une association de Jeunesse et d'Education Populaire à part entière.

Dans la continuité du travail effectué, le Pôle Départemental d'Initiative Pêche et Nature du Loir-et-Cher a été créé en 2008 et dirige ses actions et sa politique en fonction des orientations de la FNPF. Il a fait l'objet d'une homologation par la FNPF suivant la circulaire n°04/2011 relative à la validation des PDIPN. Suite à la convention de partenariat de la FNPF avec le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer (devenu Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de

l'Energie), la Fédération de pêche du Loir-et-Cher collabore actuellement avec l'Education Nationale sur certains projets d'animations scolaires. Ce travail, coordonné par l'Inspection Académique, doit conduire à une convention départementale, puis, après une période d'expérimentation d'un an, à un agrément.

> Le Pôle Départemental d'Initiative Pêche et Nature (PDIPN)

Le fonctionnement du PDIPN du Loir-et-Cher est coordonné et animé par un agent de développement. Celui-ci est titulaire du BPJEPS (Brevet Professionnel Jeunesse, Education Populaire et Sports) « Pêche de loisir ». Il est aidé chaque année par un stagiaire en formation du BPJEPS « Pêche de loisir » qu'il encadre. Le PDIPN peut aussi bénéficier du soutien de l'agent de développement chargé de la garderie, titulaire du BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) pour certaines animations.

Le pôle Animation de la Fédération a effectué 220 prestations par an entre 2002 et 2009, qui ont permis de sensibiliser environ 3500 jeunes et 400 adultes chaque année. L'activité s'intensifie ces dernières années pour répondre à la demande croissante. Ainsi, en 2010, 3820 jeunes et 668 adultes ont été sensibilisés avec un total de 239 prestations.

Le PDIPN, basé au siège de la Fédération à Blois, représente donc un enjeu important pour la pêche de loisir en Loir-et-Cher. Ses missions sont organisées en fonction des publics concernés et des structures partenaires. Ainsi on distingue :

- Les missions d'animations, de formations et d'éducation populaire qui concernent plus spécifiquement les jeunes avec la création et le soutien de clubs de pêche et d'Ateliers Pêche et Nature (APN), et des manifestations modernes « spécial junior » et des animations thématiques à la carte pour tous les publics.

- Les missions pédagogiques et éducatives, en relation avec l'Education Nationale, avec des interventions au niveau des classes de cycle 2, 3 et de collégiens sur la pêche, les poissons et les milieux aquatiques, qui s'intègrent au programme des enseignants. Les élèves des Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) sont également concernés par les activités du PDIPN. De plus, le pôle animation propose la prise en charge d'une classe « pêche, milieux aquatiques et environnement » sur une semaine à destination des scolaires en cycle 2, 3 et collège.





- L'optimisation des complexes halieutiques par des manifestations (fête de la pêche par exemple), et le guidage pêche auprès des particuliers pendant la période touristique.

- Les missions sociales avec la mise en place de chantiers éducatifs, la participation à des stages de formation civique, et des animations pour les seniors (maisons de retraites, centres d'aide par le travail, hôpitaux, handicapés).

Dans ce cadre, les publics sont très divers et impliquent la collaboration avec les multiples structures qui apparaissent dans la figure ci-dessous.

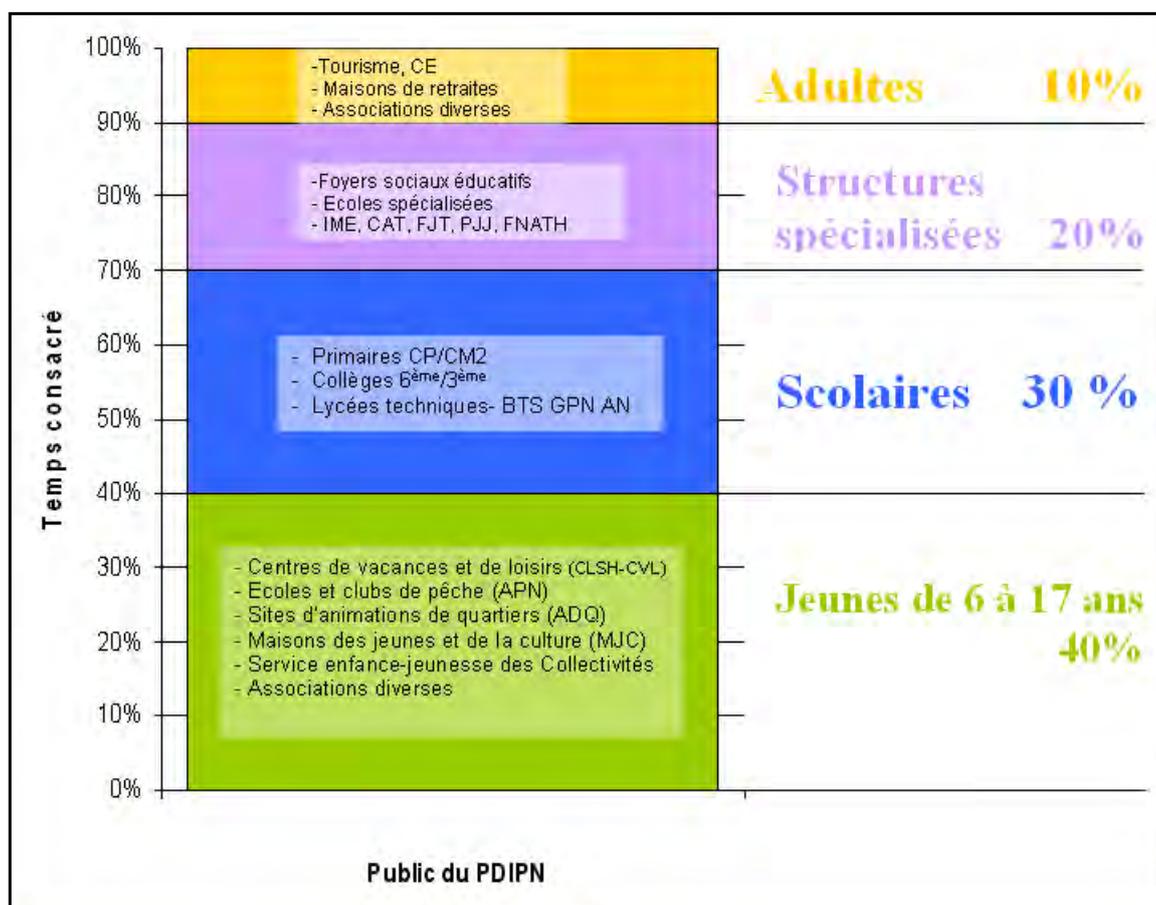


Figure 22 : Les publics du PDIPN

Le PDIPN travaille avec de nombreux partenaires qui lui apportent un appui dans la réalisation de son programme d'activités. Ceux-ci sont de plusieurs natures et assurent une fourniture en matériel, un soutien financier, une reconnaissance institutionnelle ou encore une aide bénévole.

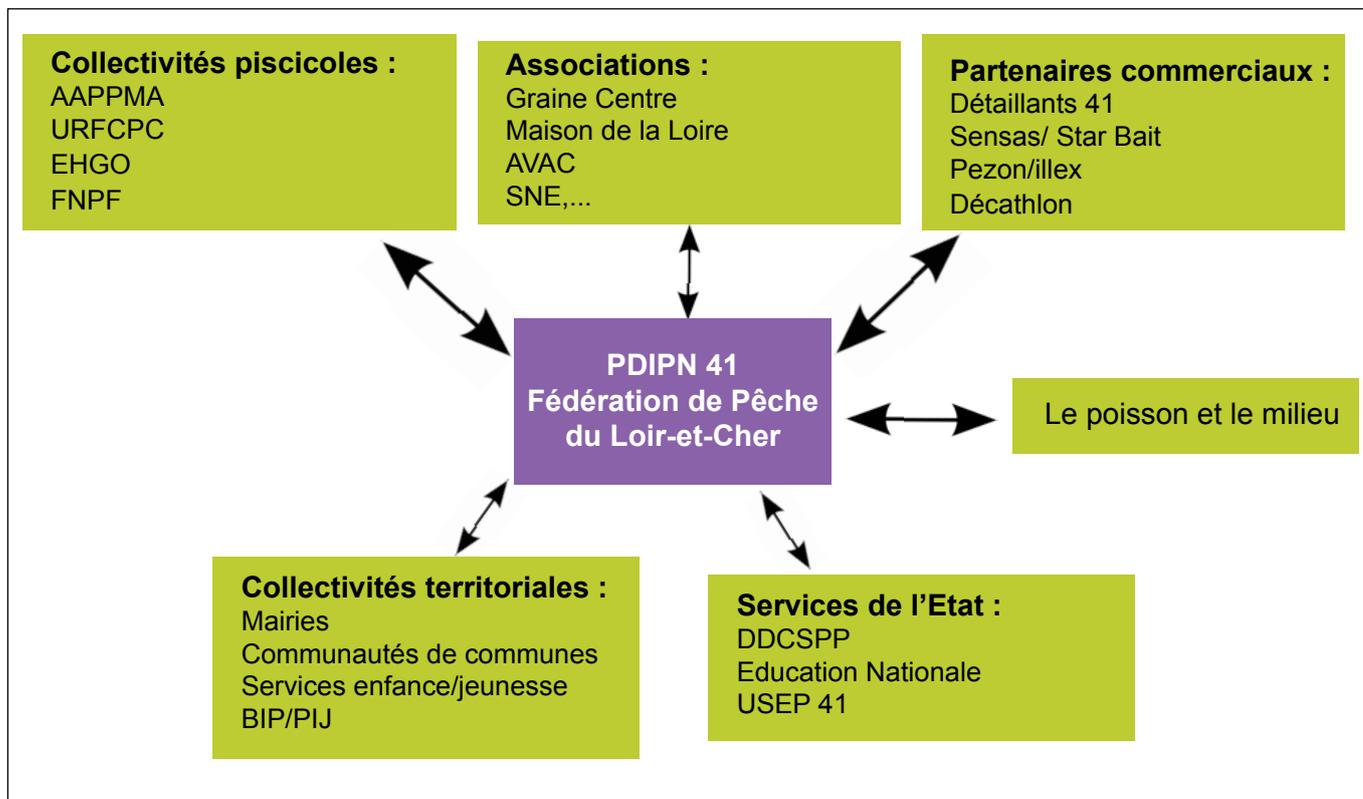


Figure 23: Les partenaires du PDIPN du Loir-et-Cher (financiers, techniques, organisationnels, de formations, de communication,...)



> Les Ateliers Pêche et Nature

Le PDIPN du Loir-et-Cher a créé 3 APN dont 1 est encore sous sa gestion. L'objectif est de les rendre autonomes afin de pouvoir créer un nouvel APN tous les 2 à 3 ans environ. Ainsi, la Fédération vise à doter chaque ville importante du département d'une structure associative d'animation et de formation qui puisse répondre à la demande des jeunes.

A l'heure actuelle, toutes les écoles de pêche du Loir-et-Cher ont été validées Atelier Pêche et Nature (APN) en 2009. Chaque APN a établi un programme annuel d'activités « multi-pêches, nature et environnement » nécessaire pour la validation par la FNPF, puis la validation officielle a été effectuée par le Président de la Fédération départementale.

La Fédération de pêche a été à l'initiative de 3 APN : Romorantin, Vendôme et Blois. Suite à de nombreuses années de partenariat avec l'AAPPMA de Romorantin, l'APN leur a été confié. Ce dernier a cessé de fonctionner en 2011 faute de bénévoles. L'APN de Vendôme a été confié très récemment à un moniteur guide de pêche indépendant suite à une convention signée avec la Fédération. Enfin celui de Blois est toujours géré par la Fédération de Pêche. La plupart des APN du département bénéficient du soutien du PDIPN. Ces APN ont pour objectif de faire progresser les jeunes afin qu'ils deviennent autonomes à la pêche.

On dénombre un total de 5 APN répartis comme suit : 1 APN à Vendôme, 2 à Blois, 1 à Mer et 1 à Châtres-sur-Cher.

• APN de Vendôme :

Géré par le PDIPN jusqu'en juin 2013, cet atelier multi-pêches, est désormais encadré par un moniteur guide de pêche indépendant. Il accueille des jeunes de 8 à 16 ans.

• APN de Blois « spécialisé Pêche au coup » :

Géré par l'AAPPMA de Blois, il accueille un maximum de 15 enfants âgés de 6 à 14 ans. Chaque année, l'APN reçoit une trentaine de demandes et l'effectif est renouvelé à 70%. En termes de fidélisation, elle est en moyenne de 1 à 3 ans. La section « Pêche au coup du Blésois », qui fait partie du Comité départemental de pêche au coup, propose aux jeunes de l'APN de participer à des compétitions.

• APN de Blois « multi-pêches » :

Géré par le PDIPN, il accueille entre 15 et 20 jeunes de 10 à 16 ans. Des sorties pêche et milieux aquatiques ainsi qu'un séjour multi-pêche sont organisés. L'APN de Blois multi-pêches a été créé en 2011. A noter que le WTF (Wilson Team Fishing), association de promotion du loisir pêche du Blésois, participe activement à l'animation de cet atelier. En effet, chaque mercredi une personne de l'association assiste bénévolement l'animateur de la Fédération.

• APN de Mer :

Cet APN est géré par une équipe de bénévoles de l'AAPPMA de Mer/Muides-sur-Loire. Il accueille des enfants de 8 à 12 ans pour de la pêche au coup et des jeunes de 12 à 16 ans pour la pêche au lancer. Des sorties théoriques sur les milieux aquatiques sont également organisées.

• APN de Châtres-sur-Cher :

Animé par l'AAPPMA de Châtres, l'APN accueille des enfants de 10 à 16 ans. Il propose des sorties pêche et des cours théoriques sur la connaissance des milieux aquatiques et des poissons. L'APN possède une section carpe qui propose un perfectionnement autour de la pêche de ce poisson. Tous les ans, une ou deux équipes sont proposées pour participer au Championnat de France Junior.

> Les sites utilisés par le PDIPN

La Fédération départementale dispose de nombreux plans d'eau dont certains sont particulièrement adaptés pour les animations :

- Le **Complexe halieutique ou Pôle Pêche et Nature de Tréhet** (site en phase d'être inscrit au PDESI) qui est composé du plan d'eau de la Paquerie (13 ha) et de celui de la Coudraie (8 ha), ouverts au public. Le complexe possède également un Bassodrome-Carpodrome et un Truitodrome qui sont réservés pour certains évènements (concours et activités du PDIPN). Sur le site, la fédération de pêche possède un local aménagé, plusieurs pontons pour PMR, une aire pour PMR (La Paquerie) ainsi que des toilettes sèches.

- Le **Pôle Pêche et Nature de l'étang du Mouët** (9 ha), proche de Saint Viâtre, où ont été aménagés des pontons de pêche pour PMR, un observatoire de la faune et des toilettes sèches. Ce plan d'eau fait l'objet d'une réglementation spécifique en « no kill ».

- Le **plan d'eau de Bois-Vigneau** (3 ha) à proximité de Bourré, qui possède deux pontons pour PMR et des toilettes sèches. Un petit plan d'eau est attenant.

- **L'étang du Chapitre** (5 ha) à Soings-en-Sologne, auquel est accolé un petit étang (0,5 ha) réservé pour les animations.

D'autres plans d'eau sont couramment utilisés : **Rougeou, la Pinçonnière, Ouchamps.**



> Clubs de pêche et associations investis dans les APN

Les clubs et les associations spécialisées dynamisent les réseaux de pêcheurs. Ils sont régis par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901. Leur activité et leur engagement présente un fort intérêt dans le développement du loisir. Ils complètent le travail effectué par le PDIPN et les AAPPMA notamment auprès des jeunes.

Certains apportent leur aide lors des animations de la Fédération ou des APN. Ils constituent un réseau de bénévoles mobilisés pour le partage et le développement du loisir pêche.

• Comité Départemental (CD) de pêche sportive au coup du Loir-et-Cher

Antenne départementale de la Fédération Nationale de Pêche Sportive au Coup (FFPSC), ce comité vise à développer la pêche au coup et en particulier celle de compétition dans le département. Le CD 41 a aussi pour objectif de soutenir les AAPPMA dans la défense de la pêche en général, de participer à la protection de l'environnement et d'encourager le tourisme halieutique. Le CD 41 possède une section carpe de la même manière que le groupement régional.

Les membres du CD doivent également créer ou aider à créer, et animer des écoles de pêche au coup. Au total, 13 clubs adhèrent au CD de pêche au coup du Loir-et-Cher. Ses membres participent à certains événements halieutiques organisés par la Fédération départementale de pêche et animent l'APN de Blois spécialisé dans la pêche au coup.

• W.T.F. "Wilson Team Fishing"

Cette association, basée à Blois, a pour but de promouvoir le loisir pêche (toutes techniques confondues) et de sensibiliser aux connaissances halieutiques et à la préservation des milieux aquatiques. Elle a également pour objectif d'animer un réseau d'information et d'échange réservé aux membres de l'association.

Le W.T.F. a créé un site Internet et organise un voyage de pêche et des concours chaque année. Les bénévoles de l'association sont particulièrement actifs et soutiennent régulièrement les activités d'animation du PDIPN, avec une implication forte auprès de l'APN multi-pêches de Blois.

• Club Loir Passion Leurres

Basé à Vendôme, le club a pour objectif de promouvoir et de développer la pêche des carnassiers aux leurres, dans un esprit de partage, de respect de l'environnement, des poissons et des autres pêcheurs. L'association milite pour une pêche sportive avec graciation des prises ou prélèvement raisonné. Elle propose des sorties de pêche aux leurres sur le Loir.

A noter que certaines AAPPMA possède une section pêche de la carpe la nuit comme Ouchamps avec la Carpe Aripe



> Les animations

o Types d'animations

Dans le cadre de ses missions, le PDIPN propose plusieurs types d'intervention :

- Les **interventions « nature »** lors desquelles les participants découvrent les milieux aquatiques et les espèces piscicoles et apprennent à connaître le cycle de l'eau et les écosystèmes d'eau douce.
- Les **ateliers pédagogiques** qui offrent l'opportunité d'apprendre les rudiments de la pêche, à reconnaître les invertébrés aquatiques et à reconstituer un écosystème miniature en aquarium.
- Les **activités pêche** pour s'initier et se perfectionner dans toutes les techniques, de la pêche au coup à la pêche de la truite ou des carnassiers.
- Les **animations à la carte** qui proposent un choix de plusieurs animations :
 - Les animations thématiques ouverts à tous les publics et qui permettent de s'initier ou se perfectionner sur la pêche d'une espèce, ou sur des techniques spécifiques.
 - Les stages et animations pêche spécial juniors sur 2 à 3 jours.
 - Les demi-journées Street Fishing spécial juniors dans les villes de Blois, Vendôme et Romorantin.
- Les **interventions spécifiques** peuvent être proposées comme la visite de sites particuliers tels que les frayères à brochet ;
- D'**autres services** peuvent être mis en œuvre tels que des camps pêche ou des stages.



o Les outils du PDIPN

Le PDIPN du Loir-et-Cher dispose à Blois d'un local pédagogique et éducatif, désormais nommé Maison de la Pêche et de la Nature, qui permet d'accueillir des groupes, et d'une salle d'activités et de conférences. De plus, il possède un local d'accueil au Complexe halieutique de Tréhet.

En dehors du matériel réservé aux animations (matériel de pêche, supports pédagogiques), la FNPF a mis en place des « Pass Pêche » gratuits pour les mineurs (1 euro pour les adultes). Un « Pass Pêche » est une carte de pêche « pédagogique » personnelle qui donne droit de pêcher pendant la durée d'une animation.

Le PDIPN est également équipé d'un minibus afin de déplacer les jeunes, notamment des APN, sur l'ensemble du département.



2.9. Les moniteurs-guides de pêche

Les moniteurs guide de pêche indépendants sont actuellement au nombre de 5 sur le département du Loir-et-Cher. Tous ont leur spécificité et leur territoire d'actions.

Une convention de partenariat a été conclue entre la Fédération et chacun des guides de pêche du Loir-et-Cher en juin 2013.

Cette convention a pour but d'associer les moniteurs guide de pêche indépendants aux actions de communication, de découverte et d'initiation à la pêche menées par les structures associatives de la pêche. Les partenaires se réuniront au moins une fois par an afin d'évaluer les actions menées.

2.10. Promotion-communication

La Fédération de Pêche du Loir-et-Cher a pris conscience en 2007 que la communication était un élément moteur et incontournable du développement du loisir pêche. Fin 2008, une chargée d'études a été recrutée avec pour mission principale la promotion et la communication.

Afin d'évaluer, en interne, la communication mise en œuvre par la Fédération de pêche et les AAPPMA du département, un questionnaire a été envoyé à chaque président d'AAPPMA. Sur les 39 AAPPMA sollicitées seulement 27 ont répondu.

> La communication externe

Depuis 2007 la Fédération édite annuellement un guide de pêche regroupant chaque AAPPMA du département et mentionnant pour chacune ses parcours et spécificités. Fin 2008, le portail du Loir-et-Cher, mis à disposition par la Fédération Nationale pour la Pêche en France, a été renseigné (AAPPMA, dépositaires, APN,...).

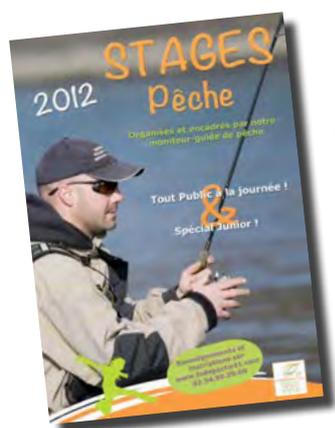
Chaque année depuis 2008, la Fédération participe au carrefour du Tourisme qui vise à rassembler l'ensemble des professionnels du tourisme du département en vue de préparer la saison touristique. A cette occasion la Fédération distribue son guide de pêche à l'ensemble des acteurs du tourisme (OTSI, Chambres d'hôtes, campings,...).

En 2009, le site internet officiel de la Fédération de pêche du Loir-et-Cher a subi, en régie, une refonte complète. Des mises à jour, sont désormais régulièrement faites. Une plaquette A4 - 3 volets avec un flyer à insérer a été réalisée pour promouvoir le Pôle Départemental d'Initiative Pêche et Nature.

Chaque mois un article thématique, rédigé par l'équipe de la Fédération, paraît dans le Petit Vendômois et le Petit Solognot, journaux gratuits du département. Des séances photos sont réalisées, depuis 2009, afin d'illustrer ces différentes publications.

Depuis 2010, des affiches et des flyers sont réalisées pour divers événements et/ou manifestations : animations à la carte, déversements de truites, fête de la pêche...

2010 a été l'année de mise en place de la Fête de la Pêche sur le Complexe Halieutique de



Tréhet. Cette dernière a été renouvelée en 2011 et en 2012.

En 2011, un planning de communication a été établi pour divers supports de communication : journaux gratuits (Petit Vendômois et Petit Solognot), Nouvelle République (quotidien départemental). Une lettre d'information bimensuelle a été mise en place. Cette dernière est envoyée par email aux personnes inscrites sur le site internet de la Fédération. Début 2012 elle est adressée à plus de 600 personnes. L'ensemble des animations à la carte et stages juniors mis en place par le PDIPN ont été publiés sur le site de la Région Centre ainsi que dans un livret référençant l'intégralité des animations nature en région Centre.

Pour 2012, le planning de communication ainsi que les différents moyens de communication utilisés les années précédentes ont été renouvelés. Une campagne d'affichage 4*3 a été réalisée pour l'ouverture de la truite. Une journée d'information à destination des élus et personnels des OTSI a été mise en place au premier semestre.

La Fédération a souhaité impliquer les commissariats de police et les brigades de gendarmerie dans la surveillance. Pour ce faire un guide de pêche accompagné d'un guide réglementaire leur a été adressé.

En 2013, les outils de communication ont été renouvelés : affiches, mise à jour du site internet, guide de pêche, guide réglementaire,... Une campagne télé nationale et régionale a été organisée par la FNPF et l'URFCPC pour les ouvertures de la truite et du brochet.



Zoom sur les résultats du questionnaire :

41% des AAPPMA évalue leur communication comme bonne, 41% comme moyenne et 19% comme médiocre. A la question « Communiquez-vous avec vos adhérents ? » 5 APPMMA ont répondu non. Les 22 autres AAPPMA utilisent des moyens de communication peu diversifiés : courrier et Assemblée Générale notamment. Concernant les sites internet et les blogs, 89% des AAPPMA, soit 24 AAPPMA, affirment ne pas en avoir. Cependant 80% des AAPPMA ayant répondu au questionnaire déclarent être référencées dans les outils de communication des municipalités (site internet, bulletins communaux). 92% des AAPPMA utilisent la presse écrite afin d'informer les pêcheurs. L'ensemble des AAPPMA fait paraître des articles dans le quotidien la Nouvelle République. Les journaux gratuits tels le Petit Vendômois et le Petit Solognot sont aussi régulièrement utilisés.

> La communication interne

A ce jour les moyens mis en œuvre pour valoriser les actions des AAPPMA auprès des publics intéressés restent limités et sont mis en place au cas par cas.

En 2009, la Fédération a édité l'Annuaire des Présidents, Trésoriers et Dépositaires des AAPPMA de Loir-et-Cher. Cet outil a été distribué à l'ensemble des AAPPMA de Loir-et-Cher ainsi qu'aux partenaires institutionnels.

Afin d'harmoniser les pratiques d'informations la Fédération met à disposition des AAPPMA des affiches et autres supports : promotion pour la vente des cartes de pêche ou



pour un événement particulier.

Pour accompagner les AAPPMA dans la vente en ligne par internet la Fédération a créé une adresse mail à l'ensemble des AAPPMA du département. Lorsqu'il s'avère nécessaire des fiches pratiques sont réalisées et leurs sont envoyées.

2.11. Les partenaires

Afin de valoriser les actions menées par la Fédération et les AAPPMA, de promouvoir le développement du loisir pêche et du tourisme, la Fédération de Pêche du Loir-et-Cher entretient des relations partenariales avec certaines institutions et collectivités territoriales, le monde des loisirs et du tourisme.

La Préfecture, la Direction Départementale des Territoires ainsi que la Direction de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations sont trois partenaires institutionnels inévitables.

Dans le cadre de la CDESI et de la mise en place du PDESI, la Fédération de pêche a signé une convention avec le Conseil Général du Loir-et-Cher pour la mise à disposition de deux sites : le Pôle Pêche et Nature du Mouet et le Complexe Halieutique de Tréhet.

La Fédération de Pêche du Loir-et-Cher est aussi partenaire de nombreuses associations de protection de la nature : Sologne Nature Environnement, Perche Nature, le Conservatoire des Espaces Naturels de la Région Centre, le GRAINE Centre...

Depuis 2011, une convention de partenariat a été établie avec RTE (Réseau de Transfert d'Electricité) et ERDF (Electricité Réseau de France) dans le but de sensibiliser les pêcheurs aux risques liés aux lignes électriques.

La Fédération est aussi un partenaire technique incontournable, impliqué dans l'ensemble des SAGEs du département, des contrats de bassin, des contrats de restauration et entretien,... Une convention de partage de données a été signée avec le Syndicat Intercommunal d'Etudes, de Réalisations et d'Aménagement de la Vallée du Loir (SIERAVL).

La Fédération départementale et l'Agence Départementale Touristique Loir-et-Cher - Coeur Val de Loire viennent de conclure un partenariat dans le cadre du développement de la qualification Hébergement Pêche.

Une convention de partenariat, suggérée par la FNPF, a été signée avec l'ensemble de moniteurs-guides de pêche du département.

Aussi, un échange s'est installé entre l'association WTF (dont certains membres sont moniteurs-guides de pêche) et la Fédération de pêche du Loir-et-Cher.

La Fédération de pêche possède aussi des partenaires commerciaux tels que Décathlon de Villebarou, les magasins « Pro Pêche » de Vendôme et de Blois.

Dernièrement une convention a été signée avec le Crédit Mutuel ; chaque adhérent pêcheur se verra remboursé la moitié de sa cotisation 2014 lors de l'ouverture d'un compte.



II. Bilan de diagnostic et stratégie départementale de développement du loisir pêche

Afin d'aider à la définition de la stratégie de développement du loisir pêche en Loir-et-Cher, une analyse AFOM qui combine l'étude des forces et faiblesses de l'organisation, du territoire... avec celle des opportunités et des menaces de son environnement a été mise en oeuvre.

Le but de cette analyse est de prendre en compte dans la stratégie, à la fois les facteurs internes et externes, en maximisant les potentiels des forces et des opportunités et en minimisant les effets des faiblesses et des menaces.

Cette analyse permet également de savoir positionner son offre et ses atouts concurrentiels mais aussi d'avoir conscience de ses points faibles pour mieux appréhender ses marges de progression.

Tableau n°5 : Analyse AFOM

	Positif	Négatif
Interne	Forces	Faiblesses
Externe	Opportunités	Menaces

La finalité de ce travail vise à construire un plan d'action stratégique qui se déclinera en actions concrètes que la Fédération mènera en partenariat avec les acteurs du territoire.



Tableau n°6 : Les points forts et les points faibles du loisir pêche en Loir-et-Cher

	FORCES	FAIBLESSES
Réseau associatif	Répartition géographique des AAPPMA (39 AAPPMA réparties sur tout le territoire)	Moyenne d'âge des membres actifs des AAPPMA Manque de dynamisme de certaines AAPPMA
	Relais locaux de la Fédération	Peu d'implications des administrateurs de la Fédération dans la vie quotidienne de celle-ci Manque de lien entre la Fédération et les AAPPMA Méconnaissance des statuts
Réglementation	Ouvertures selon les recommandations nationales	Réglementation complexe pour le tout public
	Tailles réglementaires nationales	Peu de surveillance sur le Domaine privé (manque de compétence des GPP)
	Réciprocité intra et interdépartementale	Manque de respect de la réglementation sur le Domaine privé (pêche sans carte)
Produits pêche/effectifs /distribution	Consultation du public sur la réglementation pêche	Jeunes de 12 à 18 ans peu représentés (carte mineure)
	Carte interfédérale et carte femme appréciées de la clientèle	Vente des cartes hebdomadaires en régression chaque année > produit peu attractif
	Vente des cartes journalières en constante évolution	Tarifs élevés des cartes selon les pêcheurs
Ressources et Gestion piscicole	Nombreux dépositaires	Peu de dépositaires utilisant le dispositif de vente en ligne
	Dispositif de vente en ligne 7j/7 24h/24	Mauvaise identification des dépositaires
	Gestion patrimoniale sur certains cours d'eau de 1 ^{ère} catégorie piscicole	Faible densité de poissons dans certains plans d'eau fédéraux – pas de programme concerté
Parcours de pêche	Diversité d'espèces pêchables	Non-concertation avec la Fédération des déversements en rivière et pas d'obligation de proposer un plan de déversement
	Nombreux carnassiers présents (silure, brochet, sandre, aspe, perche franche, black-bass, truite)	Pas de Plans de Gestion Particulier des AAPPMA
	Nombreux plans d'eau	Peu de baux de pêche écrits
Aménagement-Equipements des parcours de pêche	Parcours de pêche sur le Loir (Domaine Privé) et ses affluents	Répartition géographique des parcours de pêche : majorité située dans le nord du département
	Qualité des parcours proposés en 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie piscicole	Défaut d'entretien de certains parcours
	Diversité des parcours de pêche (Ruisseau à truites > Fleuve Loire)	Peu de plans d'eau de faible superficie (prise facile)
Animation	11 parcours labellisés en cours : découverte, famille et passion	Peu de plans d'eau spécifiques (embarcations, mouche, carpodrome,...)
	Réseau de pontons pour PMR	Accès parcours en rivière (Cher et Loire notamment)
	Toilettes sèches installées sur une dizaine de sites répartis sur le territoire départemental	Manque de parcours sur le domaine privé (Sauldre et Beuvron principalement)
Communication /Promotion	Equipements des plans d'eau (tables de pique nique, abris pêche,...)	Absence de signalétique routière
	Aménagements des accès de certains parcours en rivière : échaliers	Signalétique vieillissante ou absente sur les sites
	5 APN	Manque de descentes à bateaux sur le domaine public
Partenariat	1 PDIPN bien encré dans le département	Absence de certains panneaux « Réserve de Pêche » sur le Domaine public
	Clientèle fidèle	Manque un site d'animation à proximité de Blois
	Public initié varié (7 à 77 ans)	Aménagement du PDIPN-Maison de la Pêche
Tourisme	Prestations diversifiées	Manque de formation des bénévoles et un manque de volonté de se former de la part des bénévoles
	Animations à la carte	Peu d'APN géré par les AAPPMA / manque de volonté de s'impliquer dans la formation des jeunes
	Véhicule adapté	Manque de communication entre la Fédération et les AAPPMA (organisation de concours, déversements,...)
Partenariat	Formation ponctuelle de jeunes par les AAPPMA	Manque de mises à jour du site internet – carte interactive – pas de rubrique Tourisme pêche
	Guide de pêche annuel	Fête Nationale de la Pêche peu relayée dans le département
	Site internet de la Fédération	Peu de concours amicaux (exemple : Bracieux)
Partenariat	Articles mensuels dans la presse gratuite	Pas de communication pour promouvoir le tourisme pêche en Loir-et-Cher
	Opération « Truites de Pâques »	Pas de documentation ciblant les touristes pêcheurs
	Participation aux bourses touristiques / échanges avec les prestataires touristiques	Pas de participation à des manifestations départementales (ex : Game Fair, Comice Agricole) ou nationales (ex : Salon de la pêche Clermont)
Tourisme	Outils/supports fournis par la FNPF	Peu de partenariat financier avec le Conseil Général 41 et le Conseil Régional
	Partenariat ERDF-RTE : Danger lié aux lignes électriques	Pas de convention avec l'Education Nationale
	Partenariat avec les guides de pêche indépendants	Peu de contacts avec les OTS!
Tourisme	Développement de partenariat avec l'ADT 41	Pas de location de matériel de pêche sur les sites de la Fédération
	La Fédération est reconnue comme une prestataire d'activité de loisir touristique	Absence de labellisation des pontons pour PMR
		Pas d'hébergement pêche



Tableau n°7 : Les opportunités à saisir et les menaces à éviter pour le loisir pêche en Loir-et-Cher

	OPPORTUNITES	MENACES
Situation géographique	La proximité de Paris Réseau de communication (autoroute, TGV, réseau routier départemental)	Département peu ou mal identifié Département de passage Peu d'échange entre Nord et Sud du département
Tourisme	Un patrimoine culturel exceptionnel et une vitrine internationale avec le Val de Loire Nombreux hébergements situés à proximité de sites de pêche Un étalement de la saison touristique et une durée des séjours qui s'allongent Tourisme et Handicap : 2 ^{ème} région en nombre de sites touristiques labellisés	Forte concurrence de destinations de tourisme de nature et pêche plus connues Une image touristique souvent limitée à celle des châteaux
Economie/social	Accessibilités et proximité de bassins de clientèles importants Etude sur le poids économique de la pêche en cours de réalisation Etude sur les produits pêche en cours de réalisation	Baisse du pouvoir d'achat Perte de transmission du loisir pêche au sein de la famille (ex : père/fils)
Divers	Un patrimoine naturel riche et varié	Loisir dépendant des conditions météorologiques (crue/sécheresse) Plans d'eau privés communaux notamment dans le sud du département

Au regard du diagnostic établi précédemment six enjeux majeurs liés au développement du loisir pêche en Loir-et-Cher ont émergés.

Enjeu n°1 : Favoriser l'accès au loisir pêche

Enjeu n° 2 : Valoriser le potentiel halieutique

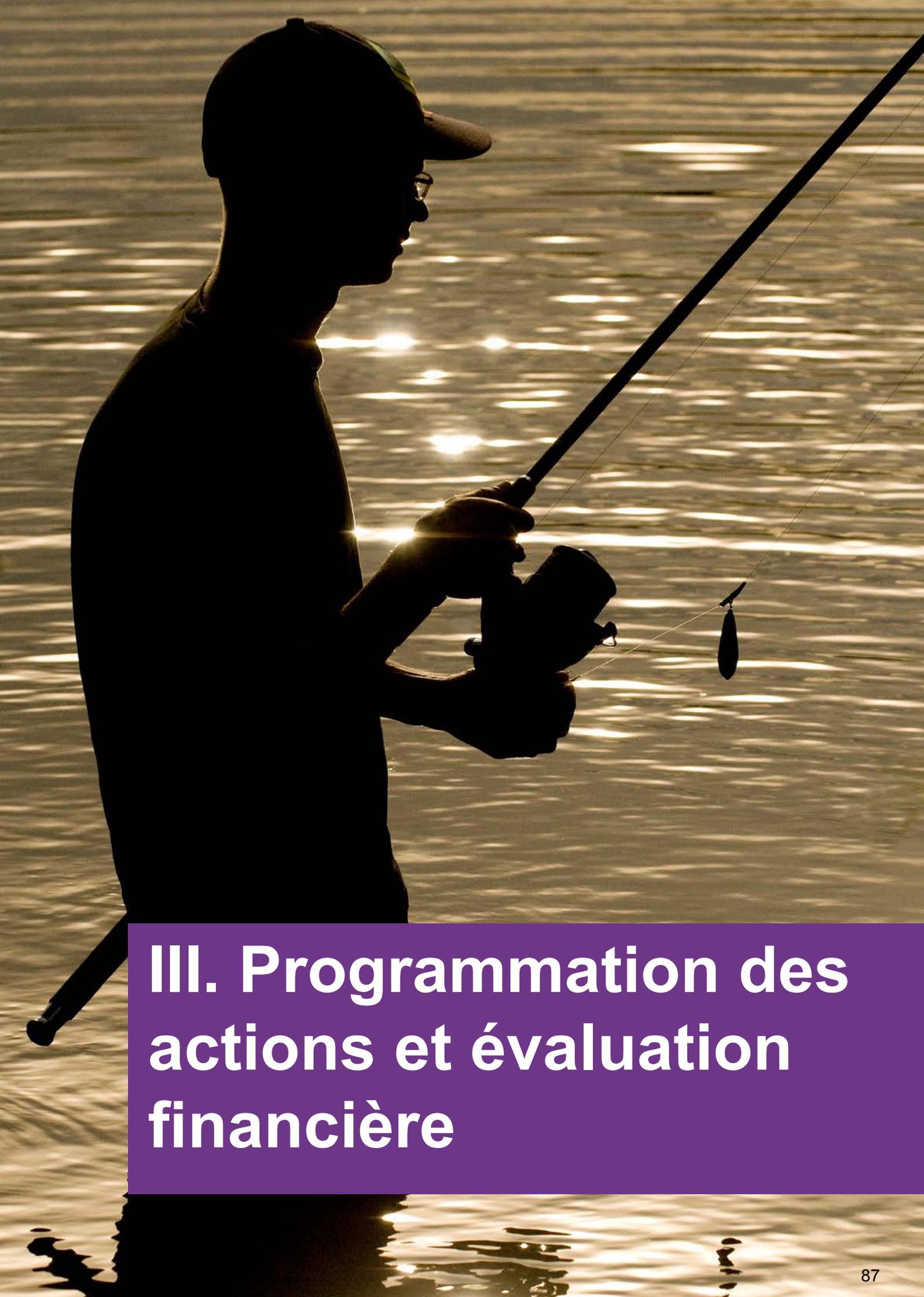
Enjeu n° 3 : Développer le tourisme pêche

Enjeu n° 4 : Améliorer l'information, la formation et la promotion du loisir pêche en Loir-et-Cher

Enjeu n° 5 : Aider, conseiller et soutenir le monde associatif de la pêche

Enjeu n° 6 : Optimiser la réglementation et la surveillance

A noter que certains d'entre eux peuvent avoir différents degrés de transversalité. En concertation avec l'ensemble des acteurs un programme d'actions a été construit afin de redonner, d'ici 2018, une image attractive de la pêche et de répondre aux deux grands objectifs fixés par le SNDLP à savoir la modernisation de la pêche associative et la reconquête des effectifs de pêcheurs.



III. Programmation des actions et évaluation financière

La déclinaison de la stratégie en 6 enjeux majeurs de travail, a permis d'établir un plan d'actions constitué de 46 actions opérationnelles, réalisables à court ou moyen terme, en prenant en compte les réalités de terrain.

Enjeu n°1 : Favoriser l'accès au loisir pêche pour tous

Action n° 1 : Péréniser la réciprocité intra et interdépartementale

Action n°2 : Optimiser la maîtrise des droits de pêche

Action n°3 : Rétablir la disparité géographique des parcours de pêche

Action n°4 : Diversifier l'offre de pêche en plans d'eau et concurrencer les activités en plans d'eau privés

Action n°5 : Créer un réseau de sites adaptés au PMR

Action n°6 : Améliorer l'accessibilité des parcours sur le domaine public

Action n°7 : Aménager des points d'accès à l'eau pour les embarcations légères

Action n°8 : Aménager des descentes à bateaux sur le Domaine Public Fluvial

Enjeu n°2 : Valoriser le potentiel halieutique

Action n°9 : Créer un réseau de sites de pêche labellisés

Action n°10 : Matérialiser les parcours en rivières par des bornes et fléchages

Action n°11 : Créer et exploiter une offre de «Pêches spécialisées»

Enjeu n°3 : Développer le tourisme pêche

Action n°12 : Former les personnels techniques des OTSI

Action n°13 : Organiser un éductour à destination des acteurs touristiques du département

Action n°14 : Développer des partenariats avec les acteurs du tourisme

Action n°15 : Développer une offre de pêche interdépartementale «Silure en Loire»

Action n°16 : Créer un réseau d'hébergeurs qualifiés

Action n°17 : Répertorier les aires Camping-cars situées à proximité des parcours de pêche

Enjeu n°4 : Améliorer l'information, la formation et la promotion du loisir pêche en Loir-et-Cher

Action n°18 : Fonctionnement du PDIPN

Action n°19 : Péréniser les APN existants et en développer de nouveaux

Action n°20 : Former les bénévoles des APN

Action n°21 : Aménager la maison de la pêche et de la nature

Action n°22 : Construire des partenariats avec les clubs de pêche spécialisés

Action n°23 : Conventionner avec l'éducation nationale

Action n°24 : Organiser des manifestations halieutiques

Action n°25 : Participer à des manifestations non halieutiques

Action n°26 : Mettre en place un plan de communication annuelle

Action n°27 : Créer un kit information pour les hébergements pêche

Action n°28 : Publication de brochures sur le tourisme pêche en Loir-et-Cher

Action n°29 : Refonte et animation du site internet de la Fédération

Action n°30 : Réaliser de petites séquences vidéos pour promouvoir la pêche en Loir-et-Cher

Action n°31 : Promouvoir le loisir pêche en Loir-et-Cher sur les réseaux sociaux (Facebook)

Action n°32 : Mettre en place un emailing aux adhérents

Action n°33 : Installer des panneaux d'information sur les parcours réciprocaires non labellisés

Action n°34 : Développer un partenariat avec la Fédération des Chasseurs du Loir-et-Cher

Action n°35 : Développer les partenariats avec les MPG

Enjeu n°5 : Aider, conseiller et soutenir le monde associatif de la pêche

Action n°36 : Accompagner les AAPPMA dans leurs démarches de modernisation de leurs modes de distribution des cartes de pêche

Action n°37 : Organiser des sessions d'information à destination des Présidents et Trésoriers

Action n°38 : Développer une boîte à outils pour les AAPPMA

Action n°39 : Renforcer la communication interne par le biais d'un bulletin d'informations

Action n°40 : Mettre en place des projets en faveur des milieux aquatiques avec les AAPPMA

Action n° 41 : Créer une base de données SIG

Enjeu n°6 : Optimiser la réglementation et la surveillance

Action n°42 : Identifier les réserves de pêche sur le domaine public fluvial

Action n°43 : Poursuivre la formation continue des GPP

Action n°44 : Inciter les AAPPMA à se munir d'un GPP

Action n°45 : Elaborer un plan de contrôle annuel

Action n°46 : Travailler en partenariat avec les GPP



ACTION N° 1

Péréniser la réciprocité intra et interdépartementale

Objectif stratégique

Maintenir une offre de pêche départementale et interdépartementale / proposer des cartes de pêche à prix unique

Action prioritaire

A long terme

Localisation

Ensemble du département

Maîtrise d'ouvrage

Fédération de Pêche 41

Partenaires /Acteurs

FNPF, AAPPMA 41, EHGO, URNE, CHI

Budget prévisionnel

3 000 €

Temps d'animation FD

10 H/J

Programmation

2014 -2018

Contexte de l'action

La réciprocité (cf définition) est un élément majeur à prendre en compte dans le développement du loisir pêche en France. En Loir-et-Cher toutes les AAPPMA sont réciprocaires, ce qui favorisent les échanges intra et interdépartementales. Toutefois ce système semble fragile et régulièrement des AAPPMA témoignent le souhait de se désengager de la réciprocité.

Méthodologie / Description de l'action

Il appartient au Président de la Fédération de Pêche du Loir-et-Cher et son Conseil d'Administration de tenir un discours en faveur de la réciprocité intra et interdépartementale.

Des contraintes pourraient être mises en place pour les Associations se désengageant de la réciprocité (exemple : le non-remboursement de la location des parcours de pêche)

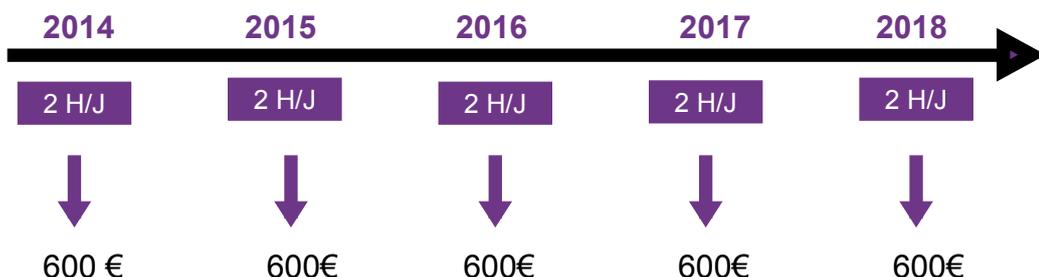
Coût de l'opération

Description de l'action	Temps H/J	Coût TTC
Sensibilisation des AAPMA	10	3 000.00
TOTAL	10	3 000.00

Plan de financement

100% pris en charge par la Fédération de Pêche 41, incluant l'aide financière FNPF liée au fonctionnement (postes salariés)

Phasage de l'opération



ACTION N° 2

Optimiser la maîtrise des droits de pêche en rivière

Contexte de l'action

Le diagnostic élaboré, par la Fédération de Pêche du Loir-et-Cher, dans le cadre du Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche, montre que très peu d'AAPPMA possèdent des baux de pêche écrits sur les cours d'eau du domaine privé or la détention de droits de pêche est la condition majeure à l'exercice du loisir pêche.

Conformément à leurs statuts, les AAPPMA doivent détenir et gérer des droits de pêche sur le domaine privé et/ou public (Etat, collectivités locales, propriétaires privés). Il est aussi notifié que « l'association doit pouvoir justifier, en tout temps, qu'elle détient effectivement des droits de pêche sur les cours d'eau, parties de cours d'eau [...] soumis à la législation de la pêche » (Titre II – article 6 des statuts des AAPPMA).

Méthodologie / Description de l'action

Afin d'améliorer leur offre de parcours de pêche en rivière la Fédération et les AAPPMA devront travailler en étroite collaboration.

La Fédération devra impliquer l'agent de développement en charge de la garderie dans la consolidation et la recherche de nouveaux baux de pêche. Le personnel de la Fédération apportera un appui technique aux AAPPMA : recherches cadastrales, mise à disposition de documents type...

Les AAPPMA devront dans un premier temps prendre contact avec les collectivités locales afin de passer des conventions de mise à disposition du droit de pêche conclue à titre gratuit ou onéreux. Dans un second temps, elles auront pour mission de convaincre les propriétaires, avec lesquels elles ont des baux oraux, de conventionner par écrit.

Coût de l'opération

Description de l'action	Temps H/J	Coût TTC
Sensibilisation des AAPMA	10	3 000.00
Recherche cadastrale / rencontre des propriétaires	28	8 400.00
TOTAL	38	11 400.00

Objectif stratégique

Améliorer l'offre de pêche

Action prioritaire

A moyen terme

Localisation

Ensemble du département

Maîtrise d'ouvrage

Fédération de Pêche 41

Partenaires /Acteurs

AAPPMA 41, Collectivités territoriales, Pilote 41

Budget prévisionnel

11 400 €

Temps d'animation

FD

38 H/J

Programmation

2014 -2018



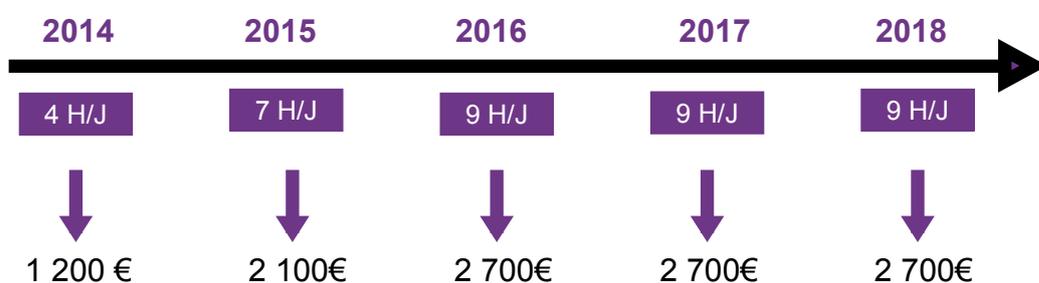
ACTION N° 2

Optimiser la maîtrise des droits de pêche en rivière (suite)

Plan de financement

100% pris en charge par la Fédération de Pêche 41, incluant l'aide financière FNPF liée au fonctionnement (postes salariés)

Phasage de l'opération



ACTION N° 3

Rétablir la disparité géographique des parcours de pêche

Contexte de l'action

Le diagnostic du SDDLDP met en avant une disparité géographique des parcours de pêche, notamment sur le domaine privé dans le sud du département. De plus, il apparaît que la concurrence des plans d'eau communaux dans le sud du département soit forte ; il convient donc d'améliorer l'offre de parcours de pêche sur ce secteur.

Méthodologie / Description de l'action

Depuis de nombreuses années la politique de la Fédération est orientée vers l'achat de plans d'eau ou de rives de cours d'eau afin d'offrir un large choix de parcours à ses adhérents. Désormais la Fédération devra se positionner sur des achats situés au sud de la Loire, là où les parcours sont moins nombreux.

De plus, la Fédération de Pêche devra travailler, en étroite collaboration avec les AAPPMA locales, afin de rechercher des baux de pêche sur le secteur sud du département.

Des recherches cadastrales pourront être effectuées par la chargée de missions en charge du développement du loisir pêche et ensuite servir à l'agent de développement pour accompagner les AAPPMA dans la conquête de nouveaux parcours (location ou achat).

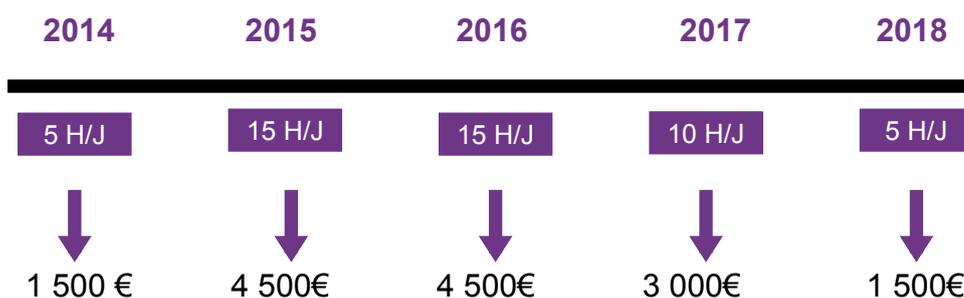
Coût de l'opération

Description de l'action	Temps H/J	Coût TTC
Recherche cadastrale / rencontre des propriétaires	25	7 500.00
Accompagner les AAPPMA dans les recherches de nouveaux parcours	25	7 500.00
TOTAL	50	15 000.00

Plan de financement

100% pris en charge par la Fédération de Pêche 41, incluant l'aide financière FNPF liée au fonctionnement (postes salariés)

Phasage de l'opération



Objectif stratégique

Equilibrer l'offre de pêche à l'échelle du territoire départemental

Action prioritaire

A long terme

Localisation

Sud du département

Maîtrise d'ouvrage

Fédération de Pêche 41

Partenaires /Acteurs

AAPPMA 41, communes, collectivités territoriales, propriétaires privés

Budget prévisionnel

15 000 €

Temps d'animation

FD
50 H/J

Programmation

2014 -2018

ACTION N° 4

Diversifier l'offre de pêche en plans d'eau et concurrencer les activités en plans d'eau privés

Contexte de l'action

Chaque année nous observons une baisse des effectifs de pêcheurs amateurs aux lignes. En revanche, les plans d'eau privés notamment les plans d'eau communaux paraissent avoir un grand succès du fait de la forte densité de poissons qu'ils abritent (reprise facile).

Il apparaît difficile d'obtenir une forte densité de poissons sur les plans d'eau gérés par la Fédération compte tenu de leur grande superficie. Afin de concurrencer les offres de pêche privées, il conviendrait d'améliorer l'offre de pêche sur des plans d'eau de petite superficie (location ou achat), notamment dans le sud du département, où la densité piscicole pourrait être forte et la reprise du poisson facilitée.

Méthodologie / Description de l'action

Dans un premier temps, il conviendrait de préserver ou d'aménager des zones de reproduction naturelles et/ou artificielles sur les plans d'eau que possèdent les AAPPMA et la Fédération (Rougeou). L'agent de développement réalisera également un plan de déversements et de gestion (5ans) sur l'ensemble des sites gérés par la Fédération et accompagner les AAPPMA dans leurs empoissonnements. Ce dernier devra être validé par le Président et son CA.

Dans un second temps, un rapprochement auprès de certaines communes pourrait être envisagé en leur proposant de gérer et aménager leur site.

Enfin, l'achat ou la location de petits plans d'eau est à envisager dans les secteurs de fortes concurrences.

Coût de l'opération

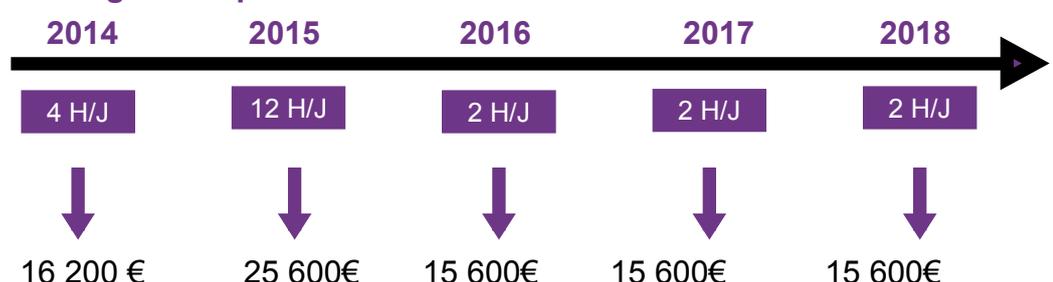
Description de l'action	Temps H/J	Coût TTC
Réalisation et suivi du plan de déversements	12	3 600.00
Aménager des zones de reproduction	10 Estimation	3 000.00 7 000.00
Empoisonnement	15 000 €/an	75 000.00
TOTAL	22	88 600.00

Plan de financement

50 % des aménagements pris en charge par la FNPf (MAA0101)

100% du reste pris en charge par la Fédération de Pêche 41

Phasage de l'opération



Objectif stratégique

Satisfaire les pêcheurs

Action prioritaire

A long terme

Localisation

Ensemble du département

Maîtrise d'ouvrage

Fédération de Pêche 41

Partenaires /Acteurs

AAPPMA 41, collectivités territoriales

Budget prévisionnel

88 600 €

Temps d'animation FD

22 H/J

Programmation

2014 -2018

ACTION N° 5

Créer un réseau de sites adaptés aux PMR

Contexte de l'action

Depuis une quinzaine d'années, la Fédération de Pêche aménage ses sites de pêche d'équipements visant à satisfaire les pêcheurs mais aussi le grand public. Des pontons de pêche pour les Personnes à Mobilité Réduite sont installés sur une très grande majorité des sites gérés par la Fédération.

Afin de valoriser ces équipements, la Fédération souhaite labelliser certains sites Tourisme & Handicap

Méthodologie / Description de l'action

La labellisation Tourisme & Handicap est gérée, en Loir-et-Cher, par l'Agence de Développement Touristique 41. Une visite devra être effectuée sur chaque site équipé afin de savoir si les équipements répondent aux normes en vigueur. L'ADT 41 présentera les sites au comité de labellisation constitué de nombreux acteurs. Ce dernier donnera son accord ou non.

La labellisation d'un site est effective pour une durée de 5 ans. La Fédération s'engagera à ce que les sites labellisés soient entretenus durant ces 5 années.

Coût de l'opération

Description de l'action	Temps H/J	Coût TTC
Sécurisation des pontons existants	Forfait par ponton : 65 €	1 040.00
Création de nouveaux sites adaptés <i>Sougé + Mondoubleau</i>	-----	20 900.00
TOTAL	-----	21 940.00

Plan de financement

Travaux :

50 % pris en charge par la FNPF (plafond annuel de 2500 € si pontons <6m ou 5000 € si > 6m) (LPA0204)

100% du reste pris en charge par la Fédération de Pêche 41

Phasage de l'opération

2014 2015 2016 2017 2018



21 940€



Objectif stratégique

Prendre en compte les personnes en situation de handicap

Action prioritaire

A court terme

Localisation

Ensemble du département

Maîtrise d'ouvrage

Fédération de Pêche 41

Partenaires /Acteurs

AAPPMA 41, communes, collectivités territoriales, ADT 41...

Budget prévisionnel

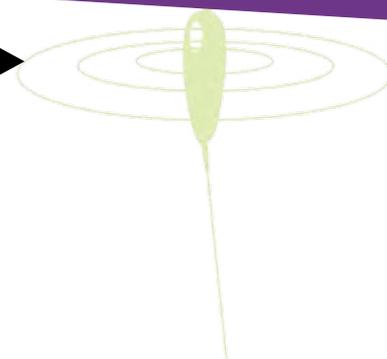
21 940€

Temps d'animation

FD

Programmation

2015



ACTION N° 6

Améliorer l'accessibilité des parcours sur le domaine public

Contexte de l'action

La Fédération de Pêche du Loir-et-Cher est locataire de l'ensemble des cours d'eau du domaine public fluvial (la Loire, le Cher et le Canal de la Sauldre). Chaque lot du domaine public est attribué à une AAPPMA.

L'entretien et la gestion de la ripisylve, les accès et les aménagements à destination des pêcheurs sont souvent délaissés du fait de l'importance du linéaire à gérer.

De plus, les pistes cyclables aménagées au bord des cours d'eau constituent un réel souci quant à l'accessibilité des pêcheurs aux parcours de pêche.

Méthodologie / Description de l'action

La Fédération de Pêche du Loir-et-Cher réalisera un inventaire précis des « accès pêcheurs » sur l'ensemble du domaine public départemental. Ce dernier pourra être restitué sur SIG.

Grâce à cet inventaire, des discussions pourront être entamées avec les collectivités territoriales (exemple : Agglopolys) et la DDT.

La Fédération de Pêche demandera, lorsque ce sera possible, l'entretien des accès existants et la création de nouveaux accès du bord.

Afin de conserver les accès existants et de défendre l'intérêt des pêcheurs, la Fédération participera aux comités techniques des « rivières à vélo » (exemple : Cher à vélo).

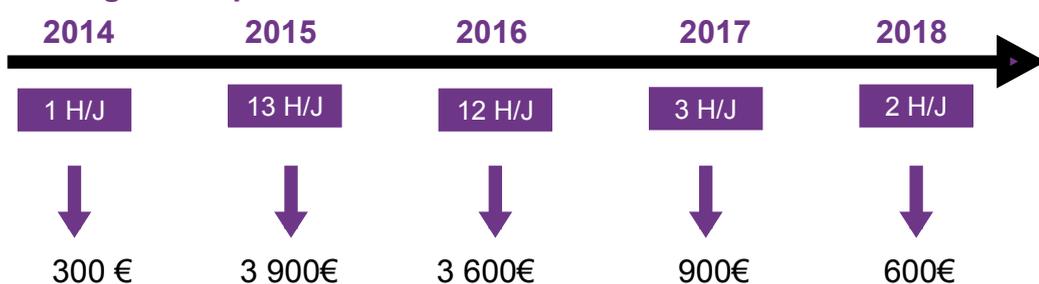
Coût de l'opération

Description de l'action	Temps H/J	Coût TTC
Inventaire des accès	8	2 400.00
Cartographie	10	3 000.00
Participation aux comités techniques	8	2 400.00
Rencontres collectivités, AAPPMA	5	1 500.00
TOTAL	31	9 300.00

Plan de financement

100% pris en charge par la Fédération de Pêche 41, incluant l'aide financière FNPF liée au fonctionnement (postes salariés)

Phasage de l'opération



Objectif stratégique

Satisfaire les pêcheurs

Action prioritaire

A long terme

Localisation

Cours d'eau du domaine public

Maîtrise d'ouvrage

Fédération de Pêche 41

Partenaires /Acteurs

AAPPMA 41, Communautés de communes, DDT,...

Budget prévisionnel

9 300€

Temps d'animation FD

31 H/J

Programmation

2014-2018

ACTION N° 7

Aménager des points d'accès à l'eau pour les embarcations légères

Contexte de l'action

Depuis quelques années de nombreux pêcheurs se sont équipés d'embarcations légères : zodiac, float-tube, barque...

Cette catégorie de pêcheurs manifeste régulièrement le manque d'accès à l'eau. Afin d'améliorer l'accessibilité aux parcours de pêche et diversifier l'offre existante, l'aménagement ou le réaménagement de certains points d'accès à l'eau paraît incontournable sur la Loire et le Cher. D'autres usagers tels que les kayakistes utilisent ces accès. Un travail dans le cadre du PDESI pourra avoir lieu sur ce sujet.

Méthodologie / Description de l'action

Le recensement des accès à l'eau et des aménagements nécessaires pour les rendre fonctionnels et sécurisés devra être réalisé.

Un rapprochement avec les collectivités locales pourrait avoir lieu.

Les descentes aménagées ont vocation à être utilisées pour mettre à l'eau de petites embarcations ; les travaux à prévoir sont par conséquent moins lourds que pour des mises à l'eau classique. Des parcours pourront être réalisés et proposés au PDESI.

La Fédération devra prendre contact auprès des services de la DDT afin d'obtenir les autorisations nécessaires. Enfin le conseil d'administration devra travailler sur une réglementation spécifique «embarcations légères» sur certains plans d'eau.

Coût de l'opération

Description de l'action	Temps H/J	Coût TTC
Recensement des accès à l'eau existants	5	1 500.00
Dossiers techniques et administratifs	5	1 500.00
Réhabilitations des points d'accès, fléchage	Estimation 12	25 000.00 3 600.00
TOTAL	22	31 600,00

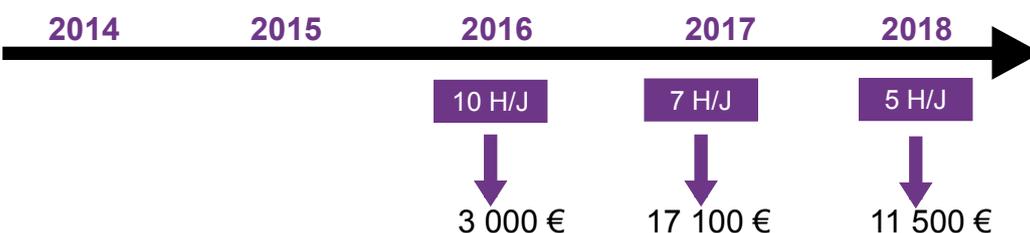
Plan de financement

50 % pris en charge la FNPF, plafond annuel de 15000 € (LPA0201)

30 % (du montant HT) par le Conseil Général si le parcours est inscrit au PDESI

100% du reste à charge de la Fédération de Pêche du Loir-et-Cher

Phasage de l'opération



Objectif stratégique
Satisfaire les pêcheurs

Action prioritaire
A long terme

Localisation
Ensemble du département

Maîtrise d'ouvrage
Fédération de Pêche 41

Partenaires /Acteurs
AAPPMA 41, Clubs spécialisés

Budget prévisionnel
31 600€

Temps d'animation
FD
22 H/J

Programmation
2016-2018

ACTION N° 8

Aménager des descentes à bateaux sur le Domaine Public Fluvial

Objectif stratégique

Satisfaire les pêcheurs

Action prioritaire

A long terme

Localisation

Cours d'eau du domaine public

Maîtrise d'ouvrage

Fédération de Pêche 41

Partenaires /Acteurs

AAPPMA 41, Communautés de communes, DDT, SDIS, CG41...

Budget prévisionnel

39 000€

Temps d'animation FD

42 H/J

Programmation

2014-2017

Contexte de l'action

L'utilisation d'embarcations «lourdes» permet de pêcher sur certains sites difficiles d'accès et moins fréquentés. De nombreux pêcheurs se sont donc équipés de bateaux ces dernières années.

En partenariat avec les acteurs du groupe des activités liées à l'eau de la CDE-SI, un inventaire des mises à l'eau a été effectué sur la Loire en 2014. Il s'avère qu'aucune descente n'est utilisable toute l'année. L'inventaire sur le Cher reste à faire, cependant il laisse présager le même bilan que celui effectué sur la Loire.

Méthodologie / Description de l'action

La Fédération de Pêche du Loir-et-Cher, en partenariat avec les acteurs de la CDESI, réalisera un inventaire précis des mises à l'eau sur le Cher.

Grâce à cet inventaire, des discussions pourront être entamées avec les acteurs de la CDESI, le Conseil Général et le SDIS.

L'objectif sera de mettre à disposition des pêcheurs des mises à l'eau accessibles toute l'année. Les projets pourront être portés par la Fédération, cependant une mutualisation des moyens, notamment financiers, sera nécessaire à la mise en oeuvre des projets.

Coût de l'opération

Description de l'action	Temps H/J	Coût TTC
Inventaire des accès et rapport	6	600.00
Rencontre, échange avec les acteurs	8	2 400.00
Montage de projets	20	6 000.00
Réalisation et suivi des travaux	8	30 000.00 2 400.00
TOTAL	42	39 000.00

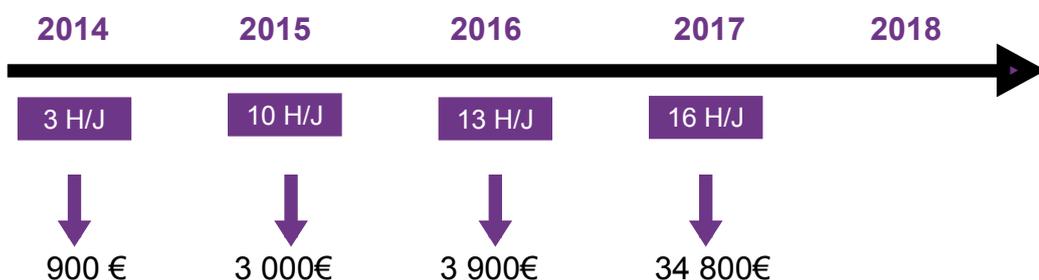
Plan de financement

50 % pris en charge la FNPF, plafond annuel de 15000 € (LPA0201)

30 % (du montant HT) par le Conseil Général si le parcours est inscrit au PDESI

100% du reste à charge de la Fédération de Pêche du Loir-et-Cher

Phasage de l'opération



ACTION N° 9

Créer un réseau de sites de pêche labellisés

Contexte de l'action

Afin de fidéliser les pêcheurs et de rechercher de nouveaux publics non pêcheurs, le SNDLP s'est fixé des objectifs majeurs parmi lesquels le développement d'un réseau de sites de pêche constitué de parcours de pêche labellisés répondant à des critères qualitatifs adaptés aux attentes des différents publics (jeunes, familles et passionnés).

Méthodologie / Description de l'action

La Fédération de Pêche adresse à la FNPF les dossiers de demande de labellisation de ses parcours ou ceux de ses AAPPMA. La demande peut être faite à l'occasion du dépôt d'un dossier de subvention adressé à la FNPF pour l'aménagement d'un parcours. Dans ce cas, l'octroi du label pouvant avoir une incidence sur les modalités de financements de la FNPF, le comité nationale de labellisation émettra à l'intention la commission technique un avis au vu du dossier de projet. Un comité de labellisation régionale composé d'un représentant de l'ADT 41, de 2 élus de l'URFCPC et de son chargé de missions, effectuera une visite de labellisation sur chaque site.

L'octroi du label sera confirmé à réception des documents justificatifs et après avis du Comité régionale.

Une demande de financement pourra également être demandée au CG41 si le site est inscrit au PDESI. L'EHGO prévoit également une participation financière.

Coût de l'opération

Description de l'action	Temps H/J	Coût TTC
2014 : 11 premiers parcours à finaliser		25 000.00
2015 : Sougé + Mondoubleau + Pinçonnière + Loire en bateau		25 000.00
2016 : St Hilaire + Salbris	-----	5 000.00
2017 : Gratteloup		2 500.00
2018 : Lac des 3 Provinces		2 500.00
TOTAL	-----	60 000.00

Plan de financement

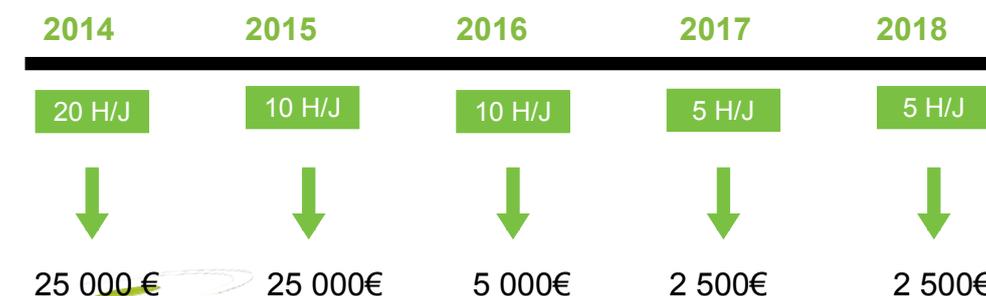
Travaux :

50% pris en charge par la FNPF (LPA 0205)

30 % (du montant HT) par le Conseil Général 41 si inscrit au PDESI

100% du reste à charge de la Fédération de Pêche du Loir-et-Cher

Phasage de l'opération



SCHEMA DE DEVELOPPEMENT DU LOISIR PECHE DU LOIR-ET-CHER

Objectif stratégique

Apporter une meilleure lisibilité aux parcours de pêche et donner l'image d'un réseau national homogène

Action prioritaire

A long terme

Localisation

Ensemble du département

Maîtrise d'ouvrage

Fédération de Pêche 41

Partenaires /Acteurs

CG41, EHGO, ADT 41, URFCPC, AAPPMA 41, Communes, Communautés de communes

Budget prévisionnel

60 000 €

Temps d'animation

FD

Programmation

2014-2018

ACTION N° 10

Matérialiser les parcours en rivière par des bornes et fléchages

Objectif stratégique

Faciliter la recherche des parcours de pêche

Action prioritaire

A court terme

Localisation

Ensemble du département

Maîtrise d'ouvrage

Fédération de Pêche 41

Partenaires /Acteurs

AAPPMA 41, FNPF

Budget prévisionnel

26 000 €

Temps d'animation FD

70 H/J

Programmation

2014

Contexte de l'action

La Fédération de Pêche du Loir-et-Cher souhaite identifier les parcours de pêche de son réseau associatif par des balises. L'objectif est de valoriser l'ensemble des parcours du Loir-et-Cher et de faciliter la recherche des parcours pour les pêcheurs.

Ces dernières seraient implantées en amont et en aval de chaque parcours réciprocaire.

Ce projet a retenu l'attention des membres de la commission développement du loisir pêche de la FNPF qui souhaitent éventuellement développer ce balisage à l'échelon national. Le graphisme sera réalisé par la chargée de missions en charge du développement puis validé par la FNPF.

Méthodologie / Description de l'action

La Fédération de Pêche devra identifier les sites à baliser et installera, en partenariat avec les AAPPMA locales, les équipements nécessaires.

Les aménagements proposés resteront dans l'esprit nature des sites de pêche. Ainsi, les installations en bois seront privilégiées et une réelle intégration au site sera menée.

Les balises seront constituées d'un piquet en pin autoclave classe 4 d'un diamètre 12 cm coupé sur sa partie supérieure en un angle à 45°.

Coût de l'opération

Description de l'action	Temps H/J	Coût TTC
Pose des balises	70	21 000.00
Achat matériaux (bois + plaques)	/	5 000.00
TOTAL		26 000.00

Plan de financement

50 % pris en charge par la FNPF (LPA0201)

50 % pris en charge par la Fédération de Pêche 41

Phasage de l'opération



ACTION N° 11

Créer et exploiter une offre de «Pêches spécialisées»

Contexte de l'action

On observe de plus en plus une spécialisation des pêcheurs sur une technique ou sur une espèce c'est pourquoi il semble incontournable de spécialiser des sites à destination de ces différentes catégories de pêcheurs. Cela permettrait également de contribuer au développement du loisir pêche.

Méthodologie / Description de l'action

Pêche de la carpe la nuit (2014) : une enquête sera proposée sur le site internet de la Fédération afin de recueillir le souhait des pêcheurs. Un bilan sera réalisé et des propositions pourront être faites lors de la commission technique menée par le Préfet

Pêche du Black-bass (2015-2017): Le Black-bass est bien présent dans le sud du département, un plan d'eau dans le nord pourrait être spécialisé (Plan d'eau des Fontaines).

Carpodrome (2015): un carpodrome est présent dans le nord du département et limité d'accès, un site pourrait être spécialisé dans le sud (Plan d'eau de Bellevue)

Réservoir mouche (2016-2018): Aucun réservoir mouche n'existe sur le département, le plan d'eau de St Martin des Bois pourrait être un site approprié.

Plans d'eau Float-tube (2015): Les sites de la Paquerie et de la Centrale pourraient accueillir des pêcheurs en float-tube toute l'année.

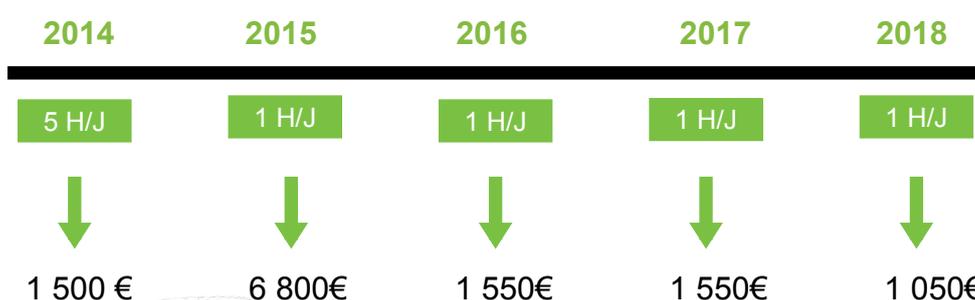
Coût de l'opération

Description de l'action	Temps H/J	Coût TTC
Concertation, enquête, terrain...	9	2 700.00
Empoisonnement	-----	9 750.00
TOTAL	9	12 450.00

Plan de financement

100% pris en charge par la Fédération de Pêche 41, incluant l'aide financière FNPF liée au fonctionnement (postes salariés)

Phasage de l'opération



Objectif stratégique

Satisfaire les pêcheurs spécialisés

Action prioritaire

A moyen terme

Localisation

Ensemble du département

Maîtrise d'ouvrage

Fédération de Pêche 41

Partenaires /Acteurs

CD 41, Clubs spécialisés : carnassiers, mouche, carpe,...

Budget prévisionnel

12 450 €

Temps d'animation

FD
9 H/J

Programmation

2014-2018

ACTION N° 12

Former les personnels techniques des OTSI

Objectif stratégique

Développer la compétence pêche chez les professionnels du tourisme et transmettre une meilleure information aux touristes pêcheurs

Action prioritaire

A court terme

Localisation

Ensemble du département

Maîtrise d'ouvrage

Fédération de Pêche 41

Partenaires /Acteurs

OTSI et ADT 41

Budget prévisionnel

3 750 €

Temps d'animation FD

12,5 H/J

Programmation

2014-2018

Contexte de l'action

Le département du Loir-et-Cher compte une trentaine de structures d'accueil touristique. Ces structures sont incontournables dans le développement du loisir pêche. En effet, la qualité de l'information est primordiale notamment auprès des touristes et les non-initiés, au risque de voir cette clientèle s'orienter sur une autre activité.

C'est pourquoi une session d'information a été proposée, en 2012, à l'ensemble des OTSI, par la Fédération de Pêche 41 en partenariat avec l'UDOTSI.

Méthodologie / Description de l'action

La Fédération de pêche du Loir-et-Cher proposera une demi-journée d'information par an à l'ensemble des personnels des OTSI et de l'ADT.

Règlementation, parcours de pêche, hébergements, produits pêche...seront abordées au cours de ces journées d'information.

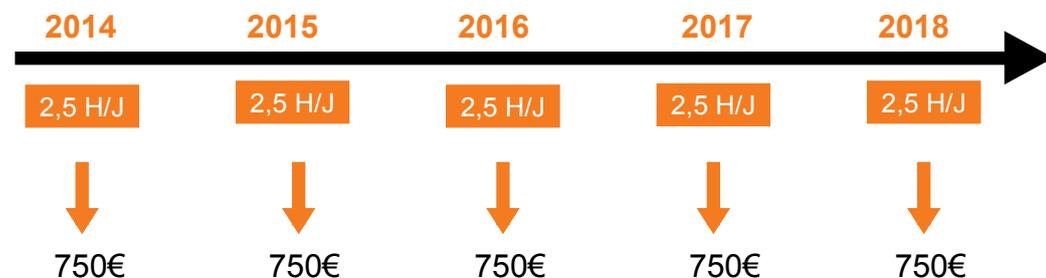
Coût de l'opération

Description de l'action	Temps H/J	Coût TTC
Préparation des journées	7.5	2 250.00
Journées de formation	5	1 500.00
TOTAL	12,5	3 750.00

Plan de financement

100 % pris en charge par la Fédération de Pêche 41, incluant l'aide financière FNPF liée au fonctionnement (postes salariés)

Phasage de l'opération



ACTION N° 13

Organiser un éductour à destination des acteurs touristiques du département

Contexte de l'action

La Fédération de Pêche du Loir-et-Cher proposera aux prestataires de tourisme un moment de découverte et de rencontre autour de la pêche pour mieux connaître et faire connaître cette activité de nature.

Ces accueils personnalisés sur site permettront de découvrir un ou plusieurs parcours de pêche ainsi que des techniques de pêche, de manière privilégiée.

Méthodologie / Description de l'action

La Fédération de Pêche du Loir-et-Cher se rapprochera de l'ADT 41 pour organiser ces éductours. Elle choisira, de préférence, un site central sur le département et organisera divers ateliers selon des thématiques précises : les hébergements pêche, les parcours labellisés, les techniques de pêche,...

Les éductours sont prévus à partir de 2016 afin de prendre le temps de construire une offre de pêche complète avec l'ensemble des partenaires (Moniteurs guides de pêche, hébergeurs, OTSI,...)

Coût de l'opération

Description de l'action	Temps H/J	Coût TTC
Préparation/organisation de l'éductour	15	4 500.00
Accueil/Présentation le Jour J	6	1 800.00
TOTAL	21	6 300.00

Plan de financement

100% pris en charge par la Fédération de Pêche 41, incluant l'aide financière FNPF liée au fonctionnement (postes salariés)

Phasage de l'opération



Objectif stratégique

Valoriser le loisir pêche auprès des acteurs touristiques

Action prioritaire

A moyen terme

Localisation

Ensemble du département

Maîtrise d'ouvrage

Fédération de Pêche 41

Partenaires /Acteurs

ADT 41, moniteurs guides de pêche, hébergeurs, OTSI,...

Budget prévisionnel

6 300€

Temps d'animation FD

21 H/J

Programmation

2016-2018

ACTION N° 14

Développer des partenariats avec les acteurs du tourisme

Objectif stratégique

Travailler en synergie avec les acteurs du tourisme afin de développer le loisir pêche

Action prioritaire

A court terme

Localisation

Ensemble du département

Maîtrise d'ouvrage

Fédération de Pêche 41

Partenaires /Acteurs

OTSI, ADT41, CG 41,...

Budget prévisionnel

3 600 €

Temps d'animation FD

12 H/J

Programmation

2015-2018

Contexte de l'action

La Fédération de Pêche du Loir-et-Cher développe actuellement des partenariats avec les acteurs du tourisme. Une convention concernant le déploiement de la qualification pêche a été signée avec l'ADT 41. Une convention de partenariat a également été signée avec chacun des 5 moniteurs guides de pêche du département.

La Fédération devra s'entourer de nouveaux partenaires afin de construire une offre de tourisme pêche complète (sites de pêche, hébergements, restaurateurs,...), de bénéficier des outils de communication et de promotion (site internet, brochure touristique,...) et de mutualiser les savoirs-faire en vue d'une commercialisation de produits pêche.

Méthodologie / Description de l'action

Dans le cadre de la mise en oeuvre du SDDLDP, il est souhaitable de conclure des partenariats avec :

- l'ADT 41
- les OTSI
- les groupements d'hébergements (Gîte de France,...)
- le Conseil Général (communication abris bus...)
- les associations halieutiques,...

Coût de l'opération

Description de l'action	Temps H/J	Coût TTC
Recherche de partenariats	9	2 700.00
Rédaction de convention	3	900.00
TOTAL	12	3 600.00

Plan de financement

100 % pris en charge par la Fédération de Pêche 41, incluant l'aide financière FNPF liée au fonctionnement (postes salariés)

Phasage de l'opération



ACTION N° 15

Développer une offre de pêche interdépartementale «Silure en Loire»

Contexte de l'action

Le silure est le plus gros poisson de nos eaux douces. De nombreux pêcheurs se sont spécialisés dans la pêche du silure puisque sa pêche procure de fortes sensations.

La Loire, tout comme le Cher, abrite de nombreux spécimens dépassant les 2m. En Europe, certaines destinations sont synonymes de pêche du Silure (exemple : la Mequinenza), pourquoi pas la Loire?

Le développement d'une offre de pêche interdépartementale permettrait d'avoir une meilleure visibilité par la clientèle, une meilleure reconnaissance des partenaires touristiques (ADT, CRT, OT...) et de mutualiser les moyens techniques et financiers.

Méthodologie / Description de l'action

Le projet a été présenté aux fédérations de pêche du Loiret et d'Indre-et-Loire. Un dossier devra être constitué et proposé par les 3 fédérations aux organismes touristiques des trois départements.

Ces derniers nous aideront à construire notre projet et à communiquer sur celui-ci.

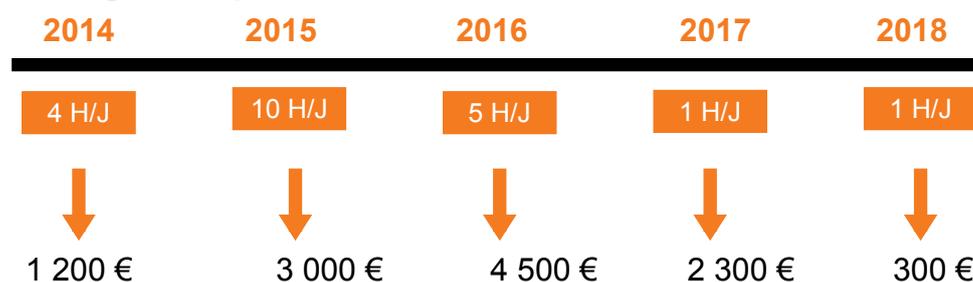
Coût de l'opération

Description de l'action	Temps H/J	Coût TTC
Présentation du projet aux FD	1	300.00
Montage du projet, réunions diverses	20	6 000.00
Communication diverse	-----	5 000.00
TOTAL	21	11 300.00

Plan de financement

100 % pris en charge par la Fédération de Pêche 41, incluant l'aide financière FNPF liée au fonctionnement (postes salariés)

Phasage de l'opération



Objectif stratégique

Développer une nouvelle offre touristique

Action prioritaire

A moyen terme

Localisation

Ensemble du département

Maîtrise d'ouvrage

Fédération de Pêche 41

Partenaires /Acteurs

ADT 41, OTSI, Hébergements Pêche, MGP,...

Budget prévisionnel

11 300 €

Temps d'animation

FD
21 H/J

Programmation

2014-2018

ACTION N° 16

Créer un réseau d'hébergeurs qualifiés

Objectif stratégique

Développer l'offre d'hébergements pêche au sein de notre département

Action prioritaire

A long terme

Localisation

Ensemble du département

Maîtrise d'ouvrage

Fédération de Pêche 41

Partenaires /Acteurs

ADT 41, groupements d'hébergeurs

Budget prévisionnel

18 000€

Temps d'animation FD

60 H/J

Programmation

2014-2018

Contexte de l'action

Afin de faciliter l'accueil des clientèles souhaitant pratiquer la pêche, il est apparu nécessaire de développer une offre d'hébergements adaptés situés à proximité des sites de pêche.

La FNPF a donc développé une qualification «Hébergement pêche» en 2012. Il s'agit, pour la fédération de pêche, de s'inscrire dans une démarche de promotion et de cohérence nationale.

En 2013, la FDP 41 a édité un flyer afin de promouvoir la qualification lors des bourses touristiques.

Méthodologie / Description de l'action

En octobre 2013, un partenariat fixant les modalités de développement de la qualification «Hébergement Pêche» a été conclu entre l'ADT 41 et la FDP 41.

Une réunion de présentation sera organisée à destination des OTSI afin qu'ils puissent promouvoir le label auprès de leurs hébergeurs adhérents.

Les hébergements devront offrir des aménagements spécifiques : un local sécurisé, un réfrigérateur, un point d'eau extérieur, un bac à vifs,...

Des visites de labellisation seront organisées par un représentant de l'ADT 41, un représentant de la fédération et un représentant l'OT s'il est impliqué dans la démarche.

Un «kit info» sera remis gratuitement à chaque hébergeur qualifié (**action n° 25**)

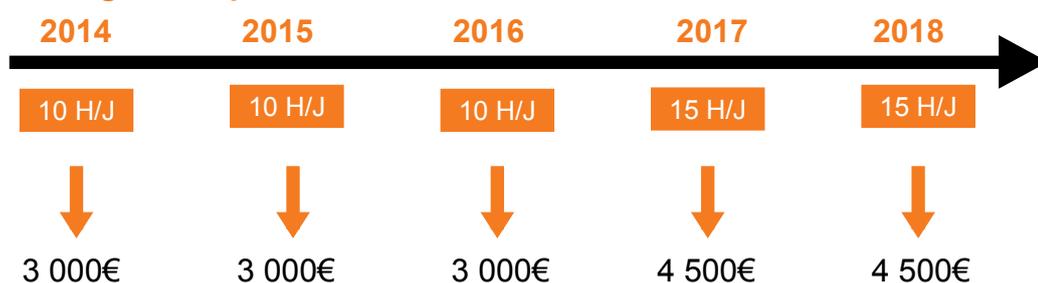
Coût de l'opération

Description de l'action	Temps H/J	Coût TTC
Réunions de présentation, renseignements des hébergeurs potentiels	10	3 000.00
Visites des hébergements	50	15 000.00
TOTAL	60	18 000.00

Plan de financement

100 % pris en charge par la Fédération de Pêche 41, incluant l'aide financière FNPF liée au fonctionnement (postes salariés)

Phasage de l'opération



ACTION N° 17

Répertorier les aires camping-cars situées à proximité des parcours de pêche

Contexte de l'action

Lors de prospections de cours d'eau, il est apparu que de nombreuses bornes camping-cars ou aires de stationnement se situaient à proximité immédiate des cours d'eau et plans d'eau. Les camping-caristes sont une clientèle potentielle pour laquelle nous souhaitons élaborer une offre de pêche.

Méthodologie / Description de l'action

Dans un premier temps, un inventaire des équipements situés à proximité des cours d'eau et plans d'eau réciprocaires sera effectué.

Dans un second temps nous travaillerons avec les communes ou communautés de communes concernées pour conventionner et obtenir le droit de pêche sur les parcours situés à proximité.

Enfin nous communiquerons largement (publication dans la presse, site internet, brochures...) sur ces nouveaux parcours qui cibleront une nouvelle clientèle.

Coût de l'opération

Description de l'action	Temps H/J	Coût TTC
Recherche de documentation	1	300.00
Prospections de terrain	4	1 200.00
Obtention des droits de pêche	15	4 500.00
Communication	2 Estimation	600.00 1 000.00
TOTAL	22	7 600.00

Plan de financement

100 % pris en charge par la Fédération de Pêche 41, incluant l'aide financière FNPF liée au fonctionnement (postes salariés)

Phasage de l'opération

2014 2015 2016 2017 2018

12 H/J

10 H/J

3 600€

4 000€

SCHEMA DE DEVELOPPEMENT DU LOISIR PECHE DU LOIR-ET-CHER

Objectif stratégique

Diversifier l'offre de pêche et cibler une nouvelle clientèle

Action prioritaire

A moyen terme

Localisation

Ensemble du département

Maîtrise d'ouvrage

Fédération de Pêche 41

Partenaires /Acteurs

ADT 41, OTSI, Associations camping-caristes

Budget prévisionnel

7 600€

Temps d'animation FD

22 H/J

Programmation

2015-2016

ACTION N° 18

Fonctionnement du PDIPN

Contexte de l'action

Le Pôle Départementale d'Initiative Pêche et Nature est un pôle incontournable de notre Fédération. Il est géré par un animateur qui propose de nombreuses animations sur deux thématiques principales : «la pratique de la pêche de loisir» et «la fragilité et la protection des milieux aquatiques». Ces animations nécessitent un matériel spécifique et adapté. La Fédération dispose déjà de matériel tels que bateau, float-tube, cannes coup, carpe, lancers, leurres afin de promouvoir tous les types de pêche.

Méthodologie / Description de l'action

Le montage de projet est une part importante des missions menées par l'animateur, de même que la recherche des partenaires et clients. Les animations sont principalement réalisées en plans d'eau afin de faciliter les prises. Chaque année un inventaire du matériel utilisé par le service animation est réalisé afin de faire un bilan du matériel encore disponible pour la saison suivante. Une commande annuelle est alors proposée par le service animation et validée par le Président.

Coût de l'opération

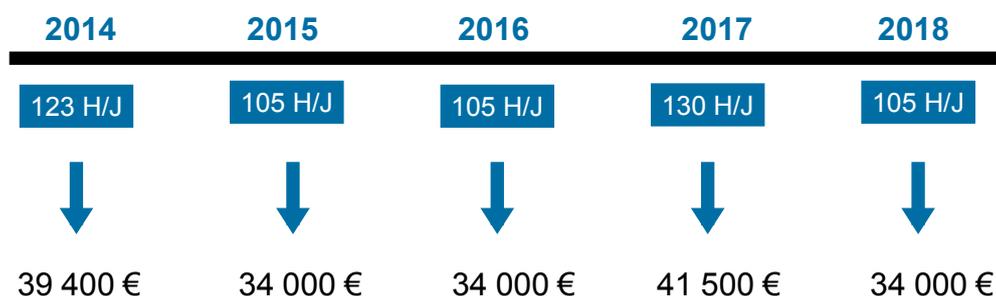
Description de l'action	Temps H/J	Coût TTC
Inventaire et commande	15	4 500.00
Commande annuelle de matériel	-----	12 500.00
Montage de projets	170	51 000.00
Animations	383	114 900.00
TOTAL	568	182 900.00

Plan de financement

60 % du matériel (pas de consommable) pris en charge par la FNPF, plafond annuel de 3000 € (LPA0403)

100 % du reste pris en charge par la FDP 41, incluant l'aide financière FNPF liée au fonctionnement (postes salariés)

Phasage de l'opération



Objectif stratégique

Promouvoir la pratique du loisir pêche

Action prioritaire

A long terme

Localisation

Ensemble du département

Maîtrise d'ouvrage

Fédération de Pêche 41

Partenaires / Acteurs

CLSH, MJC, Com com, CG41, FNPF, IME, CAT, Education Nationale...

Budget prévisionnel

182 900 €

Temps d'animation FD

568 H/J

Programmation

2014-2018

ACTION N° 19

Péréniser les APN existants et en développer de nouveaux

Contexte de l'action

Depuis 2002, le service animation de la Fédération de Pêche du Loir-et-Cher (PDIPN) met en place, seule ou avec l'aide d'AAPPMA, des Ateliers Pêche et Nature. Ces derniers ont pour objectif de former des jeunes de 10 à 16 ans à la pratique de la pêche en ayant un comportement autonome et responsable. Fort de son expérience dans le domaine de l'animation pêche et avec l'engagement que connaît le Loir-et-Cher, la Fédération souhaite poursuivre ses efforts dans la création et la pérennisation des APN sur le territoire autour des AAPPMA mais également d'autres acteurs départementaux.

Méthodologie / Description de l'action

La Fédération a pour objectif de créer un nouvel APN tous les deux ans et de gérer deux APN par an.

La mise en place d'un APN nécessite la prise de nombreux contacts afin de trouver des partenaires : Moniteurs Guides de Pêche, Collectivités, AAPPMA,...

Coût de l'opération

Description de l'action	Temps H/J	Coût TTC
Préparation et réalisation des animations APN en cours	150	45 000.00
Montage APN	50	15 000.00
Fonctionnement (kilomètres,...) / Matériel	Forfait 2000 €/an	10 000.00
	200	70 000.00

Plan de financement

100 % pris en charge par la Fédération de Pêche du Loir-et-Cher, incluant l'aide financière FNPF liée au fonctionnement (postes salariés)

Phasage de l'opération

2014	2015	2016	2017	2018
45H/J	30 H/J	45 H/J	35 H/J	45 H/J
↓	↓	↓	↓	↓
15 500 €	11 000 €	15 500 €	12 500 €	15 500 €

Objectif stratégique

Transmettre la pratique de la pêche aux jeunes et les sensibiliser à la protection des milieux aquatiques

Action prioritaire

A long terme

Localisation

Ensemble du département

Maîtrise d'ouvrage

Fédération de Pêche 41

Partenaires /Acteurs

Moniteurs Guides de Pêche, AAPPMA, collectivités territoriales...

Budget prévisionnel

70 000 €

Temps d'animation FD

200 H/J

Programmation

2014-2018

ACTION N°20

Former les bénévoles des APN

Contexte de l'action

Afin de soutenir et accompagner les bénévoles des APN, la Fédération de Pêche du Loir-et-Cher souhaite organiser des journées de formation et de soutien pour les équipes de bénévoles des APN. Le service animation souhaite également proposer aux bénévoles des supports de travail.

Méthodologie / Description de l'action

La fédération dispensera chaque année deux formations : l'une théorique et l'autre pratique. Afin de mettre en application les éléments donnés lors de la formation théorique une journée d'échange sur les techniques et mise en situation d'animations sur le terrain sera proposée aux bénévoles.

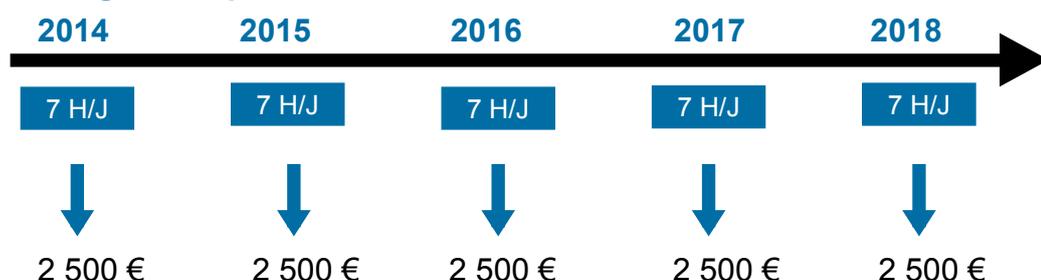
Coût de l'opération

Description de l'action	Temps H/J	Coût TTC
Préparation et animation des formations théoriques en salle	15	4 500.00
Préparation et animation des formations pratiques sur site	15	4 500,00
Gestion du matériel, repas,...	5	1 500.00
Frais annexes (repas,...)	Forfait 400 €/an	2 000.00
TOTAL	35	12 500.00

Plan de financement

Forfait 50 € par personne formée, plafond annuel de 1000 € (LPA0407)
100 % du reste à charge par la FDP41

Phasage de l'opération



Objectif stratégique

Apporter les savoirs aux bénévoles

Action prioritaire

A long terme

Localisation

Ensemble du département

Maîtrise d'ouvrage

Fédération de Pêche 41

Partenaires /Acteurs

FNPF, AAPPMA, APN 41

Budget prévisionnel

12 500 €

Temps d'animation FD

35 H/J

Programmation

2014-2018

ACTION N° 21

Aménager la maison de la pêche et de la nature

Contexte de l'action

Afin d'accueillir davantage de public dans les locaux de la maison de la pêche et de la nature quelques travaux et aménagements sont à prévoir. Dans le cadre de la convention de partenariat avec l'Education Nationale, les travaux devront probablement répondre à certaines normes notamment à celle de l'accueil de public en situation de handicap.

Méthodologie / Description de l'action

Un manque de place a été constaté c'est pourquoi un garage destiné au matériel du PDIPN est en cours de construction.

Des supports pédagogiques sont déjà en place : vidéo projecteur, simulateur de pêche... d'autres devront être installés tels que des panneaux, un aquarium, échantillons d'espèces...

Coût de l'opération

Description de l'action	Temps H/J	Coût TTC
Construction	Estimation projet	122 585.41
Réalisation de supports pédagogiques	Estimation matériel	10 000.00
	30	9 000.00
TOTAL	30	141 585.41

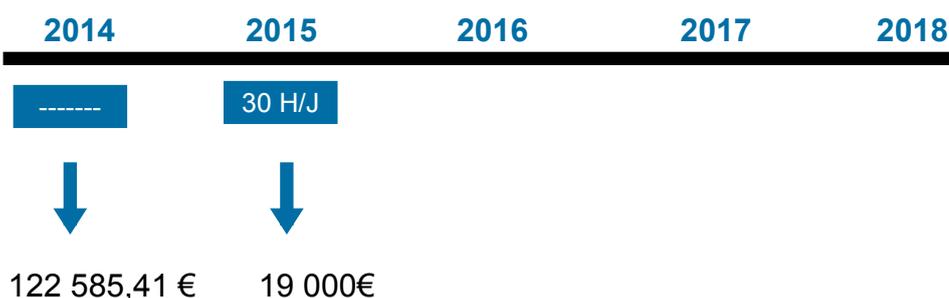
Plan de financement

50 % de l'aménagement du PDIPN soit 61 292,70 € par la FNPF (LPA0401)

50 % de la réalisation de supports pédagogiques (LPA0501) par la FNPF

100 % du reste pris en charge par la Fédération de Pêche du Loir-et-Cher

Phasage de l'opération



Objectif stratégique

Disposer d'un outil pédagogique accessible au grand public

Action prioritaire

A court terme

Localisation

Siège de la Fédération

Maîtrise d'ouvrage

Fédération de Pêche 41

Partenaires /Acteurs

FNPF

Budget prévisionnel

141 585,41 €

Temps d'animation FD

30 H/J

Programmation

2014-2015

ACTION N°22

Construire des partenariats avec les clubs de pêche spécialisée

Contexte de l'action

En Loir-et-Cher, des clubs de pêche spécialisée oeuvrent en faveur du développement du loisir pêche. Ces associations participent à la promotion et au développement de techniques de pêche et de leurs évolutions (Exple : pêche de la carpe, pêche au coup, pratique du No-kill,...).

La Fédération Nationale pour la Pêche en France a signé en 2012, pour une durée de 2 ans, des conventions avec certaines Fédérations (FFPSC, FFPML). Ces conventions ont vocation à se développer concrètement sur le terrain, aux niveaux des acteurs locaux. Dans le département, il existe de nombreux clubs de pêche (Comité départemental de Pêche au coup, Clubs de carpistes, WTF, LPL,...). Actuellement aucune convention de partenariat n'a été signée entre ce type d'associations et la Fédération de Pêche du Loir-et-Cher.

Méthodologie / Description de l'action

Dans un premier temps un recensement précis des clubs devra être réalisé. Les missions et les attentes de chacune devront être identifiées.

Sur la base des conventions FNPF, une convention adaptée à chaque association pourra être signée avec la Fédération départementale dans le but de développer des actions communes : soutien des APN, participation à des manifestations pour la promotion du loisir pêche, ...

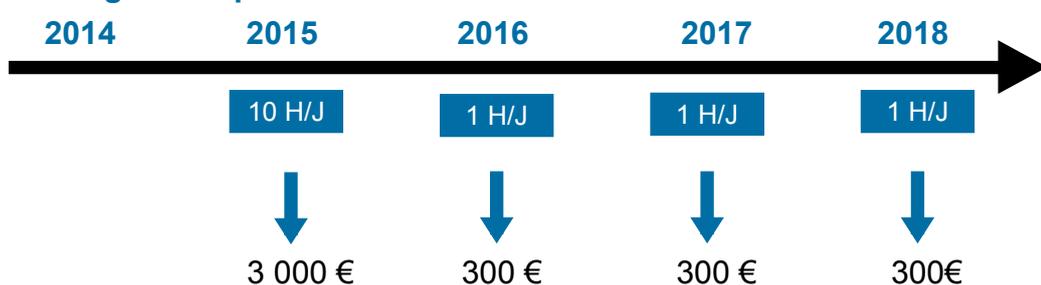
Coût de l'opération

Description de l'action	Temps H/J	Coût TTC
Recensement des clubs de pêche spécialisée	1	300.00
Rencontre avec les clubs	5	1 500.00
Préparation des conventions	3	900.00
Bilan annuel	4	1 200.00
TOTAL	13	3 900.00

Plan de financement

100 % pris en charge par la FDP41, incluant l'aide financière FNPF liée au fonctionnement (postes salariés)

Phasage de l'opération



Objectif stratégique

Mutualiser les moyens et promouvoir les pêches spécialisées

Action prioritaire

A long terme

Localisation

Ensemble du département

Maîtrise d'ouvrage

Fédération de Pêche 41

Partenaires /Acteurs

Clubs de pêche, associations diverses, MGP, ...

Budget prévisionnel

3 900 €

Temps d'animation FD

13 H/J

Programmation

2015-2018

ACTION N° 23 Conventionner avec l'éducation nationale

Contexte de l'action

Depuis plus de 10 ans, le service animation de la Fédération de Pêche du Loir-et-Cher effectue des prestations auprès des scolaires (maternelle > collège). Afin d'établir une convention de partenariat avec l'Education Nationale une première prise de contact avec l'inspection académique a été organisée en 2011. L'objectif de cette dernière est de proposer des animations types dans un catalogue mis à la disposition des enseignants. Ces animations seraient en partie financées par l'Education Nationale.

Méthodologie / Description de l'action

Durant le premier semestre 2015, une rencontre avec les coordinateurs pédagogiques devra être organisée. Le dossier justifiant cette demande devra être déposé lors de cette même période.

Les animations proposées par la Fédération apparaîtront ainsi dans le catalogue de septembre 2016.

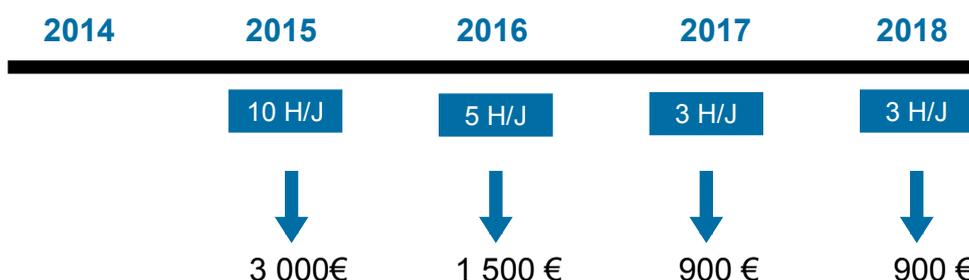
Coût de l'opération

Description de l'action	Temps H/J	Coût TTC
Rencontre des acteurs	7	2 100.00
Réalisation et validation dossiers	10	3 000.00
Réalisation de bilans	4	1 200.00
TOTAL	21	6 300.00

Plan de financement

100 % pris en charge par la Fédération de Pêche 41, incluant l'aide financière FNPF liée au fonctionnement (postes salariés)

Phasage de l'opération



Objectif stratégique

Positionner la Fédération comme un véritable acteur de l'éducation à l'environnement

Action prioritaire

A moyen terme

Localisation

Ensemble du département

Maîtrise d'ouvrage

Fédération de Pêche 41

Partenaires /Acteurs

Education Nationale

Budget prévisionnel

6 300 €

Temps d'animation FD

21 H/J

Programmation

2015-2018

ACTION N°24

Organiser et ou participer à des manifestations halieutiques

Contexte de l'action

La Fédération de Pêche souhaite promouvoir une image dynamique de la pêche de loisir par le biais de manifestations halieutiques.

Au fil des années, la Fédération de Pêche a su s'adapter à l'évolution de la société et des pratiques de pêche en proposant des manifestations sportives tel que le challenge carnassier organisé en 2014.

Méthodologie / Description de l'action

L'organisation de manifestations est souvent chronophage mais semble indispensable pour promouvoir le loisir pêche départemental.

Certaines AAPPMA organisent des manifestations dans le cadre de la Fête de la Pêche ; la Fédération s'efforcera de les accompagner et de leur donner les moyens de communiquer une image novatrice de la pêche de loisir.

La Fédération organisera chaque année, en partenariat avec les AAPPMA, le challenge carnassier selon une organisation similaire à celui mis en place en 2014.

Une fête de la pêche sera organisée tous les 2 ans sur un site attractif et proche de secteurs urbains. La Fédération participera également à des manifestations telles que le salon de la pêche à Chateauroux, la journée portes ouvertes du WTF, les fishing days (Décathlon)...

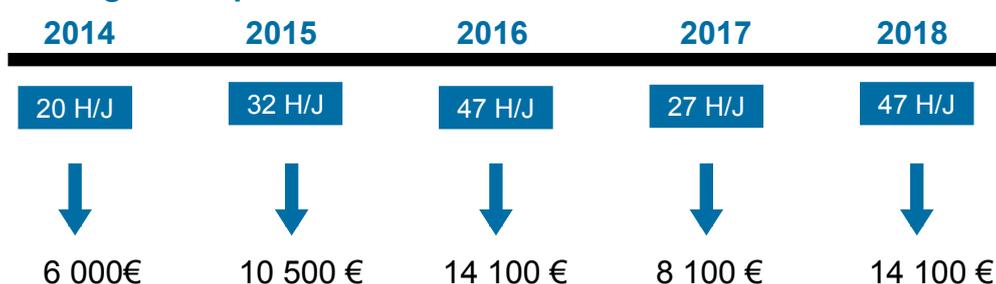
Coût de l'opération

Description de l'action	Temps H/J	Coût TTC
Challenge carnassier	100	30 000.00
Fête de la Pêche 2016 et 2018	40	12 000.00
Participation manifestaions diverses (salon, fêtes diverses,...)	28	8 400.00
Création d'un stand Fédération	5	900.00 1 500.00
TOTAL	173	52 800.00

Plan de financement

FNPF : 500 €/salon à raison de 2 salons par an maximum (LPA0301)
100 % du reste à charge pour la FDP41

Phasage de l'opération



Objectif stratégique

Promouvoir le loisir pêche auprès des pratiquants et du grand public

Action prioritaire

A long terme

Localisation

Ensemble du département

Maîtrise d'ouvrage

Fédération de Pêche 41

Partenaires /Acteurs

AAPPMA, associations diverses, détaillants, MGP,...

Budget prévisionnel

52 800€

Temps d'animation FD

173 H/J

Programmation

2014-2018

ACTION N° 25

Participer à des manifestations non halieutiques

Contexte de l'action

La Fédération de pêche participe à quelques salons notamment aux bourses du tourisme qui touchent l'ensemble des prestataires touristiques.

Ces représentations mériteraient d'être développées puisqu'elles ont l'intérêt de cibler un public de non pêcheur.

Méthodologie / Description de l'action

Il est envisagé de participer à des manifestations plus diversifiées telles que la Fête de la Chasse et de la Nature à Vineuil, la St Barnabé à La Ferté Beauharnais, les Comices agricoles, les forums d'associations... La Fédération ne pouvant être représentée à chaque manifestation les AAPPMA pourraient être son relais local.

Coût de l'opération

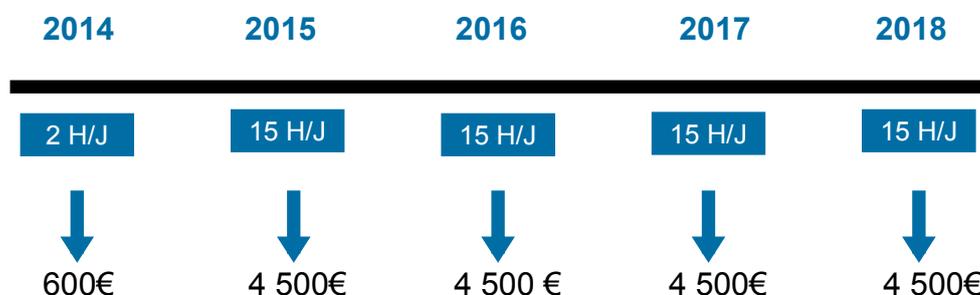
Description de l'action	Temps H/J	Coût TTC
Coordination, préparation	20	6 000.00
Animation des stands	42	12 600.00
TOTAL	62	18 600.00

Plan de financement

FNPF : 500 €/salon à raison de 2 salons par an maximum (LPA0301)

100 % du reste à charge pour la FDP41

Phasage de l'opération



Objectif stratégique

Promouvoir le loisir pêche auprès du grand public

Action prioritaire

A court terme

Localisation

Ensemble du département

Maîtrise d'ouvrage

Fédération de Pêche 41

Partenaires /Acteurs

AAPPMA41, ADT 41,...

Budget prévisionnel

18 600€

Temps d'animation FD

62 H/J

Programmation

2014-2018

ACTION N°26

Mettre en place un plan de communication annuel

Objectif stratégique

Structurer la communication

Action prioritaire

A long terme

Localisation

Ensemble du département

Maîtrise d'ouvrage

Fédération de Pêche 41

Partenaires /Acteurs

Journaux locaux, Plus FM,...

Budget prévisionnel

140 000 €

Temps d'animation FD

350 H/J

Programmation

2014-2018

Contexte de l'action

Une bonne communication ne vaut que dans la durée, c'est pourquoi la mise en place d'un plan de communication annuel est incontournable. L'objectif de la communication est bien entendu de se faire connaître, de vendre les produits et les services et de développer l'image de la Fédération.

Définir une stratégie de communication permet également de structurer et coordonner les différentes actions et supports qui seront mis en oeuvre et d'avoir, en amont une vision globale de l'ensemble des actions déployées sur l'année (presse, publicités site internet, radio,...) afin d'améliorer la périodicité, le budget et la réalisation.

Méthodologie / Description de l'action

En fin d'année un plan de communication global devra être élaboré. Suite à ce dernier une déclinaison devra être établie selon les divers moyens de communication : Nouvelle République, Journaux gratuits (Petit Vendômois, Petit Blaisois et Petit Solognot), Plus Fm, ...

De nouveaux supports de communication nécessitent d'être étudiés : abris bus du CG 41, sets de table jettables....

Coût de l'opération

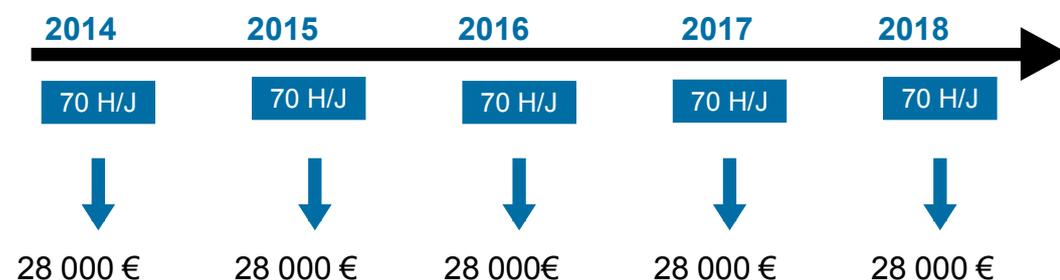
Description de l'action	Temps H/J	Coût TTC
Elaboration des plans de communication	10	3 000.00
Rédaction articles	180	54 000,00
Communication presse (encarts)	/	15 000.00
Préparation + interview	40	12 000,00
Communication Radio (annonces)	/	10 000.00
Autres communication (lettres, articles divers,...)	120	36 000,00
Publicités diverses : abris bus, sets...	/	10 000.00
TOTAL	350	140 000.00

Plan de financement

EHGO : 800 € / an encart publicitaire

100 % du reste à charge pour la FDP41

Phasage de l'opération



ACTION N° 27

Création d'un kit information pour les hébergements pêche

Contexte de l'action

Afin de faciliter le séjour pêche des touristes, la Fédération de Pêche fournira à chaque hébergeur qualifié un kit information : lieux de pêche, cartes de pêche, magasins spécialisés...

Méthodologie / Description de l'action

La Fédération de Pêche du Loir-et-Cher réalisera une brochure à destination des clients des hébergements pêche (guide pratique).

Le format A5 sera retenu avec un nombre de page allant de 12 à 24 pages selon les besoins.

Ce guide compilera l'ensemble des informations nécessaires pour passer un bon séjour pêche en Loir-et-Cher :

- Listing des AAPPMA et leurs représentants
- Listing des principaux magasins spécialisés
- Cartes de pêche
- Les lieux de pêche
- Moniteurs-Guide de pêche...

D'autres éléments seront fournis comme un porte brochure, un CD photos, le guide de pêche annuel, le guide des plus beaux parcours du Loir-et-Cher (à concevoir)...

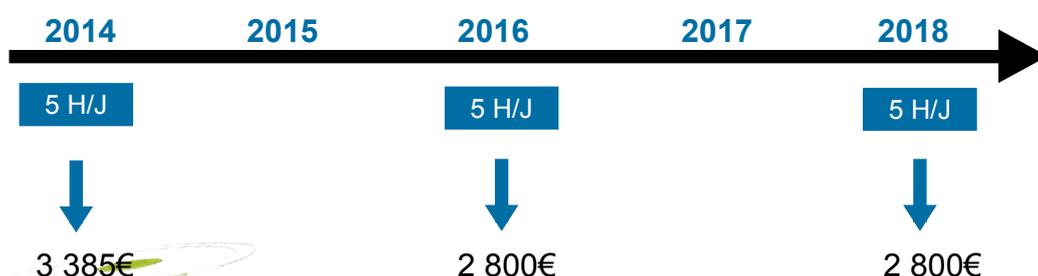
Coût de l'opération

Description de l'action	Temps H/J	Coût TTC
Conception des brochures	15	4 500.00
Impression des brochures	/	1 800.00
Portes brochures, CD photo, posters...	/	2 100.00
Impression des plaques	/	585.00
TOTAL	15	8 985.00

Plan de financement

100 % pris en charge par la Fédération de Pêche 41, incluant l'aide financière FNPF liée au fonctionnement (postes salariés)

Phasage de l'opération



Objectif stratégique

Donner les moyens aux hébergeurs de répondre aux questionnements des pêcheurs

Action prioritaire

A long terme

Localisation

Ensemble du département

Maîtrise d'ouvrage

Fédération de Pêche 41

Partenaires /Acteurs

ADT 41, OTSI, Hébergements Pêche

Budget prévisionnel

8 985 €

Temps d'animation FD

15 H/J

Programmation

2014-2018

ACTION N°28

Publication de brochures sur le Tourisme Pêche en Loir-et-Cher

Objectif stratégique

Promouvoir le loisir pêche

Action prioritaire

A moyen terme

Localisation

Ensemble du département

Maîtrise d'ouvrage

Fédération de Pêche 41

Partenaires /Acteurs

ADT 41, Hébergeurs, OT, MGP,...

Budget prévisionnel

6 900€

Temps d'animation FD

12 H/J

Programmation

2017

Contexte de l'action

La seule documentation dont dispose la fédération de pêche est le guide de pêche annuel qui est distribué lors de l'achat des cartes de pêche. Il est disponible chez tous les dépositaires, offices de tourisme et certains prestataires touristiques. Il liste les parcours de pêche, les dépositaires et présente les grands points réglementaires.

Afin de développer l'activité pêche sur notre territoire, une brochure à destination des touristes devra être élaborée pour promouvoir la destination pêche en Loir-et-Cher.

Méthodologie / Description de l'action

La brochure sera réalisée en régie. Des publicités pourront être insérées afin de réduire le coût d'impression.

Parcours de pêche labellisés, hébergements pêche, MGP, techniques de pêche... seront les principales thématiques développées.

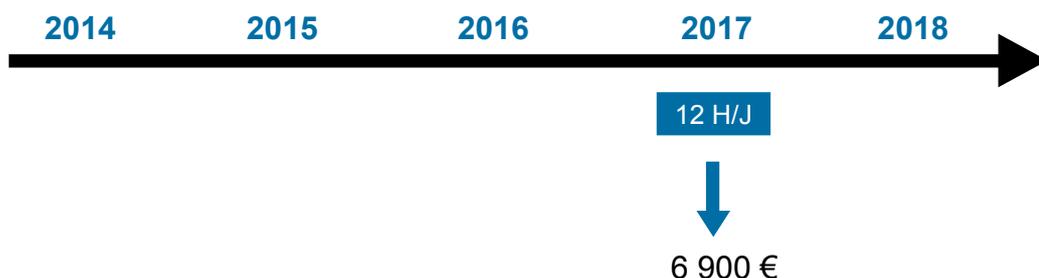
Coût de l'opération

Description de l'action	Temps H/J	Coût TTC
Conception graphique	10	3 000.00
Régie publicitaire	2	600.00
Impression brochures A5, 36 pages 10 000 exemplaires	-----	3 300.00
TOTAL	12	6 900.00

Plan de financement

100 % pris en charge par la Fédération de Pêche 41, incluant l'aide financière FNPF liée au fonctionnement (postes salariés)

Phasage de l'opération



ACTION N° 29

Refonte et animation du site internet de la Fédération

Contexte de l'action

Un site internet doit vivre et évoluer, partiellement ou complètement. D'abord parce qu'il y a en permanence des évolutions, au travers de nouveaux outils ou de nouveaux usages, par exemple les outils mobiles comme le smartphone. Le site de la fédération devient aujourd'hui vieillissant c'est pourquoi il est envisagé une refonte total de ce dernier.

Méthodologie / Description de l'action

Afin de disposer d'un outil performant et adapté, la Fédération fera appel à un prestataire extérieur pour la réalisation de son site internet (fin 2015).

Des sujets demandent à être développés tels que les parcours de pêche en rivière (carte interactive), le tourisme pêche, les techniques de pêche,... Une carte interactive sera également proposée aux internautes.

Le site sera actualisé en interne par les salariés de la Fédération.

Coût de l'opération

Description de l'action	Temps H/J	Coût TTC
Rédaction des textes	8	2 400.00
Conception graphique	-----	5 000.00
Animation du site internet	120	36 000,00
TOTAL	128	43 400.00

Plan de financement

100 % pris en charge par la Fédération de Pêche 41, incluant l'aide financière FNPF liée au fonctionnement (postes salariés)

Phasage de l'opération

2014	2015	2016	2017	2018
24 H/J	32 H/J	24 H/J	24 H/J	24 H/J
↓	↓	↓	↓	↓
7 200 €	14 600 €	7 200 €	7 200 €	7 200 €

Objectif stratégique

Moderniser la diffusion de l'information

Action prioritaire

A moyen terme

Localisation

Ensemble du département

Maîtrise d'ouvrage

Fédération de Pêche 41

Partenaires /Acteurs

AAPPMA

Budget prévisionnel

43 400€

Temps d'animation FD

128 H/J

Programmation

2014-2018

ACTION N°30

Réaliser des petites séquences vidéos pour promouvoir la pêche en Loir-et-Cher

Objectif stratégique

Promouvoir le loisir pêche et diversifier les supports de communication

Action prioritaire

A moyen terme

Localisation

Ensemble du département

Maîtrise d'ouvrage

Fédération de Pêche 41

Partenaires /Acteurs

FDP 37 et 45, associations diverses, AAPPMA

Budget prévisionnel

5 300€

Temps d'animation FD

6 H/J

Programmation

2015 - 2017

Contexte de l'action

En lien avec la création du nouveau site internet (action n°29) la réalisation de petites séquences vidéos permettrait de promouvoir le loisir pêche sur facebook et You Tube. YouTube est un site web d'hébergement de vidéos gratuit sur lequel les utilisateurs peuvent envoyer, regarder et partager des vidéos.

Méthodologie / Description de l'action

Les vidéos seront réalisées par un prestataire extérieur. La Fédération de pêche se chargera d'organiser un programme de tournage et de rechercher les «figurants». Les thématiques abordées seront : le silure en loire (commun aux fédérations 37 et 45), les missions de la Fédération et la pêche en Loir-et-Cher.

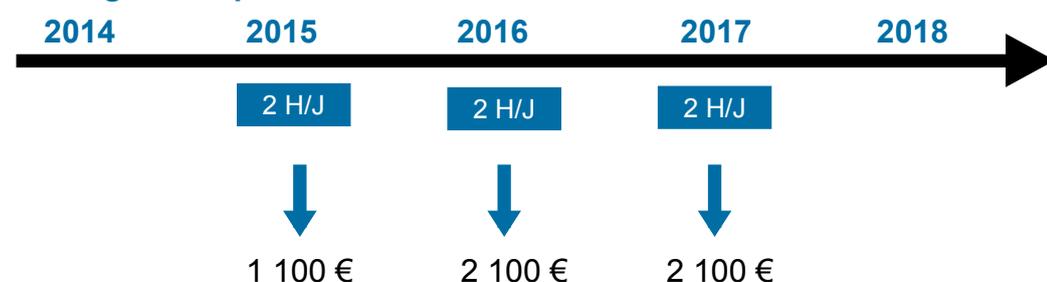
Coût de l'opération

Description de l'action	Temps H/J	Coût TTC
Réalisation de vidéos 3 vidéos dont une commune FD45 et 37	Forfait 1500 €/vidéo	3 500.00
Coordination du projet	6	1 800.00
TOTAL	6	5 300.00

Plan de financement

100 % pris en charge par la Fédération de Pêche 41, incluant l'aide financière FNPF liée au fonctionnement (postes salariés)

Phasage de l'opération



ACTION N° 31

Promouvoir le loisir pêche en Loir-et-Cher sur les réseaux sociaux (Facebook)

Contexte de l'action

Facebook est le réseau social le plus utilisé au monde et permet à ses utilisateurs de se connecter avec leurs amis, leur famille ou des inconnus partageant les mêmes intérêts et passions qu'eux. En France, Facebook c'est 26 millions d'utilisateurs, dont 17 millions sur mobile. 63 % des internautes français sont sur facebook et ces utilisateurs se connectent en moyenne 14 fois par jour.

Facebook peut être un formidable outils de communication pour créer une communauté autour de l'activité pêche en Loir-et-Cher. Néanmoins une vigilance accrue devra être portée à cette page afin de ne pas faire de la publicité «négative» via les commentaires des internautes.

Méthodologie / Description de l'action

Dans un premier temps les personnes gestionnaires de la page devront se former. Une formation via le pass formation de la Région Centre existe.

La création de la page nécessite peu de temps en revanche l'animation de celle-ci peut rapidement devenir chronophage.

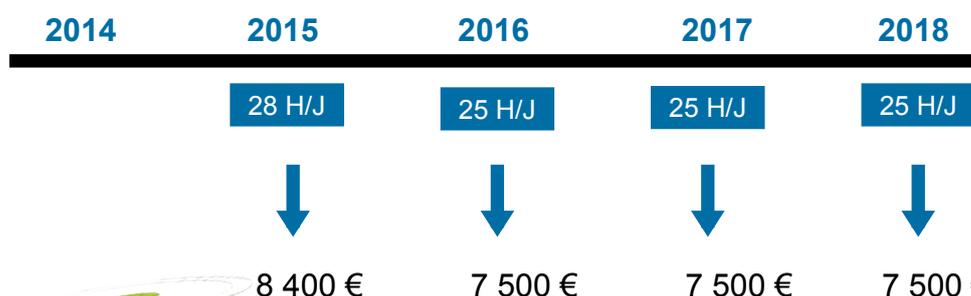
Coût de l'opération

Description de l'action	Temps H/J	Coût TTC
Formation «Facebook et les Réseaux sociaux»	2	Coût pris en charge par la Région Centre
Création de la page	1	300.00
Animation hebdomadaire de la page	100	30 000.00
TOTAL	103	30 300.00

Plan de financement

100 % pris en charge par la Fédération de Pêche 41, incluant l'aide financière FNPF liée au fonctionnement (postes salariés)

Phasage de l'opération



SCHEMA DE DEVELOPPEMENT DU LOISIR PECHE DU LOIR-ET-CHER

Objectif stratégique

Développer un nouveau moyen de communication pour cibler un large public

Action prioritaire

A moyen terme

Localisation

Ensemble du département

Maîtrise d'ouvrage

Fédération de Pêche 41

Partenaires /Acteurs

Région Centre

Budget prévisionnel

30 300 €

Temps d'animation FD

103 H/J

Programmation

2015-2018

ACTION N°32

Mettre en place un emailing aux adhérents

Objectif stratégique

Diffuser rapidement l'information et entretenir un lien régulier avec les pêcheurs

Action prioritaire

A moyen terme

Localisation

Ensemble du département

Maîtrise d'ouvrage

Fédération de Pêche 41

Partenaires /Acteurs

/

Budget prévisionnel

5 900€

Temps d'animation FD

18H/J

Programmation

2015-2018

Contexte de l'action

L'emailing consiste à envoyer des emails simultanément à un nombre important de destinataires (adhérents et partenaires). C'est un média peu coûteux et interactif.

L'objectif de l'emailing sera de fidéliser les adhérents et de les informer des actualités des AAPPMA et de la Fédération.

Méthodologie / Description de l'action

Un semblant d'emailing est déjà mis en place depuis deux ans, néanmoins la limitation du nombre d'envois par mail nécessite de nombreuses manipulations. Dans un premier temps la Fédération devra se munir d'un outils pratique pour l'envoi d'emails en nombre. L'emailing pourra servir à envoyer des flash'info ainsi que les lettres d'informations.

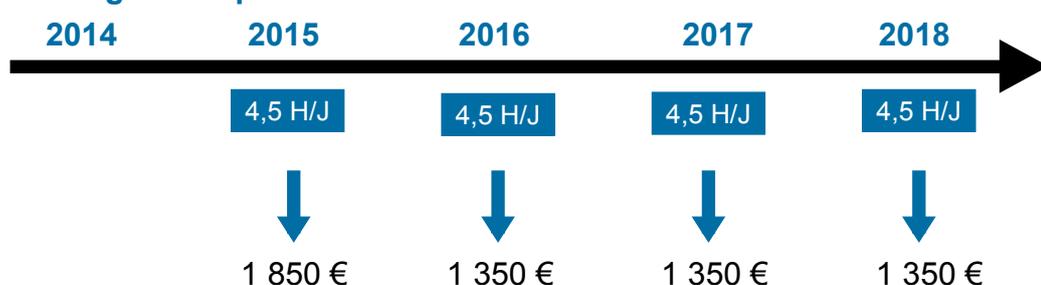
Coût de l'opération

Description de l'action	Temps H/J	Coût TTC
Achat du logiciel d'emailing	-----	500.00
Gestion des contacts	6	1 800.00
Envoi des informations	12	3 600.00
TOTAL	18	5 900.00

Plan de financement

100 % pris en charge par la Fédération de Pêche du Loir-et-Cher

Phasage de l'opération



ACTION N° 33

Installer des panneaux d'information sur les plans d'eau réciprocitaires non labellisés

Contexte de l'action

A l'entrée de chaque plan d'eau un panneau d'information est installé. Dans le cadre de la labellisation des parcours de pêche il est prévu d'implanter un nouveau panneau réalisé selon la charte graphique FNPF - parcours découverte, famille et passion.

Tous les plans d'eau présentent un intérêt même s'ils ne sont pas labellisés. C'est pourquoi, tous les panneaux seront remplacés et réalisés selon la charte graphique FNPF - parcours généraux (bleu ciel).

Méthodologie / Description de l'action

Une visite de terrain sera effectuée sur chaque plan d'eau afin de localiser les équipements. Ensuite un plan du site sera réalisé et inclu dans le panneau type des parcours généraux. 29 plans d'eau seront ainsi équipés.

Coût de l'opération

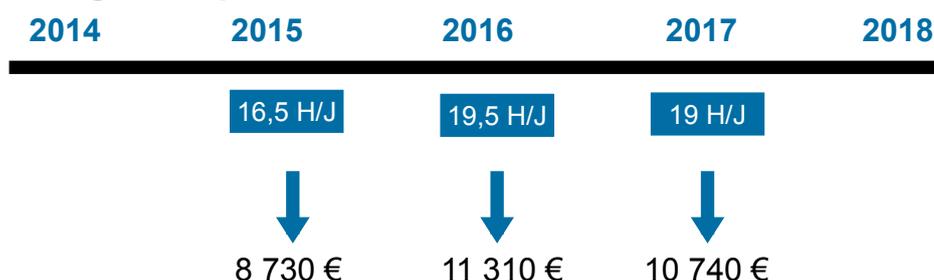
Description de l'action	Temps H/J	Coût TTC
Visite de terrain / localisation équipements	9	2 700.00
Réalisation graphique des panneaux	29	8 700.00
Achat des panneaux (34)	-----	10 200.00
Matériaux pour installation (Forfait 120€)	-----	4 080.00
Installation des panneaux	17	5 100.00
TOTAL	55	30 780.00

Plan de financement

50 % pris en charge par la FNPF (LPA0202)

100 % du reste à charge par la FDP41

Phasage de l'opération



Objectif stratégique

Améliorer l'information sur les sites de pêche

Action prioritaire

A moyen terme

Localisation

Ensemble du département

Maîtrise d'ouvrage

Fédération de Pêche 41

Partenaires /Acteurs

FNPF

Budget prévisionnel

30 780 €

Temps d'animation FD

55 H/J

Programmation

2015-2017

ACTION N°34

Développer un partenariat avec la Fédération des Chasseurs du Loir-et-Cher

Objectif stratégique

Améliorer l'information sur les sites de pêche

Action prioritaire

A moyen terme

Localisation

Ensemble du département

Maîtrise d'ouvrage

Fédération de Pêche 41

Partenaires /Acteurs

FNPF, FDC 41

Budget prévisionnel

10 800 €

Temps d'animation FD

36 H/J

Programmation

2015-2018

Contexte de l'action

Lors de l'Assemblée Générale 2013 de notre fédération, le Président de la Fédération des Chasseurs du Loir-et-Cher, Hubert Louis VUITTON, a émis le souhait de mettre en place des actions communes entre nos deux structures. Ce même souhait a été exprimé par les Présidents d'AAPPMA présents lors de la première réunion de présentation des fiches actions du SDDL.

Méthodologie / Description de l'action

De nombreuses actions communes sont envisageables : animations nature, manifestations de sensibilisation autour de la préservation de l'environnement à destination du grand public,...

Dans un premier temps la Fédération de pêche fera parvenir une proposition de manifestation (opération de nettoyage des berges du Cher) à la Fédération des Chasseurs. Dans un second temps notre animateur se rapprochera de l'animatrice de la FDC41 afin de développer des animations nature.

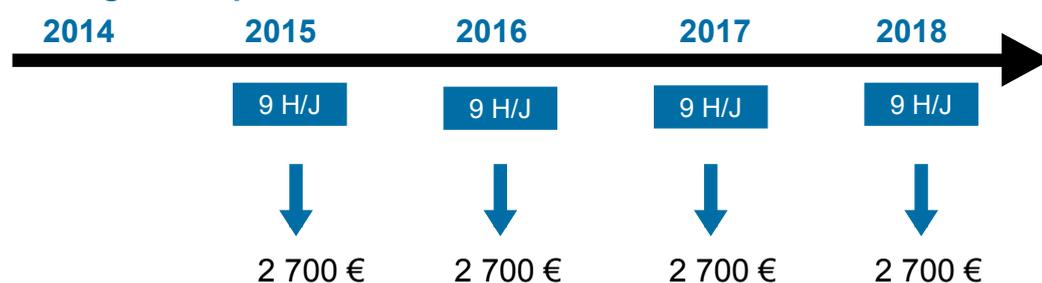
Coût de l'opération

Description de l'action	Temps H/J	Coût TTC
Organisation d'événements communs	12	3 600.00
Mise en place d'animations	24	7 200,00
TOTAL	36	10 800.00

Plan de financement

100 % pris en charge par la Fédération de Pêche 41, incluant l'aide financière FNPF liée au fonctionnement (postes salariés)

Phasage de l'opération



ACTION N° 35

Développer les partenariats avec les MGP

Contexte de l'action

Dans le cadre de leurs missions respectives, la FNPF et la Fédération Nationale des Moniteurs Guides de Pêche (FFMGP) ont manifesté leur volonté de travailler en commun au développement de la pêche de loisir. Elles ont donc conclu un accord visant à associer localement les MGP aux actions de communication, de découverte et d'initiation à la pêche menées par les Fédérations Départementales. Les cinq MGP du département ont signé, pour une durée de 2 ans (2013-2015), une convention de partenariat avec notre Fédération.

Méthodologie / Description de l'action

Chaque année une rencontre entre les MGP et les représentants de la FDP41 est organisée afin d'établir un bilan des actions mises en oeuvre l'année précédente.

La convention porte sur les thématiques suivantes : soutien aux APN, actions de découverte et d'initiation pêche, animations ou manifestations ponctuelles,...

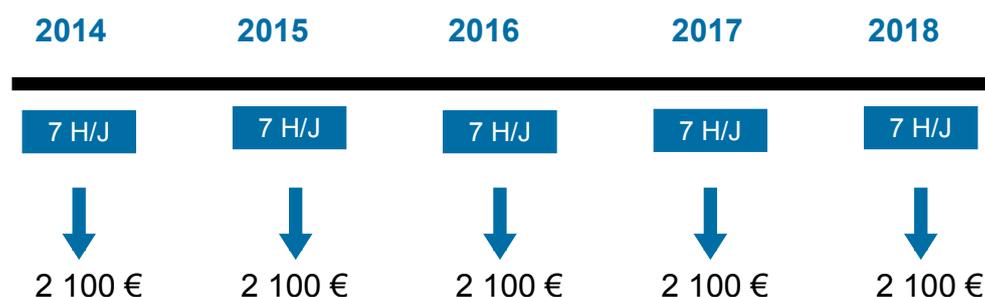
Coût de l'opération

Description de l'action	Temps H/J	Coût TTC
Coordination des actions	25	7 500.00
Organisation rencontre bilan	10	3 000.00
TOTAL	35	10 500.00

Plan de financement

100 % pris en charge par la Fédération de Pêche 41, incluant l'aide financière FNPF liée au fonctionnement (postes salariés)

Phasage de l'opération



Objectif stratégique

Péreniser les partenariats avec les MGP

Action prioritaire

A long terme

Localisation

Ensemble du département

Maîtrise d'ouvrage

Fédération de Pêche 41

Partenaires /Acteurs

MGP

Budget prévisionnel

10 500 €

Temps d'animation FD

35 H/J

Programmation

2014-2018

ACTION N°36

Accompagner les AAPPMA dans leurs démarches de modernisation de leurs modes de distribution des cartes de pêche

Objectif stratégique

Développer la vente de cartes de pêche en ligne

Action prioritaire

A court terme

Localisation

Ensemble du département

Maîtrise d'ouvrage

Fédération de Pêche 41

Partenaires /Acteurs

AAPPMA, Dépositaires

Budget prévisionnel

117 300€

Temps d'animation FD

360 H/J

Programmation

2014-2018

Contexte de l'action

En 2012, la Fédération Nationale pour la Pêche en France a développé son propre site internet de vente en ligne de cartes de pêche. Ce dernier permet aux pêcheurs d'acheter leurs cartes 7j/7 et 24h/24 de chez eux mais aussi aux dépositaires de vendre les cartes via ce mode de distribution.

La vente en ligne présente de multiples avantages pour les dépositaires, les AAPPMA et bien sur la Fédération de Pêche : gain de temps, gain financier, pas de pertes de timbres....

A court terme (2016)+ la Fédération envisage de passer au tout internet et de ne plus avoir de cartes papier, les dépositaires devront donc s'équiper rapidement.

Méthodologie / Description de l'action

La personne référente «vente en ligne» de la Fédération doit informer l'ensemble des AAPPMA du passage au «tout internet» à très court terme et les inciter à équiper leurs dépositaires.

Afin d'accompagner les AAPPMA dans cette démarche, la Fédération reverse, à l'AAPPMA, 15cts par carte vendue en ligne par un dépositaire.

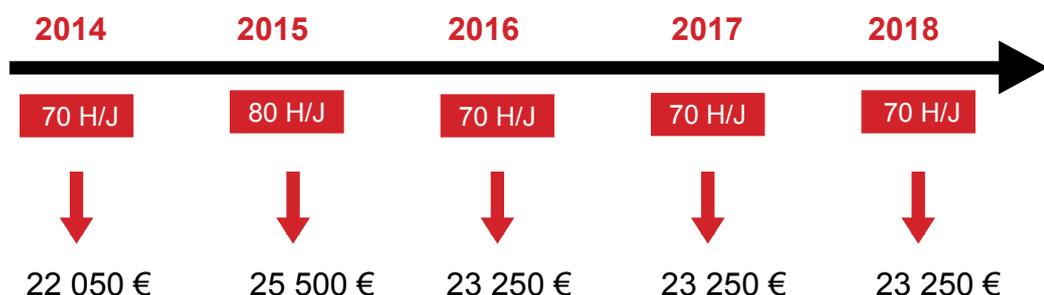
Coût de l'opération

Description de l'action	Temps H/J	Coût TTC
Information sur la démarche	30	9 000.00
Installation et formation des dépositaires/trésoriers	50	15 000,00
Administration : suivi encours, livraison carte, gestion litige...	280	84 000.00
Subventions	-----	9 300.00
TOTAL	360	117 300.00

Plan de financement

100 % pris en charge par la Fédération de Pêche du Loir-et-Cher, incluant l'aide financière FNPF liée au fonctionnement (postes salariés)

Phasage de l'opération



ACTION N° 37

Organiser des sessions d'informations à destination des Présidents et Trésoriers

Contexte de l'action

Les missions des AAPPMA sont nombreuses et variées, elles sont définies dans les statuts. C'est pourquoi il semble important d'informer les nouveaux représentants des AAPPMA de leur rôle à jouer au sein de l'association ainsi que le rôle de la Fédération.

Méthodologie / Description de l'action

Des sessions d'information seront organisées après les élections afin de présenter aux nouveaux représentants le fonctionnement de la Fédération via ses divers pôles (développement, technique, administratif), le fonctionnement d'une AAPPMA, le lien entre les deux structures...

Une boîte à outils sera remise à chaque AAPPMA (cf. Fiche action n°38)

Coût de l'opération

Description de l'action	Temps H/J	Coût TTC
Organisation des réunions	7	2 100.00
Animation des réunions	3	900.00
TOTAL	10	3 000.00

Plan de financement

100 % pris en charge par la Fédération de Pêche 41, incluant l'aide financière FNPF liée au fonctionnement (postes salariés)

Phasage de l'opération



Objectif stratégique

Epauler les élus dans leur rôle de dirigeants associatifs

Action prioritaire

à moyen terme

Localisation

Ensemble du département

Maîtrise d'ouvrage

Fédération de Pêche 41

Partenaires /Acteurs

AAPPMA

Budget prévisionnel

3 000 €

Temps d'animation FD

10 H/J

Programmation

2015-2016

ACTION N°38

Développer une boîte à outils pour les AAPPMA

Objectif stratégique

Faciliter la tâche des élus

Action prioritaire

à court terme

Localisation

Ensemble du département

Maîtrise d'ouvrage

Fédération de Pêche 41

Partenaires /Acteurs

AAPPMA

Budget prévisionnel

1 960 €

Temps d'animation FD

6 H/J

Programmation

2015

Contexte de l'action

Un certain nombre de tâches administratives sont identiques à toutes les AAPPMA. Afin de faciliter le travail des représentants d'association la fédération de pêche mettra à leur disposition une «boîte à outils».

Méthodologie / Description de l'action

Cette dernière sera réalisée sous forme d'un classeur regroupant l'ensemble des documents administratifs nécessaires ainsi que d'une Clé USB avec les mêmes documents.

Exemple de documents types :

- Convention de droit de pêche rivière et plan d'eau
- Charte dépositaire
- Dossier de subvention
- Affiche Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire
- Document Cerfa changement de bureau
- Fiche technique : organisation d'un concours
- Fiche technique : entretien de la végétation rivulaire....

Coût de l'opération

Description de l'action	Temps H/J	Coût TTC
Création de la boîte à outils	5	1 500.00
Achat de clés USB + installation des données	1	460.00
TOTAL	6	1 960.00

Plan de financement

100 % pris en charge par la Fédération de Pêche 41, incluant l'aide financière FNPF liée au fonctionnement (postes salariés)

Phasage de l'opération



ACTION N° 39

Renforcer la communication interne par le biais d'un bulletin d'informations

Contexte de l'action

Depuis 2012, chaque AAPPMA dispose d'une adresse email ce qui permet d'envoyer plus régulièrement des informations aux associations : études en cours, faits divers...

Ce bulletin d'informations se composera des grandes décisions du Conseil d'Administration et du Bureau, des actualités locales et nationales,... Il sera mis en place à partir de 2015 et paraîtra deux fois par an en mars et en septembre.

Méthodologie / Description de l'action

Un mois environ avant la parution du bulletin une réunion de coordination sera organisée afin d'élaborer la maquette et de distribuer les tâches à chacun des rédacteurs.

Une fois le bulletin réalisé, il sera validé par le Président puis envoyé par mail sur l'ensemble des adresses des AAPPMA.

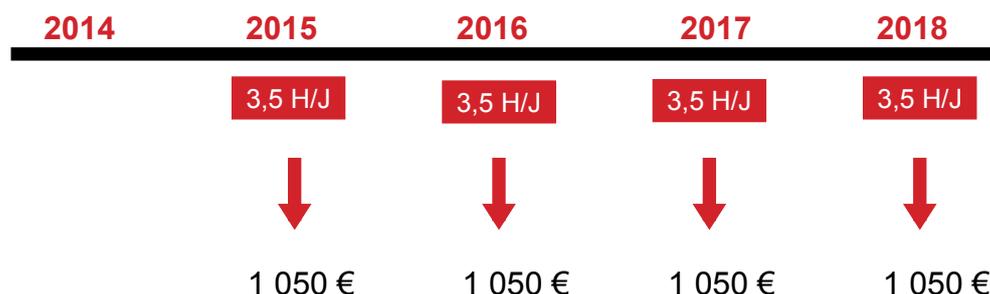
Coût de l'opération

Description de l'action	Temps H/J	Coût TTC
Coordination	4	1 200.00
Rédaction d'articles	6	1 800.00
Conception graphique	4	1 200.00
TOTAL	14	4 200.00

Plan de financement

100 % pris en charge par la Fédération de Pêche 41, incluant l'aide financière FNPF liée au fonctionnement (postes salariés)

Phasage de l'opération



Objectif stratégique

Maintenir un lien avec les AAPPMA

Action prioritaire

à moyen terme

Localisation

Ensemble du département

Maîtrise d'ouvrage

Fédération de Pêche 41

Partenaires /Acteurs

Budget prévisionnel

4 200 €

Temps d'animation FD

14 H/J

Programmation

2015 - 2018

ACTION N°40

Mettre en place des projets en faveur des milieux aquatiques avec les AAPPMA

Objectif stratégique

Apporter la technicité au service des AAPPMA

Action prioritaire

A court terme

Localisation

Ensemble du département

Maîtrise d'ouvrage

Fédération de Pêche 41

Partenaires /Acteurs

AAPPMA, Syndicat de rivières, CG 41...

Budget prévisionnel

52 000€

Temps d'animation FD

40 H/J

Programmation

2015-2018

Contexte de l'action

La fédération tout comme les AAPPMA ont pour objet la protection des milieux aquatiques et la mise en valeur du domaine piscicole (statuts).

Sous réserve des autorisations nécessaires, les associations doivent effectuer tous travaux et interventions de mise en valeur piscicole, tels que l'aménagement de frayères, l'entretien de la ripisylve, la restauration de cours d'eau...

Méthodologie / Description de l'action

Afin de proposer des parcours agréables aux pêcheurs, certains secteurs nécessiteront un entretien de la végétation rivulaire.

De nombreux cours d'eau ont subi des travaux de recalibrage, curage dans les années 60-80. La Fédération pourra proposer aux associations volontaires des petits aménagements (déflecteurs par exemple) permettant une amélioration de la dynamique de la rivière.

Coût de l'opération

Description de l'action	Temps H/J	Coût TTC
Appui, soutien aux AAPPMA	40	12 000.00
Financement des travaux	-----	40 000.00
TOTAL	40	52 000.00

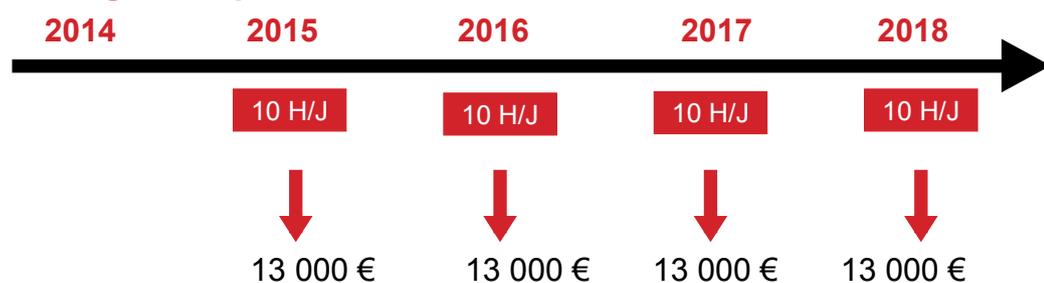
Plan de financement

50% des travaux financés par la FNPF (MAA0101)

50 % du temps H/J financé par l'AELB

100 % du reste à charge pour la FDP41

Phasage de l'opération



ACTION N° 41

Créer une base de données SIG

Contexte de l'action

Le Schéma de Développement du Loisir Pêche et le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles sont deux documents cadre élaborés par la Fédération. Ces deux documents doivent être compatibles, c'est à dire que les actions du SDDLDP ne devront pas porter atteintes au patrimoine piscicole. Une base de données SIG sera mise en place et regroupera l'ensemble des données disponibles à la Fédération.

Méthodologie / Description de l'action

Tout d'abord les deux chargées de missions devront se former au logiciel Map-Info.

La base SIG sera composée de données halieutiques et techniques :

- localisation des baux de pêche : plans d'eau et rivières
- localisation des parcours à baux oraux
- données piscicoles (IPR) et astacicoles...
- données thermiques

Cette base de données permettra de croiser les données et d'en sortir des conseil de gestion à destination des AAPPMA.

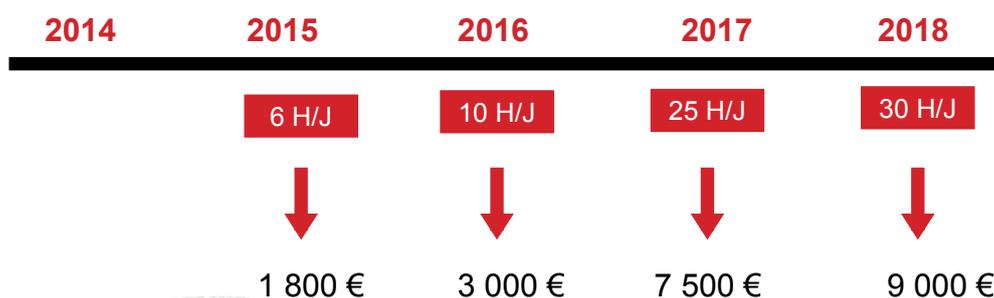
Coût de l'opération

Description de l'action	Temps H/J	Coût TTC
Formation SIG (2015)	6	1 800,00 (+ coût de la formation pour 2 personnes)
Recherche des données	5	1 500,00
Création de la base de données	60	18 000,00
TOTAL	71	21 300,00

Plan de financement

Coût de la formation pris en charge, pour partie, par la FAFSEA
100 % du reste pris en charge par la Fédération de Pêche du Loir-et-Cher

Phasage de l'opération



Objectif stratégique

Organisée géographiquement la donnée et la valoriser auprès des AAPPMA

Action prioritaire

A moyen terme

Localisation

Ensemble du département

Maîtrise d'ouvrage

Fédération de Pêche 41

Partenaires /Acteurs

FNPF, FAFSEA, ...

Budget prévisionnel

21 300€

Temps d'animation FD

71 H/J

Programmation

2015 - 2018

ACTION N° 42

Identifier les réserves de pêche sur le Domaine Public Fluvial

Objectif stratégique

Informers les pêcheurs afin de préserver les patrimoine piscicole et limiter les infractions

Action prioritaire

A court terme

Localisation

Ensemble du département

Maîtrise d'ouvrage

Fédération de Pêche 41

Partenaires /Acteurs

AAPPMA 41, DDT 41

Budget prévisionnel

3 900 €

Temps d'animation FD

8 H/J

Programmation

2014

Contexte de l'action

Afin de favoriser la reproduction et la protection de certaines espèces piscicoles patrimoniales (exemple le brochet) des réserves temporaires et permanentes sont définies par arrêté préfectoral sur le Domaine Public Fluvial.

Toutes les réserves de pêche sont répertoriées dans le guide de pêche distribué à l'achat d'une carte de pêche et disponible en téléchargement sur le site internet de la Fédération. Cependant la Fédération se doit de les matérialiser sur le terrain afin d'en informer les pratiquants.

Méthodologie / Description de l'action

Environ 60 panneaux devront être installés afin d'identifier l'ensemble des réserves de pêche du domaine public fluvial du Loir-et-Cher. Ces derniers devront être posés aux extrémités des réserves et sur les chemins d'accès afin d'être visibles par les pêcheurs.

Les agents de la Fédération se chargeront de la pose en partenariat étroit avec les AAPPMA des secteurs concernés.

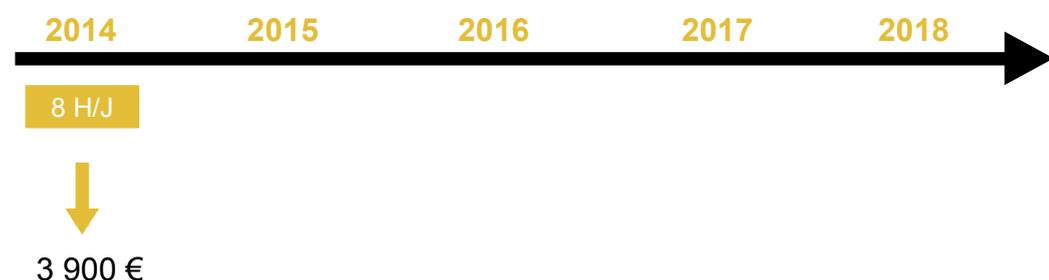
Coût de l'opération

Description de l'action	Temps H/J	Coût TTC
Création graphique des panneaux	1	300,00
Achat des panneaux	-----	1 500,00
Pose des panneaux	7	2 100,00
TOTAL	8	3 900,00

Plan de financement

100 % pris en charge par la Fédération de Pêche 41, incluant l'aide financière FNPF liée au fonctionnement (postes salariés)

Phasage de l'opération



Poursuivre la formation continue des GPP

Contexte de l'action

Le rôle du garde pêche particulier requiert de nombreuses connaissances tant sur la réglementation pêche que sur les sites et parcours mis à disposition des pêcheurs par la Fédération ou les AAPPMA. Le rédaction d'une procédure reste complexe, doit être effectuée rapidement (3 jours) et de façon rigoureuse.

Méthodologie / Description de l'action

La fédération de pêche convie, chaque année, l'ensemble des gardes pêches particuliers des AAPPMA pour une session d'information. Cette dernière s'effectue généralement en février afin d'établir un plan de contrôle pour l'ouverture de la truite (tournées communes GPP-FD et GPP AAPPMA).

Cette «formation continue» n'a pas vocation à remplacer la formation initiale mais vise à éclaircir certains points de la réglementation, revoir les produits pêche,... et enfin d'établir un bilan des contrôles effectués l'année précédente.

Coût de l'opération

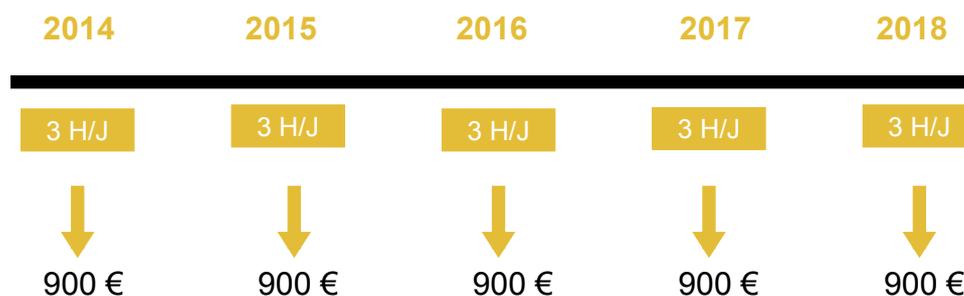
Description de l'action	Temps H/J	Coût TTC
Préparation de la formation	5	1 500,00
Animation de la formation	10	3 000,00
TOTAL	15	4 500,00

Plan de financement

50 € / personne formée pris en charge par la FNPF (plafond annuel de 1000€ formation initiale comprise) (LPA0701)

100 % du reste pris en charge par la Fédération de Pêche du Loir-et-Cher

Phasage de l'opération



Objectif stratégique

Accroître les compétences des GPP

Action prioritaire

A long terme

Localisation

Ensemble du département

Maîtrise d'ouvrage

Fédération de Pêche 41

Partenaires /Acteurs

GPP 41

Budget prévisionnel

4 500 €

Temps d'animation FD

15 H/J

Programmation

2014-2018

ACTION N°44

Inciter les AAPPMA à se munir d'un GPP

Objectif stratégique

Accroître les contrôles sur le domaine privé

Action prioritaire

A long terme

Localisation

Ensemble du département

Maîtrise d'ouvrage

Fédération de Pêche 41

Partenaires /Acteurs

AAPPMA, GPP

Budget prévisionnel

52 500 €

Temps d'animation FD

100 H/J

Programmation

2014-2018

Contexte de l'action

Depuis la mise en place de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) en 2006, le Conseil Supérieur de la Pêche a été transformé en Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques. Les missions de l'ONEMA diffèrent quelque peu de celles du CSP, notamment en terme de contrôles pêche. Désormais les contrôles de l'ONEMA visent essentiellement la protection des grands migrateurs. Les contrôles pêche ont considérablement diminué, il est donc nécessaire d'inciter chaque AAPPMA à se munir d'un garde.

Méthodologie / Description de l'action

L'agent de développement en charge de la garderie devra convaincre les présidents d'AAPPMA, notamment après les prochaines élections de 2015, de se munir d'un GPP.

Il les informera également des démarches à suivre pour l'assermentation d'un garde pêche particulier : formation, documents administratifs, tenue et contrepartie financière octroyée par la Fédération de Pêche. En effet, la Fédération fournit une tenue neuve à chaque GPP assermenté ainsi qu'une subvention annuelle de 200€ par garde est allouée pour l'AAPPMA.

Coût de l'opération

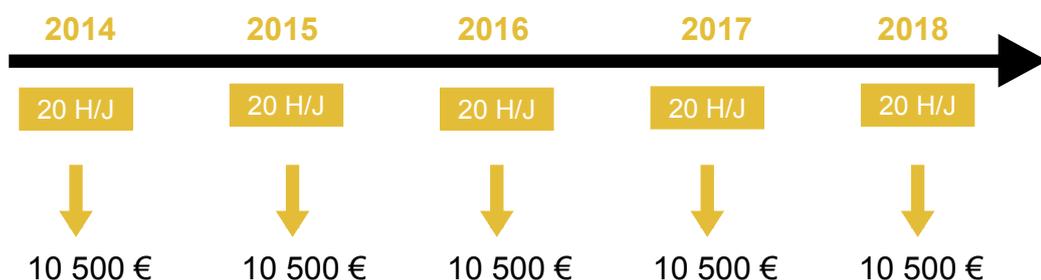
Description de l'action	Temps H/J	Coût TTC
Information des AAPPMA	100	30 000,00
Tenue des GPP	-----	2 500,00
Subvention	-----	20 000,00
TOTAL	100	52 500,00

Plan de financement

100 % pris en charge par la Fédération de Pêche du Loir-et-Cher, incluant l'aide financière FNPF liée au fonctionnement (postes salariés)

Tenue en partie financée par la FNPF (LPA0702)

Phasage de l'opération



ACTION N° 45

Elaborer un plan de contrôle annuel

Contexte de l'action

Les opérations de contrôles sont souvent organisées au coup par coup et le choix des sites en fonction de la fréquentation pressentie. Aucune stratégie globale à l'échelle du département n'a été définie. Il est donc tout à fait possible que la surveillance effectuée ne soit pas toujours la plus appropriée suivant le secteur ou la période de l'année.

Méthodologie / Description de l'action

Le plan de contrôle vise à définir par secteur, la stratégie à adopter pour garantir une efficacité optimale de la garderie fédérale. Sur la base d'une analyse approfondie des risques d'infractions au regard des spécificités locales, les enjeux puis les priorités en matière de contrôle sont dégagés.

Ce document cadre sera réalisé par l'agent de développement en charge de la garderie et validé par le Président de la Fédération.

Il conviendra d'organiser des tournées communes GPP FD et GPP AAPPMA et de contacter les services ONCFS et ONEMA pour les périodes d'ouvertures afin d'optimiser les contrôles. Une réunion annuelle sera organisée avec les services de l'état.

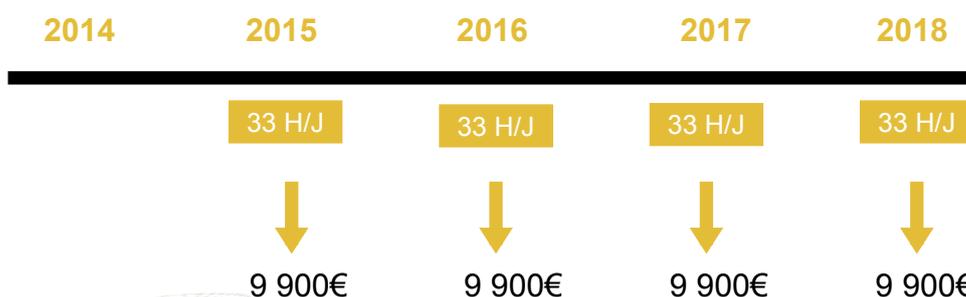
Coût de l'opération

Description de l'action	Temps H/J	Coût TTC
Organisation du Plan de contrôle	12	3 600,00
Contrôles FDP 41 - autres acteurs	120	36 000,00
TOTAL	132	39 600,00

Plan de financement

100 % pris en charge par la Fédération de Pêche du Loir-et-Cher, incluant l'aide financière FNPF liée au fonctionnement (postes salariés)

Phasage de l'opération



Objectif stratégique

Développer une stratégie pour optimiser l'exercice de la garderie

Action prioritaire

A long terme

Localisation

Ensemble du département

Maîtrise d'ouvrage

Fédération de Pêche 41

Partenaires /Acteurs

GPP, ONEMA, ONCFS

Budget prévisionnel

39 600€

Temps d'animation FD

132 H/J

Programmation

2015-2018

ACTION N°46

Travailler en partenariat avec les GPP

Objectif stratégique

Multiplier et diversifier les contrôles

Action prioritaire

A long terme

Localisation

Ensemble du département

Maîtrise d'ouvrage

Fédération de Pêche 41

Partenaires /Acteurs

ADT 41, groupements d'hébergers

Budget prévisionnel

18 300€

Temps d'animation FD

61 H/J

Programmation

2014-2018

Contexte de l'action

Une dizaine de Gardes Pêche Particuliers interviennent, en Loir-et-Cher, pour le compte des AAPPMA. Une réunion annuelle a lieu courant mars. Néanmoins il y a peu de contact en cours d'année avec certains d'entre eux.

Méthodologie / Description de l'action

Afin de garder un lien avec l'ensemble des GPP, l'agent de développement en charge de la garderie organisera une prise de contact trimestrielle avec tous les GPP. Une tournée commune GPP-FD et GPP-AAPPMA sera organisée chaque trimestre selon les disponibilités des GPP AAPPMA.

Coût de l'opération

Description de l'action	Temps H/J	Coût TTC
Prise de contact avec les GPP et organisation des tournées de contrôle	61	18 300,00
TOTAL	61	18 300,00

Plan de financement

100 % pris en charge par la Fédération de Pêche du Loir-et-Cher, incluant l'aide financière FNPF liée au fonctionnement (postes salariés)

Phasage de l'opération



Synthèse des actions par enjeu

Enjeu n°1 : Favoriser l'accès au loisir pêche pour tous

N° Action	Intitulés	2014				2015				2016				2017				2018			
		Total €	Total achats €	Coût total H/J	Nombre H/J	Total €	Total achats €	Coût total H/J	Nombre H/J	Total €	Total achats €	Coût total H/J	Nombre H/J	Total €	Total achats €	Coût total H/J	Nombre H/J	Total €	Total achats €	Coût total H/J	Nombre H/J
1	Pérenniser la réciprocité intra-interdépartementale	600		600	2	600		600	2	600		600	2	600		600	2	600		600	2
2	Optimiser la maîtrise des droits de pêche	1200		1200	4	2100		2100	7	2700		2700	9	2700		2700	9	2700		2700	9
3	Rétablir la disparité géographique des parcours de pêche	1500		1500	5	4500		4500	15	4500		4500	15	3000		3000	10	1500		1500	5
4	Diversifier l'offre de pêche en plans d'eau et concurrencer les activités en plans d'eau privés	16200	15000	1200	4	25600	22000	3600	12	15600	15000	600	2	15600	15000	600	2	15600	15000	600	2
5	Créer un réseau de sites adaptés aux PMR					21940		21940													
6	Améliorer l'accessibilité des parcours sur le Domaine Public	300		300	1	3900		3900	13	3600		3600	12	900		900	3	600		600	2
7	Aménager des points d'accès à l'eau pour les embarcations légères									3000		3000	10	17100	15000	2100	7	11500	10000	1500	5
8	Aménager des descentes à batraux sur le Domaine Public Fluvial	900		900	3	3000		3000	10	3900		3900	13	34800	30000	4800	16				
TOTAL		20700	15000	5700	19	61640	43940	17700	59	33900	15000	18900	63	74700	60000	14700	49	32500	25000	7500	25

Enjeu n°2 : Valoriser le potentiel halieutique

N° Action	Intitulés	2014				2015				2016				2017				2018			
		Total €	Total achats €	Coût total H/J	Nombre H/J	Total €	Total achats €	Coût total H/J	Nombre H/J	Total €	Total achats €	Coût total H/J	Nombre H/J	Total €	Total achats €	Coût total H/J	Nombre H/J	Total €	Total achats €	Coût total H/J	Nombre H/J
9	Créer un réseau de sites de pêche labellisés	25000				25000				5000				2500				2500			
10	Matérialiser les parcours en rivières par des bornes et fléchages	26000	5000	21000	70																
11	Créer et exploiter une offre de «Pêches spécialisées»	1500		1500	5	6800	6500	300	1	1550	1250	300	1	1550	1250	300	1	1050	750	300	1
TOTAL		52500	5000	22500	75	31800	6500	300	1	6550	1250	300	1	4050	1250	300	1	3550	750	300	1

Enjeu n°3 : Développer le tourisme pêche

N° Action	Intitulés	2014				2015				2016				2017				2018			
		Total €	Total achats €	Coût total H/J	Nombre H/J	Total €	Total achats €	Coût total H/J	Nombre H/J	Total €	Total achats €	Coût total H/J	Nombre H/J	Total €	Total achats €	Coût total H/J	Nombre H/J	Total €	Total achats €	Coût total H/J	Nombre H/J
12	Former les personnels techniques des OTSI	750		750	2,5	750		750	2,5	750		750	2,5	750		750	2,5	750		750	2,5
13	Organiser un éducteur à destination des acteurs touristiques du département									2100		2100	7	2100		2100	7	2100		2100	7
14	Développer des partenariats avec les acteurs du tourisme					600		600	2	600		600	2	1200		1200	4	1200		1200	4
15	Développer une offre de pêche interdépartementale «Silure en Loire»	1200		1200	4	3000		3000	10	4500	3000	1500	5	2300	2000	300	1	300		300	1
16	Créer un réseau d'hébergeurs qualifiés	3000		3000	10	3000		3000	10	3000		3000	10	4500		4500	15	4500		4500	15
17	Répertorier les aires Camping-cars situées à proximité des parcours de pêche					3600		3600	12	4000	1000	3000	10								
TOTAL		4950		4950	16,5	10950		10950	36,5	14950	4000	10950	36,5	10850	2000	8850	29,5	8850		8850	29,5

Enjeu n°4 : Améliorer l'information, la formation et la promotion du loisir pêche en Loir-et-Cher

N° Action	Intitulés	2014				2015				2016				2017				2018			
		Total €	Total achats €	Coût total H/J	Nombre H/J	Total €	Total achats €	Coût total H/J	Nombre H/J	Total €	Total achats €	Coût total H/J	Nombre H/J	Total €	Total achats €	Coût total H/J	Nombre H/J	Total €	Total achats €	Coût total H/J	Nombre H/J
18	Fonctionnement du PDIFN	39400	2500	36900	123	34000	2500	31500	105	34000	2500	31500	105	41500	2500	39000	130	34000	2500	31500	105
19	Pérenniser les APN existants et en développer de nouveaux	15500	2000	13500	45	11000	2000	9000	30	15500	2000	13500	45	12500	2000	10500	35	15500	2000	13500	45
20	Former les bénévoles des APN	2500	400	2100	7	2500	400	2100	7	2500	400	2100	7	2500	400	2100	7	2500	400	2100	7
21	Aménager la maison de la pêche et de la nature	122585,41	122585,41			19000	10000	9000	30												
22	Construire des partenariats avec les clubs de pêche spécialisés					3000		3000	10	300		300	1	300		300	1	300		300	1
23	Conventionner avec l'éducation nationale					3000		3000	10	1500		1500	5	900		900	3	900		900	3
24	Organiser des manifestations halieutiques	6000		6000	20	10500	900	9600	32	14100		14100	47	8100		8100	27	14100		14100	47
25	Participer à des manifestations non halieutiques	600		600	2	4500		4500	15	4500		4500	15	4500		4500	15	4500		4500	15
26	Mettre en place un plan de communication annuelle	28000	7000	21000	70	28000	7000	21000	70	28000	7000	21000	70	28000	7000	21000	70	28000	7000	21000	70
27	Créer un kit information pour les hébergements pêche	3385	1885	1500	5					2800	1300	1500	5					2800	1300	1500	5
28	Publication de brochures sur le tourisme pêche en Loir-et-Cher													6900	3300	3600	12				
29	Refonte et animation du site internet de la Fédération	7200		7200	24	14600	5000	9600	32	7200		7200	24	7200		7200	24	7200		7200	24
30	Réaliser de petites séquences vidéos pour promouvoir la pêche en Loir-et-Cher					1100	500	600	2	2100	1500	600	2	2100	1500	600	2				
31	Promouvoir le loisir pêche en Loir-et-Cher sur les réseaux sociaux (Facebook)					8400		8400	28	7500		7500	25	7500		7500	25	7500		7500	25
32	Mettre en place un emailing aux adhérents					1850	500	1350	4,5	1350		1350	4,5	1350		1350	4,5	1350		1350	4,5
33	Installer des panneaux d'information sur les parcours réciprocaires non labellisés					8730	3780	4950	16,5	11310	5460	5850	19,5	10740	5040	5700	19				
34	Développer un partenariat avec la Fédération des Chasseurs du Loir-et-Cher					2700		2700	9	2700		2700	9	2700		2700	9	2700		2700	9
35	Développer les partenariats avec les MPG	2100		2100	7	2100		2100	7	2100		2100	7	2100		2100	7	2100		2100	7
TOTAL		227270,41	136370,41	90900	303	154980	32580	122400	408	137460	20160	117300	391	138890	21740	117150	390,5	123450	13200	110250	367,5

Enjeu n°5 : Aider, conseiller et soutenir le monde associatif de la pêche

N° Action	Intitulés	2014				2015				2016				2017				2018			
		Total €	Total achats €	Coût total H/J	Nombre H/J	Total €	Total achats €	Coût total H/J	Nombre H/J	Total €	Total achats €	Coût total H/J	Nombre H/J	Total €	Total achats €	Coût total H/J	Nombre H/J	Total €	Total achats €	Coût total H/J	Nombre H/J
36	Accompagner les AAPPMA dans leurs démarches de modernisation de leurs modes de distribution des cartes de pêche	22050	1050	21000	70	25500	1500	24000	80	23250	2250	21000	70	23250	2250	21000	70	23250	2250	21000	70
37	Organiser des sessions d'information à destination des Présidents et Trésoriers					1500		1500	5	1500		1500	5								
38	Développer une boîte à outils pour les AAPPMA					1960	160	1800	6												
39	Renforcer la communication interne par le biais d'un bulletin d'information					1050		1050	3,5	1050		1050	3,5	1050		1050	3,5	1050		1050	3,5
40	Mettre en place des projets en faveur des milieux aquatiques avec les AAPPMA					13000	10000	3000	10	13000	10000	3000	10	13000	10000	3000	10	13000	10000	3000	10
41	Créer une base de données SIG					1800		1800	6	3000		3000	10	7500		7500	25	9000		9000	30
TOTAL		22050	1050	21000	70	44810	11660	33150	110,5	41800	12250	29550	98,5	44800	12250	32550	108,5	46300	12250	34050	113,5

Enjeu n°6 : Optimiser la réglementation et la surveillance

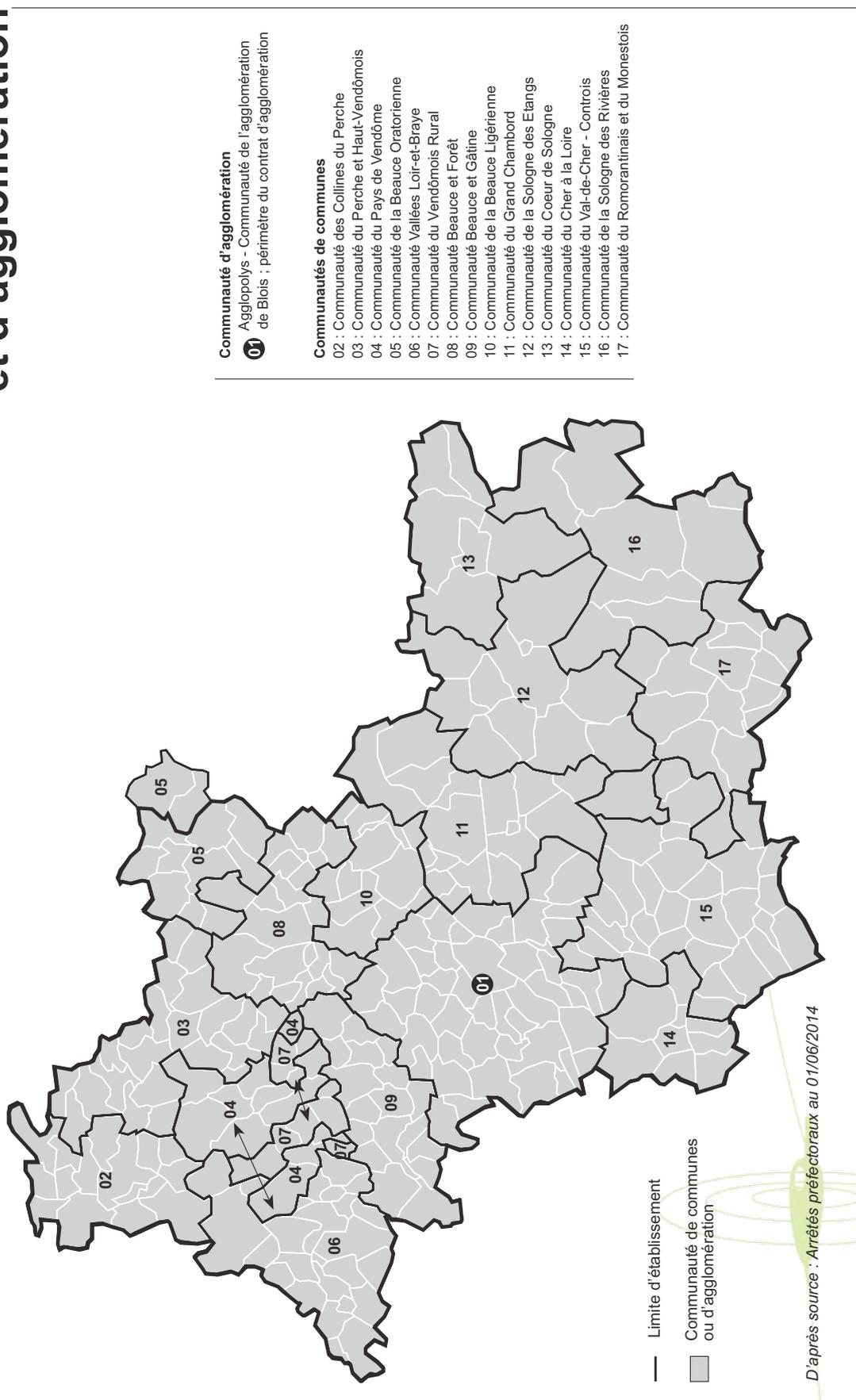
N° Action	Intitulés	2014				2015				2016				2017				2018				
		Total €	Total achats €	Coût total H/J	Nombre H/J	Total €	Total achats €	Coût total H/J	Nombre H/J	Total €	Total achats €	Coût total H/J	Nombre H/J	Total €	Total achats €	Coût total H/J	Nombre H/J	Total €	Total achats €	Coût total H/J	Nombre H/J	
42	Identifier les réserves de pêche du le Domaine Public Fluvial	3900	1500	2400	8																	
43	Poursuivre la formation continue des GPP	900		900	3	900		900	3	900		900	3	900		900	3	900		900	3	
44	Inciter les AAPPMA à se munir d'un GPP	10500	4500	6000	20	10500	4500	6000	20	10500	4500	6000	20	10500	4500	6000	20	10500	4500	6000	20	
45	Elaborer un plan de contrôle annuel					9900		9900	33	9900		9900	33	9900		9900	33	9900		9900	33	
46	Travailler en partenariat avec les GPP	1500		1500	5	4200		4200	14	4200		4200	14	4200		4200	14	4200		4200	14	
TOTAL		16800	6000	10800	36	25500	4500	21000	70	25500	4500	21000	70	25500	4500	21000	70	25500	4500	21000	70	





Annexes

Communautés de communes et d'agglomération



ANNEXE N°2 : Liste des Syndicats Intercommunaux «Rivière» et «Tourisme» en Loir-et-Cher

Seuls les syndicats susceptibles d'avoir un lien avec les activités halieutiques sont présentés.

RIVIÈRE :

> Syndicat Mixte Intercommunal d'Etudes, de Réalisation et d'Aménagement de la Vallée du Loir (SIERAVL)

Il fédère les syndicats de rivière du bassin du Loir et de la Braye en Loir-et-Cher.

Syndicats rattachés	Projet	Equipe technique
<ul style="list-style-type: none">• Syndicat d'Aménagement du Couëtron• Syndicat intercommunal d'aménagement de la Grenne• Syndicat intercommunal d'aménagement du Gratteloup et du Boulon Amont• Syndicat mixte du Réveillon	Contrat territorial	1 animatrice 1 technicien de rivière 1 agent d'entretien

> Syndicat mixte du Pays Beauce –Val de Loire

Il fédère les syndicats de rivière du bassin de la Cisse sur les département du Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire.

Syndicats rattachés	Projet	Equipe technique
<ul style="list-style-type: none">• Syndicat intercommunal d'études et de réalisation pour l'aménagement de la Cisse Moyenne et de ses affluents• Syndicat intercommunal d'études et de réalisation pour l'aménagement de la Cisse Ligérienne et de ses affluents• Syndicat mixte de la Haute Cisse	Contrat de bassin	1 animateur 1 technicien de rivière

> Syndicat de la Tronne

Contrat de Restauration et d'Entretien (CRE) en cours d'étude.

> Syndicat d'entretien du bassin du Beuvron (SEBB)

Il fédère les syndicats de rivière des bassins du Beuvron et du Cosson.

Syndicats rattachés	Projet	Equipe technique
<ul style="list-style-type: none">• Syndicat intercommunal d'études et de réalisation pour l'aménagement du Bassin du Bas Cosson• Syndicat intercommunal du Centre Cosson• Syndicat intercommunal de la Vallée de la Bièvre• Syndicat intercommunal du Beuvron Amont• Syndicat intercommunal du Beuvron Centre Amont• Syndicat intercommunal du Beuvron Centre Aval• Syndicat intercommunal du Beuvron Aval	Contrat de bassin	1 animatrice 1 technicien de rivière 2 équipes d'entretien

> **Syndicat intercommunal d'études et de réalisation pour l'aménagement du Bassin de la Masse**

Il s'étend sur le Loir-et-Cher et l'Indre-et-Loire et porte un CRE. Il possède 1 technicien de rivière (mi-temps).

> **Syndicat intercommunal d'aménagement de la Renne**

Etude d'un CRE en cours.

> **Syndicat mixte pour l'aménagement du bassin de la Sauldre**

Il porte le SAGE de la Sauldre (Loir-et-Cher, Cher) et possède 1 animatrice.

> **Syndicat intercommunal pour l'aménagement du Bavet et de ses affluents (Loir-et-Cher, Cher)**

> **Syndicat intercommunal pour l'aménagement et l'Assainissement du Bassin de la Croisne**

> **Syndicat intercommunal du Canal de Berry**

> **Syndicat d'Assainissement du Val du Cher**

> **Syndicat intercommunal d'aménagement du Fouzon**

> **Syndicat intercommunal d'aménagement de la Loire et de ses affluents (S.I.C.A.L.A.)**

Le SICALA représente les communes de moins de 30 000 habitants au sein des instances de l'Etablissement Public Loire. Ce dernier a été reconnu Etablissement Public Territorial de Bassin en 2006 et constitue un groupement de collectivités territoriales à l'échelle de l'ensemble du bassin de la Loire.

Syndicats rattachés
<ul style="list-style-type: none">• Syndicat intercommunal mixte d'aménagement du lit du Cher• Syndicat intercommunal d'études et de réalisation pour l'aménagement du Bassin du Bas Cosson• Syndicat Mixte Intercommunal d'Etudes, de Réalisation et d'Aménagement de la Vallée du Loir (SIERAVL)• Syndicat de la Tronne• Syndicat intercommunal d'étude et de réalisation pour l'aménagement de la Cisse ligérienne et de ses affluents (S.I.E.R.A.C.L.A.)

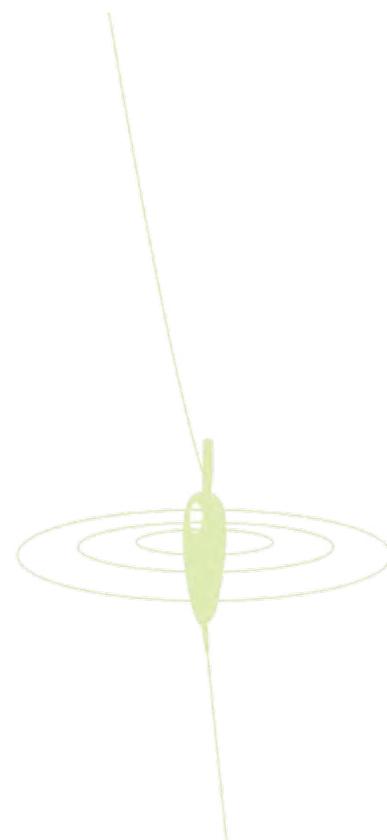
TOURISME :

> **Syndicat mixte du plan d'eau de Villiers-sur-Loir en Vendômois.**

ENVIRONNEMENT :

> **Syndicat du plan d'eau de Riotte**

> **Syndicat intercommunal de la Brisse**



ANNEXE N°3 : Liste des Offices de Tourisme (source : ADT 41 - 2014)

Département de LOIR et CHER		OT	Président	Responsable	Tél - adresse électronique
OTI BLOISCHAMBORD	23, place du Château - CS 94308	41043 Blois	Sabine JOLY	David Hameau (Directeur) d.hameau@bloischambord.com	Tél: 02 54 90 41 41 direction@bloischambord.com
OTI Cœur de Sologne	1, rue de l'Allée Verte	41600 Lamotte-Beuvron	Daniel Desoeuvre d.desoeuvre@orange.fr	Sabrina Lemolaire (Responsable Accueil)	Tél: 02 54 83 01 73 info@ot-coeurdesologne.com
OTI du Perche et du Haut Vendômois	Place Pierre Genevée	41160 Fréteval		Claire Jousse claire.jousse@cchv41.f	Tél: 02 54 82 74 91 otihv@cchv41.fr
OT VALLEE LOIR & BRAYE	16, place Clémenceau	41800 Montoire S/Le Loir		Elodie Pleuvry	Tél: 02 54 85 23 30 officedetourisme.montoire@wanadoo.fr
OT du Cher à La Loire	1, rue du Pont	41400 Montrichard	Emmanuele NEDEY emmanuele.nedey@gmail.com	admin.officetourisme@orange.fr Véronique Savaranin (Directeur)	Tél: 02 54 32 05 10 office.tourisme.montrichard@wanadoo.fr
OTI Sologne, côté sud	Place de la Paix	41200 Romorantin - Lanthenay	François Cavalié cavaliiefilly@wanadoo.fr	katia.solognesud@gmail.com Katia Riolet (Directeur)	Tél: 02 54 76 43 89 tourisme.solognecotesud41@gmail.com
OTI Sologne des Rivières	27 bvd de la République	41300 Salbris	Jacques Laure	solognepro1@gmail.com Yseult Carré	Tél: 02 54 97 22 27 contact@tourisme-solognedesrivieres.fr
OT de Selles S/Cher	26-28, rue de Sion	41130 Selles S/Cher	Lydie Watts-Brunet	Sandra Darde	Tél: 02 54 95 25 44 tourisme@mairie-sellessurcher.fr
OTI Val de Cher St Aignan	60, rue Constant Ragot - BP 41	41110 St Aignan	Bernard Viguier bernard-viguier@orange.fr	otvdc.direction@orange.fr Jennyfer Saulnier (directeur)	Tél: 02 54 75 22 85 ot-valdecher@wanadoo.fr
OT du Pays de Vendôme	Hôtel Le Saillant 47/49, rue de la Poterie	41100 Vendôme	Christian Hallouin christianhallouin@orange.fr	direction.ot.vendome@wanadoo.fr Corinne Gontier (Directeur)	Tél: 02 54 77 05 07 ot.vendome@wanadoo.fr

ANNEXE N°4 : Grille d'évaluation des parcours de pêche

GRILLE D'EVALUATION DES PARCOURS DE PECHE EN LOIR-ET-CHER

NOM DU PARCOURS Cours d'eau

Plan d'eau

Situation géographique

Données PDPG DU TRONCON DEGRADE PERTURBE CONFORME

PARTENARIAT OU PROPRIETE

Bail écrit ou propriété d'une structure associative de la pêche 2

Bail oral 1

Aucun accord 0

SITUATION GEOGRAPHIQUE

Rayon de 20 km des 3 grands villes du département + facilité d'accès à tous types de véhicules 4

Rayon de + de 20km des 3 grands villes du département+ conditions d'accès faciles 3

Rayon de + de 20 km des 3 grands villes du département + conditions d'accès moyennes à difficiles 1

AMENAGEMENT PECHE

Aire sécurisée et/ou PMR + chemin + descente à bateau ou mise à l'eau float tube + panneau d'informations 3

Aire sécurisée et/ou PMR + chemin + panneau d'informations 2

Aire sécurisée ou PMR 1

Aucun aménagement 0

AMENAGEMENT TOUT PUBLIC

Parking + tables + poubelles + Toilettes sèches + chemin 4

Parking + tables + Toilettes sèches + chemin 3

Parking + tables + chemin 2

Parking + tables 1

Aucun aménagement 0

GESTION DU SITE

Entretien raisonné de la ripisylve + gestion du milieu permettant le cycle naturel des espèces (soutien des stocks possible) 3

Entretien raisonné de la ripisylve +soutien des stocks 2

Milieu dégradé /Pas d'entretien ou surentretien 1

SIGNALISATION ET SIGNALETIQUE

Signalisation routière + signalisation sur site 4

Signalisation routière ou signalisation sur site 2

Aucune signalisation 0

NOTE ET EVALUATION DU PARCOURS

0 à 5 6 à 10 11 à 15 16 à 20

 * ** ***



ANNEXE N°5 : Grilles nationales des critères de labellisation du parcours découverte, famille et passion

Parcours de : « nom du site »					
Objectif Label : Parcours « Découverte »					
Contexte départemental					
Existence PDPL sur le département	Oui/non	Date de réalisation :		Date de réactualisation prévue :	
Situation géographique			Plan de localisation dans le département (carte au 50/1000)		
Lieu d'implantation (ex : lac d'Annecy)					
Superficie du plan d'eau, ou linéaire de berge si le site est en bordure de rivière ou canaux					
Situation Juridique		Pièces justificatives à joindre à la demande			
Propriétaire du site		Titre de propriété ou convention			
Bail délivré à					
Gestionnaire du parcours					
Durée de la convention					
Année de la fin de la convention					
Réciprocité intra-départementale totale :		Attestation du Président fédéral			
Animation du site					
Acteurs locaux : (commune, Conseil général, associations...)					
Autres activités sur le site : (Activités sportives, culturelles, (piscis...))					
Actions piscicoles à engager		Pièces justificatives demandées dans le dossier commun de demande labellisation parcours/de subvention(s)		Pièces justificatives à fournir pour la validation finale du parcours (si déjà existant ou après travaux)	
Création de zones de frayères	Oui/non	- Description, photos, plan de la situation initiale - plan(s) du ou des futurs aménagements - Devis Autorisation de travaux si nécessaire, (possibilité de fournir ces pièces à la validation définitive)		- Photo(s) de l'aménagement réalisé - Factures prestataires et fournisseurs Autorisation(s) de travaux si manquantes à la demande de labellisation »	
Création d'habitats piscicoles	Oui/non				
Aménagements à réaliser et entretien		A réaliser	Existant	Pièces justificatives demandées dans le dossier commun de demande labellisation parcours/de subvention(s)	Pièces justificatives à fournir pour la validation finale du parcours (si déjà existant ou après travaux)
Parking				- Description, photos, plan de la situation initiale - plan(s) du ou des futurs aménagements - Devis Autorisation de travaux si nécessaire, (possibilité de fournir ces pièces à la validation définitive)	- Photo(s) de l'aménagement réalisé - Factures prestataires et fournisseurs Autorisation(s) de travaux si manquantes à la demande de labellisation
Cheminement permettant l'accès aux postes					
Postes de pêche accessibles et ouverts					
Zone(s) sécurisée(s) PMR accessible depuis le parking					
Sanitaires-point d'eau					
Abris de pêche, jeux					
Espace(s) pique nique					
Mise en place poubelles					
Programme ou convention d'entretien du site				Convention ou engagement du Président fédéral (1)	Convention ou engagement du Président fédéral (1)
Gestion du site		A réaliser	Existant	Pièces justificatives demandées dans le dossier commun de demande labellisation parcours/de subvention(s)	Pièces justificatives à fournir pour la validation finale du parcours (si déjà existant ou après travaux)
Réglementation spécifique (à minima pêche à une seule canne et remise à l'eau de toutes les prises obligatoire)				Extrait de la future réglementation et engagement du Président	Extrait de la future réglementation et engagement du Président
Programme d'accueil et d'animation (publics, fréquence, moyens)				Engagement du Président + types d'animations envisagées	Engagement du Président + types d'animations envisagés
Soutiens effectifs des populations de poissons				Engagement du Président - factures	
Communication (en respect de la charte graphique FPNF/SNDLP et en fonction des contraintes locales)		A réaliser	Existant	Pièces justificatives demandées dans le dossier commun de demande labellisation parcours/de subvention(s)	Pièces justificatives à fournir pour la validation finale du parcours (si déjà existant ou après travaux)
Signalisation routière				Visuel du projet des futurs panneaux	Photos de la réalisation finale pour la validation définitive.
Signalétique pêche					
Dépliant pêche (indication du parcours par son picto)					

Parcours de : « nom du site »					
Objectif Label : Parcours « Famille »					
Contexte départemental					
Existence PDPL sur le département	Oui/non	Date de réalisation :	Date de réactualisation prévue :		
Situation géographique			Plan de localisation dans le département (carte au 50/1000)		
Lieu d'implantation (ex : lac d'Annecy)					
Superficie du plan d'eau, ou linéaire de berge si le site en bordure de rivière ou canaux					
Situation Juridique		Pièces justificatives à joindre à la demande			
Propriétaire du site :		Titre de propriété ou convention			
Bail délivré à :					
Gestionnaire du parcours :					
Durée de la convention :					
Année de la fin de la convention :					
Réciprocité intra-départementale totale :		engagement du Président fédéral			
Animation du site					
Acteurs locaux : (commune, Conseil général, associations...)					
Autres activités sur le site et à proximité immédiate: (Activités sportives, culturelles, loisirs...)					
Actions piscicoles à engager		Pièces justificatives demandées dans le dossier commun de demande labellisation parcours/de subvention(s)		Pièces justificatives à fournir pour la validation finale du parcours (si déjà existant ou après travaux)	
Création de zones de frayères	Oui/non	- Description, photos, plan de la situation initiale - plan(s) du ou des futurs aménagements - Devis Autorisation de travaux si nécessaire, (possibilité de fournir ces pièces à la validation définitive)		- Photo(s) de l'aménagement réalisé - Factures prestataires et fournisseurs Autorisation(s) de travaux si manquantes à la demande de labellisation	
Création d'habitats piscicoles	Oui/non				
Aménagements à réaliser et entretien		A réaliser	Existant	Pièces justificatives demandées dans le dossier commun de demande labellisation parcours/de subvention(s)	Pièces justificatives à fournir pour la validation finale du parcours (si déjà existant ou après travaux)
Cheminement et accès				- Description, photos, plan de la situation initiale - plan(s) du ou des futurs aménagements - Devis Autorisation de travaux si nécessaire, (possibilité de fournir ces pièces à la validation définitive)	- Photo(s) de l'aménagement réalisé - Factures prestataires et fournisseurs Autorisation(s) de travaux si manquantes à la demande de labellisation
Postes de pêche accessibles et ouverts					
Zone(s) sécurisée(s) PMR					
Proximité d'un Parking (voiture et bus)					
Sanitaires-point d'eau					
Abris de pêche, jeux					
Espace(s) pique nique-barbecue (suivant législation)					
Mise en place poubelles					
Programme ou convention d'entretien du site				Convention ou engagement du Président fédéral (1)	Convention ou engagement du Président fédéral (1)
Gestion du site		A réaliser	Existant	Pièces justificatives demandées dans le dossier commun de demande labellisation parcours/de subvention(s)	Pièces justificatives à fournir pour la validation finale du parcours (si déjà existant ou après travaux)
Gestion du milieu permettant un cycle naturel des espèces				engagement du Président fédéral	engagement du Président fédéral
Communication (en respect de la charte graphique FPNF/SNDLP et en fonction des contraintes locales)		A réaliser	Existant	Pièces justificatives demandées dans le dossier commun de demande labellisation parcours/de subvention(s)	Pièces justificatives à fournir pour la validation finale du parcours (si déjà existant ou suite à la réalisation des travaux)
Signalisation routière				Visuel du projet des futurs panneaux	Photos de la réalisation finale pour la validation définitive.
Signalétique pêche					
Dépliant pêche					

Parcours de : « nom du site »

Objectif Label : Parcours « Passion »

Contexte départemental

Existence PDPL sur le département	Oui/non	Date de réalisation :	Date de réactualisation prévue :
-----------------------------------	---------	-----------------------	----------------------------------

Situation géographique

Lieu d'implantation (ex : lac d'Annecy)	Plan de localisation dans le département (carte au 50/1000)
Superficie du plan d'eau, ou linéaire de berge si le site est en bordure de rivière ou canaux	

Situation Juridique

Situation Juridique		Pièces justificatives à fournir à la demande
Propriétaire du site :		Titre de propriété ou convention
Bail délivré à :		
Gestionnaire du parcours :		
Durée de la convention :		
Année de la fin de la convention :		
Réciprocité intra-départementale totale		engagement du Président fédéral

Aménagements à réaliser et entretien	A réaliser	Existant	Pièces justificatives demandées dans le dossier commun de demande labellisation parcours/de subvention(s)	Pièces justificatives à fournir pour la validation finale du parcours (si déjà existant ou après travaux)
Proximité d'un Parking (permettant le stationnement de remorques si embarcadère) <i>(sauf en cas de réglementations extérieures)</i>			<ul style="list-style-type: none"> - Description, photos, plan de la situation initiale - plan(s) du ou des futurs aménagements - Devis - Autorisation de travaux si nécessaire, (possibilité de fournir ces pièces à la validation définitive) 	<ul style="list-style-type: none"> - Photo(s) de l'aménagement réalisé - Factures prestataires et fournisseurs - autorisation(s) de travaux si manquantes à la demande de labellisation
Cheminement facilité (rivière)				
Aménagement et/ou entretien des berges adapté(s) <i>(ex : pour les parcours « mouche », « grande canne »)</i>				
Embarcadère(s) et zone amarrage bateaux si navigation/ plage de mise à l'eau si <u>F</u> loat-tube				
Programme ou convention d'entretien du site			Convention ou engagement du Président fédéral (1)	Convention ou engagement du Président fédéral (1)

Critères optionnels et autres atouts du site	A réaliser	Existant	Pièces justificatives demandées dans le dossier commun de demande labellisation parcours/de subvention(s)	Pièces justificatives à fournir pour la validation finale du parcours (si déjà existant ou après travaux)
Amélioration halieutique des parcours (amélioration capacité d'accueil, création de caches)			<ul style="list-style-type: none"> - Description, photos, plan de la situation initiale - plan(s) du ou des futurs aménagements - Devis Autorisation de travaux si nécessaire, (possibilité de fournir ces pièces à la validation définitive) 	<ul style="list-style-type: none"> - Photo(s) de l'aménagement réalisé - Factures prestataires et fournisseurs - Autorisation(s) de travaux si manquantes à la demande de labellisation
Pontons de pêche ou PMR, zones de pêche sécurisée...				
Location de barques			engagement du Président fédéral	
Programme d'animation ou service d'initiation			engagement du Président fédéral	

Autres atouts à préciser				
---------------------------------	--	--	--	--

Gestion du site	A réaliser	Existant	Pièces justificatives demandées dans le dossier commun de demande labellisation parcours/de subvention(s)	Pièces justificatives à fournir pour la validation finale du parcours ((si déjà existant ou après travaux)
Gestion du milieu permettant un cycle naturel des espèces			engagement du Président fédéral	Pour les parcours déjà existants : engagement du Président fédéral
Soutien d'effectif(s) piscicole(s)			Préciser le(s) espèce(s) concernée(s) en fonction du parcours en justifiant le besoin	Pour les parcours déjà existants : Préciser le(s) espèce(s) concernée(s) en fonction du parcours en justifiant le besoin
Communication (en respect de la charte graphique FNP/ SNDLP et en fonction des contraintes locales)	A réaliser	Existant	Pièces justificatives demandées dans le dossier commun de demande labellisation parcours/de subvention(s)	Pièces justificatives à fournir pour la validation finale du parcours (si déjà existant ou après travaux)
Signalisation routière			Visuel du projet des futurs panneaux	Photos de la réalisation finale pour la validation définitive.
Signalétique pêche				
Dépliant pêche				

Abris pêche en bois



Ces abris sont mis en place afin de pouvoir abriter 20 personnes au maximum. Ils sont généralement installés dans le cadre de la labellisation de site découverte et/ou famille.

Caractéristiques techniques

Aménagement	Abris bois 20m ² de surface couverte
Longueur	5 m
Largeur	3 m
Hauteur mini	2,3 m
Hauteur maxi	2,6 m
Poids	650 kgs
Matériaux	Bois traité classe III Section poteau 120mm x 120mm Planche épaisseur 25mm Plots béton Toiture bac acier Vis
Mécanisation	Non
Moyen humain	3 à 5 personnes
Fournisseur	E.C.H. Château de Montalègre 12400 Versols et Lapeyre Tél.: 01 83 64 08 15 http://abris-box-chevaux.fr/
Coût	799 € TTC + frais de livraison
Personne référente à la Fédération	Marion MATHIEU - Chargée de missions marion.fedepeche41@yahoo.fr



Précautions :

- il est préférable d'obtenir l'accord du propriétaire avant toute implantation de l'équipement
- il est nécessaire de se renseigner auprès de la mairie pour savoir s'il faut ou non faire une demande de permis de construire
- attention à prendre en compte le sens du vent avant d'implanter l'abris

Remerciements

Remerciements à Romain GABRIEL pour le travail effectué dans le cadre de son stage de licence à la Fédération de Pêche du Loir-et-Cher, Isabelle MIRO, Isabelle PAROT, Laurent DONY et Maxime LONGEAUX salariés de la Fédération de Pêche du Loir-et-Cher et aux nombreux partenaires (FNPF, AAPPMA, Conseil Général de Loir-et-Cher, Agence de Développement Touristique de Loir-et-Cher - Coeur Val de Loire, Moniteurs Guides de Pêche...)

Ce document a été coordonné et rédigé par Marion MATHIEU, chargée d'études en charge de la communication et du développement.







Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Loir-et-Cher

11, rue Robert Nau 41000 BLOIS

Tél. : 02 54 90 25 60

Email : fed.peche41@wanadoo.fr

www.fedepeche41.com